

BURKINA FASO
UNIIIITE – PROGRES – JUSTICE
--+=+--+=+--+=+
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
--+=+--+=+--+=+
SECRETARIAT GENERAL
--+=+--+=+--+=+
PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME
AU SAHEL PHASE II -BURKINA FASO (PRAPS II-BF)



MANUEL D'EXÉCUTION DU PROJET

Version provisoire

Mai 2021



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR / IGA	Activité génératrice de revenus / Income Generating Activity
APP / PPA	Avance pour la préparation du projet
ASP	Agro-sylvo-pastoral
CEDEAO/	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	French International Cooperation Center in Agricultural Research for Development (<i>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement</i>)
CORAF/WECARD	Conseil ouest africain pour la recherche et le développement agricoles/West African Council for Agricultural Research and Development
CPP/CPF	Cadre de partenariat par pays /Country Partnership Framework
CPR /RPF	Cadre de la politique de réinstallation / Resettlement Policy Framework
CRSA/RAHC	Centre Régional de Santé Animale / Regional Animal Health Center
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielles
DGPA	Direction générale des productions animales
DGSV	Direction générale des services vétérinaires
DRH	Direction des ressources humaines
DRRAH	Direction régionale des ressources animales et halieutiques
ECOWAS	/Economic Community of West African States
ECTAD	Centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières (FAO) /Emergency Centre for Trans-boundary Animal Diseases (FAO)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture/Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCV	Fragilité, conflits et violence/Fragility, Conflict and Violence
FM/GF	Gestion financière / Financial Management
GPRENAP	Gestion participative des ressources naturelles et forestières
IBAR	Bureau interafricain des ressources animales (de l'UA)/ Interafrican Bureau For Animal Resources (of AU)
IDA	Association internationale de développement / International Development Association
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage /International Livestock Research Institute
IP	Interprofession
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
ODP/PDO	Objectif de développement du projet / Project Development Objective
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIE	Organisation mondiale de la santé animale / World Organisation for Animal Health
OP	Organisation professionnelle
PADEL-B	Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso
PASP	Politique sectorielle « production agro-sylvo pastorale »
PDPS	Programme de Développement durable des exploitations pastorales du Sahel-Burkina
PIB/GDP	Produit intérieur brut / Gross Domestic Product
PNDEL	Politique nationale de développement durable de l'élevage



PNDES	Plan national de développement économique et social
PPCB/CBPP	Péripneumonie contagieuse bovine/Contagious Bovine Pleuropneumonia
PPR	Peste des Petits Ruminants / Small Ruminants Plague
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel / Regional Sahel Pastoralism Support Project
PRECA	Projet de résilience et de compétitivité agricole
PREDIP	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le pastoralisme et la transhumance
PRP	Priorité Résilience Pays /Country Priority Resilience Program
RAM	Résistance aux antimicrobiens
REDD	Réduire les émissions issues de la dégradation et de la déforestation
S&E	Suivi et Évaluation
SAP NATIONAL	Système d'alerte précoce national
SNADDT	Schéma national d'aménagement et développement durable du territoire
SP-CVEL	Secrétariat permanent chargé des crises et vulnérabilité en Élevage
TFRP	Groupe de travail régional sur le pastoralisme /Regional Task Force on Pastoralism
UA	Union africaine
UGP	Unité de gestion du projet



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
I.PRESENTATION DU MANUEL D’EXECUTION	7
I.1. OBJET DU MANUEL.....	7
I.2. OBJECTIFS DU MANUEL.....	7
I.3.PRINCIPAUX UTILISATEURS DU MANUEL.....	7
I.4.COMPLEMENTARITE DU MANUEL AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	7
I.5. AMENDEMENTS ET MODIFICATIONS DU MANUEL	8
II.PRÉSENTATION DU PROJET.....	9
II.1. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET STRUCTURATION PAR COMPOSANTE ET SOUS-COMPOSANTE	10
II.2. ZONE D’INTERVENTION ET BENEFICIAIRES CIBLES PAR COMPOSANTE 14	
II.3. STRATEGIE D’INTERVENTION GLOBALE	15
II.4. COÛTS DU PROJET ET VENTILATION PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR COMPOSANTE.....	16
III. CADRE INSTITUTIONNEL DU PRAPS BURKINA FASO.....	18
III.1.LES INSTITUTIONS DE TUTELLE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE	19
III.2 LES ORGANES DE PILOTAGE, D’ORIENTATION ET DE SUIVI.....	20
III.3 LES STRUCTURES ET LES AUTRES PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LE PRAPS II-BF	26
III.4 LES ORGANES D’EXÉCUTION	31
IV.5 LES ORGANES DE CONTRÔLE.....	42
V. EXECUTION DES COMPOSANTES DU PROJET	45
V.1. EXECUTION DE LA COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE.....	45
V.2. COMPOSANTE 2. GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES DES PAYSAGES.....	60



V.3.EXECUTION DE LA COMPOSANTE 3. AMÉLIORATION DES CHAÎNES DE VALEUR DU BÉTAIL	76
V.4.COMPOSANTE 4 : AMÉLIORATION DE L'INCLUSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, DES FEMMES ET DES JEUNES	89
V.5.COMPOSANTE 5 : COORDINATION DU PROJET, RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, ET PREVENTION ET REPOSE AUX CRISES.....	104
VI.MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES REQUISES.....	119
VI.1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET STRATEGIES.....	119
VI.2. MESURES DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES	120
VI.3.MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE DU PROJET	126
VII.ÉCHEANCIERS POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS....	129
VIII.LA GESTION FIDUCIAIRE DU PROJET.....	130
VIII.1. GESTION FINANCIERE DU PROJET	130
VIII.2. PASSATION DES MARCHES	130
VIII.1.3. AUDITS ET CONTROLES.....	131



INTRODUCTION

Au regard de la place prépondérante du pastoralisme dans la stabilité sociale et la croissance économique du Burkina Faso et de la sous-région, les gouvernements des pays du Sahel se sont engagés à i) placer l'élevage pastoral au cœur des stratégies de stabilisation et de développement à court, moyen et long termes, ii) définir et mettre en œuvre des politiques volontaristes et cohérentes d'amélioration de la gouvernance, de renforcement de la résilience et d'amélioration de la viabilité économique et sociale des systèmes d'élevage à travers le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) financé par la Banque mondiale - BM. C'est à la suite des résultats positifs de la première phase (PRAPS 1) que les pays concernés par ce projet ont exprimé le souhait de conduire une deuxième phase (PRAPS II) Cette volonté a été entendue par la BM, qui a officiellement lancé la préparation du PRAPS II en mars 2020 avec la revue interne de la note conceptuelle du PRAPS II et son approbation par la hiérarchie donnant le feu vert de la préparation.

L'objectif de développement du projet (ODP) est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel ». Il difère ainsi de celui du PRAPS-1¹ Pour atteindre ses objectifs, à l'instar du PRAPS-1, il est envisagé que le PRAPS II soit mis en œuvre à travers 5 composantes (i) **Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires** (ii) **Gestion et gouvernance durables des paysages** (iii) **Amélioration des chaînes de valeur du bétail**, (iv) **Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes** (v) **Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences.**

D'une durée de six ans les activités du PRAPS II se concentreront sur 10 régions frontalières² qui abritent une proportion importante de troupeaux, en particulier pendant la saison sèche, une région d'accueil des déplacés internes (DPI dans le Centre Nord). Les activités du projet concerneront aussi les couloirs de transhumance 1, 2, 4 et 8 notamment le long de leur parcours Nord-Sud et Est- Ouest et les axes commerciaux critiques qui approvisionnent les marchés de regroupement et les marchés terminaux, notamment ceux connectés aux pays de la sous-région, notamment côtiers.

Le choix des sites d'intervention tiendra compte des complémentarités géographiques et thématiques et des synergies avec d'autres projets comme le PRAPS 1, le PADEL-B, le PDPS, le PRECA, le REVAP et les projets régionaux.

Le présent manuel est donc une actualisation de celui du PRPAS-1. Il prend en compte les différentes évolutions stratégiques et spatiales qui ont été apportées à cette deuxième phase.

¹ Qui est : « Améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines ciblées du Sahel , et de renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales »

² Les 06 régions du PRAPS-1 frontalières du Mali et du Niger (Boucle du Mouhoun, Cascades, Est, Hauts-Bassins, Nord et Sahel) auxquelles s'ajoutent les 04 régions frontalières uniquement de pays côtiers (Centre Est, Centre Ouest, Centre Sud, Sud-Ouest)

I.PRESENTATION DU MANUEL D'EXECUTION

I.1. OBJET DU MANUEL

Le Manuel d'Exécution du projet (MEP) est un ensemble de procédures qui établit les modalités d'exécution du Projet. Il constitue un document de référence complémentaire, mais non substitutif à l'Accord de Crédit conclu entre le Gouvernement et la Banque mondiale.

Il décrit le cadrage des politiques sectorielles en relation avec le PRAPS Burkina, le cadre institutionnel du projet, l'exécution des composantes, le suivi-évaluation, les modalités de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale et la gestion fiduciaire.

Le Manuel d'exécution est un outil de travail élaboré de manière participative, il se veut simple et facilement utilisable par les acteurs concernés.

I.2. OBJECTIFS DU MANUEL

Le présent manuel d'exécution vise à faciliter la mise en œuvre du projet à tous les niveaux et en concertation avec tous les principaux acteurs qui y sont impliqués.

De façon spécifique, il vise les objectifs suivants :

- fournir des informations générales sur le PRAPS II Burkina ;
- identifier les intervenants, leurs rôles et leurs responsabilités dans l'exécution du projet;
- définir les règles et procédures pour la mise en œuvre des différentes composantes du projet ;
- mettre à la disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, les outils méthodologiques nécessaires pour la réalisation des différentes étapes de son processus d'exécution.

I.3.PRINCIPAUX UTILISATEURS DU MANUEL

Le Manuel d'Exécution s'adresse en particulier au personnel de l'UGP (Unité de Gestion du Projet) et de manière générale à tous les intervenants qui sont impliqués dans la mise en œuvre du PRAPS 2 -BF. Chaque acteur en fait l'usage qui lui est propre.

I.4.COMPLEMENTARITE DU MANUEL AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le Manuel d'Exécution est l'un des documents de référence dans le cadre du PRAPS Burkina. D'autres documents ont été préparés et validés au cours de la préparation du Projet et certains seront élaborés au cours de son exécution. Tous ces documents sont "complémentaires", chacun visant un objectif précis dans le cadre de l'exécution du Projet.

Ces documents sont essentiellement :

- l'Accord de crédit n° 6862-BF et de Don n°D800-BF signé entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) le 05 mai 2021.
- la Lettre de Décaissement ;
- le Document d'Évaluation du projet (PAD);le Cadre de Gestion Environnemental et Social (PCGES) ;



- le plan de mobilisation des parties prenantes ;
- le plan d'engagement environnemental et social (PEES) ;
- le plan de gestion des déchets dangereux (PGDD) ;
- le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) ;
- le cadre politique de réinstallation des populations (CPRP) ;
- etc.

Ce MEP est accompagné de 4 sous manuels que sont :

- le manuel de Procédures Administratives, financières et comptables;
- le manuel de Suivi-Évaluation ;
- le manuel de gestion des micro-projets de composantes 3 et 4 du PRAPS II .
- le manuel de Gestion des crises (CERC).

I.5. AMENDEMENTS ET MODIFICATIONS DU MANUEL

L'exécution du Projet est dynamique et elle peut être amenée à évoluer dans l'une ou l'autre de ses composantes suite aux décisions du Comité de revue, aux conclusions des différentes missions conjointes de supervision, etc. De ce fait, le Manuel d'Exécution demeure un document évolutif. Il peut être révisé au fur et à mesure que les dispositions qu'il prévoit deviennent inopérantes ou inappropriées.

Toutefois toutes les modifications doivent obéir à un processus faisant ressortir le constat et l'explication des dysfonctionnements ou incohérences ainsi que les propositions d'amendements. Les révisions proposées sont soumises au Comité de Revue et intégrées après approbation dans le Manuel.



II. PRÉSENTATION DU PROJET

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) vise à améliorer la résilience des moyens de subsistance des sociétés pastorales exposées aux aléas climatiques et autres chocs. Il est développé avec l'appui financier de la Banque mondiale accordé à six pays sahélo-sahariens que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Dans la philosophie du PRAPS, l'amélioration de la résilience passe par une approche holistique pour aborder ses dimensions intersectorielles et interdépendantes. Après une première phase (2015-2021), la deuxième phase permettra de mettre davantage l'accent sur : (i) le renforcement des performances des services vétérinaires, (ii) l'accroissement des superficies sous gestion durable et l'accès aux pâturages, (iii) le développement de nouveaux instruments pour stimuler l'engagement du secteur privé et soutenir le développement et l'adoption d'innovations dans les chaînes de valeur, (iv) l'application de nouvelles formes d'interventions sur l'inclusion sociale et économique. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes dans toutes les composantes. Il en sera de même pour les nouvelles opportunités offertes par les technologies numériques. Tout en s'appuyant sur le principe d'« Une seule santé », le PRAPS II se développera en synergie avec un portefeuille croissant d'investissements de la Banque mondiale (BM) et d'autres partenaires au Sahel afin de tirer parti des forces respectives et d'accroître l'impact sur le terrain.

L'objectif de développement du projet (ODP) est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel ».

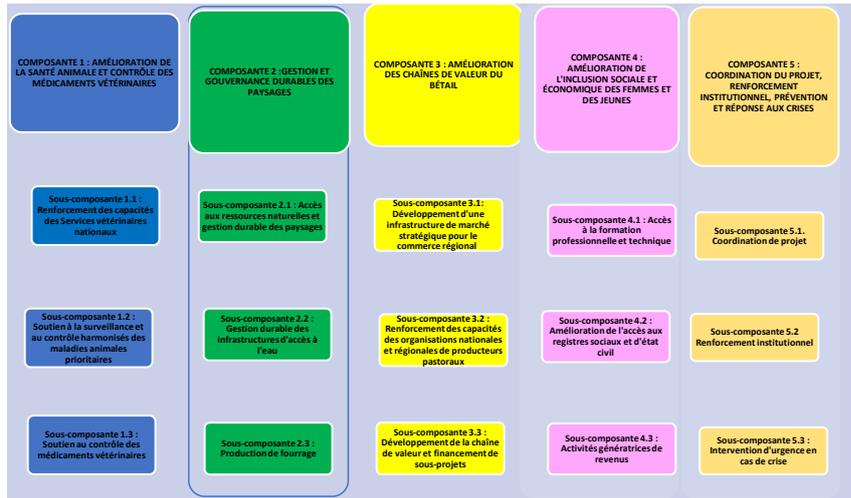
La résilience d'un ménage dépend principalement des options disponibles pour gagner sa vie³. Dans le contexte du PRAPS II, la résilience des (agro)pasteurs sera principalement basée sur (i) des actifs soutenus et maintenus (bétail) ; (ii) des moyens soutenus et maintenus de gagner sa vie et de générer des revenus ; et (iii) des écosystèmes soutenus et maintenus.

Le PRAPS 2 sera mis en œuvre à travers les cinq composantes suivantes :

- Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ;
- Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages ;
- Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ;
- Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes ;
- Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises.

³ La FAO définit la résilience des moyens d'existence comme suit "La capacité de prévenir les catastrophes et les crises ainsi que d'anticiper, d'absorber, d'accommoder ou de se remettre de celles-ci de manière opportune, efficace et durable. Cela inclut la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes de moyens de subsistance face aux menaces qui ont un impact sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sûreté des aliments". (<http://www.fao.org/emergencies/how-we-work/resilience/en>). En d'autres termes, la résilience est la capacité des personnes, des communautés ou des systèmes qui sont confrontés à des catastrophes ou à des crises à résister aux dommages et à se rétablir rapidement. Pour gagner sa vie, il faut avoir accès à des biens, des services publics et des filets de sécurité sociale, des activités génératrices de revenus (extrait de Food Security Information for Decision Making, Measuring Resilience : a Concept Note on the Resilience Tool. Programme CE-FAO "Relier l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire").

Chaque composante se décline en sous composantes comme suit :



Ces différentes composantes et sous composantes sont définies sur la base de la théorie du changement présentée dans le schéma ci-dessous.

PROBLÈMES	CAUSES	CADRES D'INTERVENTION	RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	RÉSULTATS MOYEN/LONG TERME
Risque élevé de baisse de la résilience, y compris les pertes de bétail, une insécurité alimentaire et économique accrues, un sous-nutrition accru et une vulnérabilité accrue	Maladies animales transfrontalières contagieuses (M&AT)	Amélioration de la santé animale et de contrôle des médicaments vétérinaires	Capacités techniques des services vétérinaires renforcés	Moyen terme (ODP): Améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales
	Faible accès aux services de santé animale et faible capacité de ces services	Gestion et gouvernance durables des paysages	Infrastructures vétérinaires fonctionnelles	
	Accès incertain aux ressources naturelles (eau et pâturages)	Amélioration des chaînes de valeur nationales et régionales	Gouvernance inclusive des territoires facilitant la mobilité du bétail	
	Vulnérabilité au changement climatique	Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes	Gestion des infrastructures pastorales durablement améliorées	Impacts long terme: Amélioration des revenus et création d'emploi Amélioration de la sécurité alimentaire Amélioration de la cohésion et de l'inclusion sociale Réduction des conflits Ressources naturelles valorisées et protégées
	Politiques réduisant la mobilité	Renforcement institutionnel et prévisionnel et réponse aux crises	Amélioration de la disponibilité en fourrage	
	Faiblesse des marchés et infrastructures de transformation		Infrastructures de commercialisation opérationnelles le long des chaînes commerciales régionaux stratégiques	
	Faible intégration régionale des chaînes de valeur		Capacités des organisations de producteurs pastorales renforcées et règles appliquées	
	Manque d'opportunités de diversification économique		Etat civil officiel acquis	
	Faiblesse de la voix et l'inclusion des pasteurs dans la prise de décision		Sources de revenus diversifiées	
	Manque de capacité des institutions		Données et savoirs sur les systèmes pastoraux améliorés	
Mécanismes de prévention et de réponse aux crises affectant le bétail pastoral non intégrés dans les systèmes nationaux		Capacités de prévention et de réponse aux crises renforcées		
		Politiques et des cadres juridiques autour des systèmes pastoraux améliorés		



Théorie de changement du PRAPS II

II.1. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET STRUCTURATION PAR



COMPOSANTE ET SOUS-COMPOSANTE

Les objectifs, résultats attendus et sous composantes par composante sont :

II.1.1. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 1

- **Objectif de la composante 1**

Le principal objectif de cette composante sera d'accroître la protection des troupeaux de petits et grands ruminants contre respectivement la peste des petits ruminants (PPR) et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), deux maladies animales transfrontalières prioritaires au niveau régional.

- **Résultats Attendus**

A terme, il s'agit de faire passer au cours des six (6) années du PRAPS 2:

- de 32 % à 95% le taux de couverture vaccinale pour la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB)
- de 4,4 millions à 71,9 millions le nombre de petits ruminants vaccinés marqués contre la PPR ;
- de 35% à 90 % le niveau de mise en œuvre des Plans Nationaux Stratégiques (PNS) PPR et PPCB;
- de 34 à 69 unités vétérinaires construites ou réhabilitées par le projet et fonctionnelles dans les zones ciblées;
- de 30 à 105 parcs de vaccination construits ou réhabilités par le projet dans les zones ciblées;
- de 0 à 320 le nombre des inspections dédiées au contrôle des médicaments vétérinaires mises en œuvre grâce au projet.

- **Sous composantes**

-

La composante 1 comporte trois (3) sous composantes : (i) Sous-Composante 1.1 : Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux; (ii) Sous-Composante 1.2 : Soutien à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales prioritaires; (iii) Sous composante 1.3 : Soutien au contrôle des médicaments vétérinaires.

II.1.2. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 2

- **Objectif de la composante 2**

Le principal objectif de cette composante est d'accroître les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des paysages et de renforcer la gouvernance des terres pastorales et la mobilité du bétail dans le respect des lois agro-sylvo-pastorales.

S'appuyant sur l'héritage du PRAPS-1, le projet s'efforcera de sécuriser davantage la mobilité du bétail et d'améliorer l'accès aux ressources naturelles, de financer la construction ou la réhabilitation et la gestion durable des infrastructures d'hydrauliques pastorales essentielles et de soutenir la production de fourrages cultivés.

- **Résultats attendus**



Les principaux résultats attendus sont :

- la superficie des terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées suite au projet et passe de 225 332 à 725 332 Ha ;
- accroissement du nombre de comités fonctionnels de gestion durable des territoires facilitant la mobilité du bétail mis en place ou appuyés par le PRAPS 2 passant de 67 à 330 ;
- augmentation du nombre de points d'eau fonctionnels (de 75 à 147) accessibles aux éleveurs transhumants et aux agro-pasteurs sur les axes de déplacement et sur les nouveaux parcours appuyés par le projet ;
- augmentation de la production de fourrage produit et disponible aux pasteurs et agro-pasteurs grâce au projet en la faisant passer de 0 à 1 000 tonnes.

- **Sous composantes**

La composante 2 se subdivise en trois sous-composantes : (i) Sous-composante 2.1 : Accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages; (ii) Sous composante 2.2 : Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau ; (iii) Sous composante 2.3 : Production de fourrage.

II.1.3. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 3

- **Objectif de la composante 3**

L'objectif principal de la composante 3 est d'améliorer les chaînes de valeurs du bétail pastoral en facilitant le commerce régional du bétail et l'intégration des marchés régionaux.

En s'appuyant sur les réalisations du PRAPS-1, le projet comblera les lacunes des infrastructures stratégiques du marché le long des grands axes commerciaux régionaux, renforcera les capacités des OP nationales et régionales et soutiendra des solutions innovantes pour le développement des chaînes de valeur de l'élevage par le financement de sous-projets le long des principales routes de convoyage de bétail régionales⁴ où les animaux transportés à pied traversent les frontières pour répondre à une demande croissante des marchés des pays côtiers.

- **Résultats attendus**

A terme, il s'agit d'accroître :

- de 9 à 16 le nombre de marchés opérationnels selon des critères définis ;
- de 0 à 80% le taux d'exécution (%) des plans d'actions élaborés par les organisations pastorales faitières (part appuyée par le Projet);
- le nombre de bénéficiaires de sous projets à travers le cofinancement d'au moins 300 sous projets innovants.

⁴ Une étude régionale, qui est en cours avec le soutien du CIRAD, permettra d'améliorer encore la cartographie des axes commerciaux régionaux.

- **Sous composantes**

La composante 3 comporte trois sous composantes : (i) Sous-composante 3.1 : Développement d'une infrastructure de marché stratégique pour le commerce régional; (ii) Sous-composante 3.2 : Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales de producteurs pastoraux; (iii) Sous-composante 3.3 : Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets

II.1.4. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 4

- **Objectif de la composante**

L'objectif de la composante 4 est d'accroître l'inclusion socio-économique des éleveurs, en particulier les femmes et les jeunes.

Le PRAPS-1 a apporté avec succès une série de soutiens, notamment un meilleur accès à la formation professionnelle et technique, ainsi qu'un soutien direct sous forme d'activités génératrices de revenus. Le projet assurera la continuité de ces interventions en améliorant encore l'accès à la formation technique et professionnelle et aux activités génératrices de revenus tout en se recentrant sur un ciblage plus structuré des jeunes et des femmes. Cette deuxième phase couvrira également un nouveau domaine d'activités qui favorisera l'inclusion des populations pastorales dans les registres sociaux et civils.

- **Résultats attendus**

A terme, il s'agit de toucher

- 1 200 femmes et jeunes issus du milieu pastoral pour des programmes de formation technique et professionnelle ou de formation qualifiante ;
- 85 000 pasteurs et agropasteurs pour les opérations de délivrance de pièces d'état civil ou une inscription au registre social grâce au projet ;
- 2 000 personnes vulnérables pour les AGR.

- **Sous composantes**

Cette composante 4 comporte les trois sous composantes suivantes: (i) Sous composante 4.1 : Accès à la formation professionnelle et technique ; (ii) Sous composante 4.2 : Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil.; (iii) Sous-composante 4.3 : Activités génératrices de revenus.

II.1.5. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS DE LA COMPOSANTE 5

- **Objectif de la composante**

L'objectif principal de cette composante est de faciliter la coordination de l'Unité de Gestion du Projet et des activités avec les partenaires de mise en œuvre.



Cette composante se focalisera sur tous les aspects de la gestion du projet, notamment la gestion fiduciaire, les sauvegardes, le suivi et l'évaluation, le genre et la communication. Elle soutiendra également le développement, des capacités institutionnelles par des formations adaptées, des outils et des procédures de prévention des crises pastorales. En outre, elle permettra de combler d'importantes lacunes en matière de connaissances et de données au niveau national. Enfin, la composante 5 aidera à la préparation rapide et la mise en œuvre efficiente des "Interventions d'urgence" (CERC) : bien que ce volet ne soit pas doté de ressources initiales, à travers l'effectivité de ses principes/conditions d'activation.

- **Résultats attendus**

A terme il s'agit (i) d'assurer le pilotage et la coordination des activités du PRAPS 2-BF dans le respect des dispositions prévues dans l'Accord de Financement ainsi que des procédures nationales et de la Banque mondiale⁵ et (ii) d'appuyer le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) et les partenaires concernés dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PRAPS 2-BF, notamment par l'appui à la formation de 402 cadres techniques et scientifiques formés sur le pastoralisme (dont formations diplômantes) et la pérennisation de la prise en compte de paramètres spécifiques au pastoralisme dans le système d'alerte précoce (SAP) national.

- **Sous composantes**

La composante 5 se subdivise en trois sous- composantes : (i) Sous composante 5.1. Coordination du projet ; (ii) Sous-composante 5.2. Renforcement institutionnel ; (iii) Sous-composante 5.3 : Intervention d'urgence en cas de crise.

II.2. ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES CIBLES PAR COMPOSANTE

Le tableau ci-dessous récapitule les zones d'intervention et les bénéficiaires cibles par composante :

Composantes	Zones d'intervention prioritaires	Bénéficiaires
Composante 1: Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires	Les 11 Régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Hauts-Bassins, Est, Nord, Sahel et Sud-Ouest les 5 axes de transhumance prioritaires : 1, 2, 3, 4, 8; Le territoire national : Les activités spécifiques à la lutte contre les maladies et les activités d'épidémio-surveillance	- Les élevages transhumants le long des frontières septentrionales ; - les élevages sédentaires des zones de replis ; - les services vétérinaires publics ; - les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ; - les consommateurs.
Composante 2. Gestion et gouvernance durables	Régions : Nord, Sahel, Est; les zones d'accueil (au Sud et à l'Ouest) : Centre-Est, Centre-Sud,	- les communautés rurales; - les collectivités territoriales; - l'administration publique;

⁵En matière de passation des marchés, de gestion financière, de rapportage, de décaissement, etc.



Composantes	Zones d'intervention prioritaires	Bénéficiaires
des paysages	Centre-Ouest, Sud-Ouest, Cascades, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun) les axes de transhumance : nationaux et transfrontaliers, le long des couloirs d'accès (pâturages, eau et marchés) et les espaces pastoraux ciblés.	- les OP pastorales impliquées dans les questions (conflits, protection, amélioration, etc.) de gestion durable des ressources naturelles (pastorales).
Composante 3. Amélioration des chaînes de valeur du bétail	Les 11 Régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Hauts-Bassins, Est, Nord, Sahel et Sud-Ouest les axes de transhumance/commercialisation : nationaux et transfrontaliers, le long des couloirs d'accès (pâturages, eau et marchés) et;	- les communautés pastorales détentrices d'animaux, - les commerçants et transporteurs de bétail, - les collectivités territoriales, - les services publics en charge de la sécurité, du commerce et de l'élevage - les Organisations professionnelles –d'élevage
Composante 4. Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes	Les Régions : Centre-Nord, Cascades, Boucle du Mouhoun, Sahel, Est, Nord, Hauts Bassins, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre-Sud et Centre-Est Les axes de transhumance ciblés : 1, 2, 4 et 8), et les 16 zones pastorales retenues.	- Communautés et ménages pasteurs et agro pasteurs; - les jeunes déscolarisés et les femmes et - les services techniques engagés dans la protection (entre autres Action Sociale, Santé) et le registre social.

II.3. STRATEGIE D'INTERVENTION GLOBALE

II.3.1. STRATEGIE D'ENSEMBLE

Le PRAPS est une opération régionale visant à intensifier les activités spécifiques dans six pays du Sahel qui ont déjà prouvé leur capacité d'appuyer les groupes d'éleveurs et d'améliorer leur intégration régionale ; les activités sont reconnues dans toute la région pour avoir le potentiel d'offrir d'importantes retombées bénéfiques. Le projet approuvé veut bâtir une alliance solide en vue de soutenir le pastoralisme en mettant en commun l'expertise et les ressources des différents acteurs (partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, gouvernements, organisations pastorales de la société civile). Cet appui est en accord avec les priorités nationales, prend en compte la dynamique régionale et est conforme au principe de subsidiarité. Le PRAPS permettra d'améliorer les cadres actuels d'actions concertées pour élaborer un cadre consolidé, harmonisé au niveau régional qui sert de plate-forme pour de nombreux acteurs afin de promouvoir des actions durables qui soutiennent le pastoralisme. Le programme valorisera les cadres de concertation existants et permettra de créer/consolider une plate-forme multi-acteurs permettant d'agir durablement sur le pastoralisme. Cette approche garantit une flexibilité pour lier les productions spécifiques à chaque pays aux priorités plus générales, à l'échelle de la région.



II.3.2. PRINCIPE DE SUBSIDIARITE

Les activités nationales font partie d'un cadre harmonisé au niveau régional, pour promouvoir la simplification et contribuer à faciliter la mise en œuvre et l'impact. Elles sont clairement harmonisées avec les priorités régionales définies par les pays eux-mêmes et font partie du programme agricole de la CEDEAO (ECOWAP). Au cours de la préparation, il a été également convenu que le principe de subsidiarité s'applique lorsqu'il est plus logique d'entreprendre certaines activités au niveau régional plutôt que dans chaque pays. Pour cette raison, certaines activités régionales⁶ autres que celles liées directement à la gestion et à la coordination du PRAPS ont été déléguées au CILSS pour être exécutées au nom des pays du Sahel (et au CRSA dans le cas des activités liées à la santé animale concentrées dans la phase 1). Ce principe s'applique spécifiquement à trois types d'activités régionales : l'assistance technique ciblée, le partage de l'information/ capitalisation des connaissances et la formation. Ces activités régionales seront financées conjointement par les pays du Sahel comme suit : chaque pays mettra 4 pour cent du produit de son crédit/subvention IDA pour le PRAPS à la disposition du CILSS. Le CILSS (et le CRSA ou l'OIE pour les activités de santé animale) sera responsable de la mise en œuvre des activités régionales techniques identifiées sur la base du principe de subsidiarité.

II.4. COÛTS DU PROJET ET VENTILATION PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR COMPOSANTE

Composantes	Sous composantes	Montant du Budget	
		(x 1 000 FCFA)	%
C1. Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires	Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux	19 129 300	27
	Soutien à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales prioritaires		
	Soutien au contrôle des médicaments vétérinaires		
C2. Gestion et gouvernance durable des paysages	Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages	6 352 300	24
	Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau		
	Production fourragère		
C3. Amélioration des chaînes de valeur du bétail	Aménagement et mise en valeur des infrastructures stratégiques pour le commerce régional	3 396 000	13
	Renforcement des capacités des organisations professionnelles des filières pastorales nationales et régionales		

⁶Les activités ont été sélectionnées selon plusieurs critères: elles étaient compatibles avec le principe de subsidiarité; elles s'appuieront sur les complémentarités et les synergies possibles avec les programmes et projets du CILSS (et du CRSA); elles généreront une nette valeur ajoutée régionale; et elles prendraient en compte la capacité d'absorption du CILSS (et du CRSA).

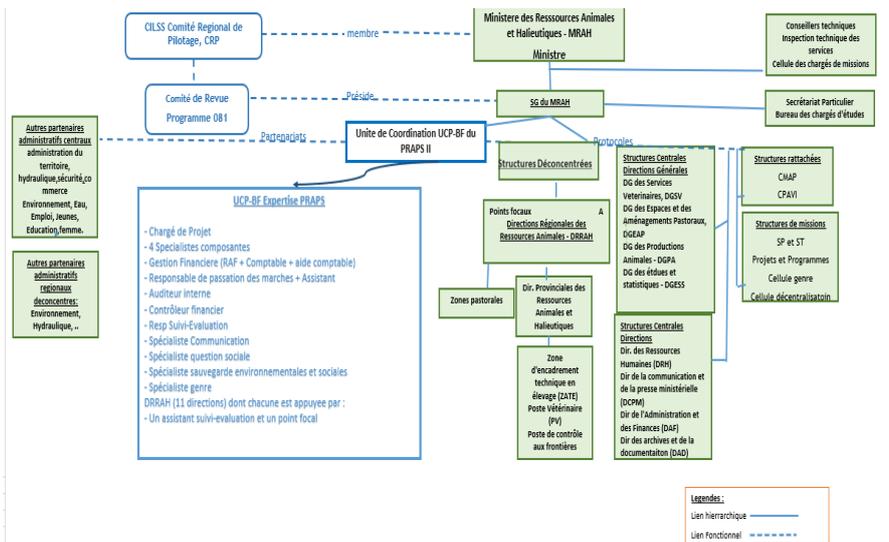
Composantes	Sous composantes	Montant du Budget	
		(x 1 000 FCFA)	%
	Appui au développement d'opérations innovantes de valorisation des filières pastorales		
C.4. Améliorer de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes	Formation professionnelle	3 507 615	14
	Inclusion sociale		
	Appui aux investissements (financement de sous-projets)		
C.5. Coordination du Projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises	Coordination du projet	5 792 000	22
	Renforcement institutionnel		
	Intervention d'urgence		
PPA			
Total Prêt (IDA)		25 875 000	93,89
Contribution État Burkina Faso⁷		1 400 000	5,08
Contribution bénéficiaires		284 000	1,03
TOTAL GENERAL		27 559 000	100

⁷Prise en charge de certaines rubriques de la composante 5



III. CADRE INSTITUTIONNEL DU PRAPS BURKINA FASO

Le dispositif institutionnel du PRAPS 2-BF s'articule autour de trois principaux types d'organes que sont : i) les organes de pilotage, d'orientation stratégique et de suivi, ii) les organes d'exécution et iii) les organes de contrôle et de supervision. Ce dispositif peut être schématisé de la façon suivante :



Cadre institutionnel global du PRAPS-BF

III.1.LES INSTITUTIONS DE TUTELLE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Le PRAPS-BF est sous la tutelle technique du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques qui en a la responsabilité institutionnelle. Il est chargé essentiellement de veiller à ce que le PRAPS -2 Burkina s'inscrive dans les politiques et orientations nationales et à ce que ses activités respectent l'objectif de développement préalablement défini dans les documents de projet. A ce titre, il assume les responsabilités suivantes :

- assure la reconnaissance administrative du PRAPS 2-BF ;
- entérine les actes officiels concernant le Projet ;
- veille au respect de la mise en œuvre des termes des accords de financement et des accords de projets ;
- assure la coordination entre les ministères qui interviennent ou qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Projet, et facilite le travail des partenaires qui y interviennent ;
- s'assure de la mobilisation des fonds de la contrepartie du Burkina Faso ;
- assure le suivi et l'orientation stratégique du PRAPS 2-BF.

Le ministre des Finances, de l'économie et du développement est chargé de la tutelle financière. A ce titre, il est chargé essentiellement de veiller à ce que le financement des activités du projet s'insère dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et à ce que sa gestion soit la plus saine et la plus efficace possible et ce, conformément à la législation comptable et financière.

A ce titre il est chargé :

- d'assurer la préparation technique et administrative des négociations des accords de subventions et des conventions de prêts;
- de préparer, en relation avec les autres services concernés de l'Etat, la mise en œuvre des conditions d'entrée en vigueur des conventions de financement ainsi que des conditions préalables aux décaissements;
- d'assurer le traitement en relation avec les services compétents, des différents dossiers de mobilisation des ressources financières extérieures.
- d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement économique et social
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du Programme triennal d'investissement public glissant (PTIP/G) et du Programme d'investissement public (PIP) ;
- de suivre et évaluer les projets et programmes de développement ainsi que les politiques publiques ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements internationaux ;



III.2 LES ORGANES DE PILOTAGE, D'ORIENTATION ET DE SUIVI

Les organes de pilotage et d'orientation sont de quatre (04) ordres :

- le comité régional de pilotage du PRAPS 2;
- le comité de revue (ComRev) du PRAPS 2-BF;
- le comité technique (CT) du PRAPS 2-BF;
- les Cadres de Concertation Régionaux (CCR).

III.2.1 LE COMITE REGIONAL DE PILOTAGE DU PRAPS

Un Comité Régional de Pilotage sera mis en place au sein du CILSS pour assurer la coordination stratégique du PRAPS. Ce comité sera calqué sur le format actuel du Task Force Régional sur le Pastoralisme au Sahel.

Ce Comité aura pour rôles :

- d'examiner et approuver les Programmes de travail et les Budgets Annuels (PTBA) du PRAPS CILSS avant leurs transmissions à l'IDA (pour Avis de Non Objection);
- d'examiner et approuver les rapports d'activités et les états financiers du PRAPS CILSS;
- de coordonner les interventions des différents pays impliqués dans la réalisation des objectifs du PRAPS;
- de donner des avis sur les modes d'intervention, de veiller à l'exécution des directives et des recommandations des missions d'expertise ;
- de suivre les réalisations physiques des PRAPS Pays et de proposer les réajustements éventuels.

III.2.2 LE COMITE DE REVUE (ComRev) DU PRAPS-BF

III.2.2.1 Mandat du ComRev

Le projet est rattaché au programme budgétaire 081 « **Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales** » du **MRAH**. Son instance d'orientation et de pilotage est le Comité de Revue (ComRev) des projets dudit programme budgétaire.

La composition et le fonctionnement du ComRev sont régis par le décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Conformément aux dispositions dudit décret, en son article 52, le Responsable du Programme budgétaire de rattachement est le coordonnateur de l'Unité de gestion. Quant au chargé de projet, il veille à l'exécution et au suivi de la mise en œuvre des activités du Projet (article 57).



Le ComRev est mis en place par un arrêté du Ministre en charge de la tutelle technique. Présidé par le Secrétaire Général du MRAH, il se tient deux (02) fois par an. La première session du ComRev de l'année se tient à la fin du mois de juillet au plus tard afin d'examiner et d'adopter la situation de l'exécution physique et financière de l'année N-1 du projet. La seconde session de l'année a lieu au plus tard en fin décembre de chaque année et a pour but d'examiner et d'adopter le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) de l'année N+1.

Le ComRev est l'organe d'orientation, d'appui/conseil et de supervision des activités du PRAPS 2 Burkina Faso. A ce titre, il est chargé :

- s'assurer que le projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS) est mis en œuvre conformément au document de projet;
- d'examiner le plan d'exécution du projet ;
- d'examiner et d'adopter les différents rapports d'évaluation du projet ;
- d'examiner et d'adopter les rapports d'activités et les rapports financiers périodiques du projet ;
- d'examiner et d'adopter le programme d'activités, le budget et le plan de passation de marchés du projet ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations de ses sessions, des missions de suivi et d'évaluation, des assemblées et des revues des projets et programmes, des revues des porte feuilles et des différents audits ;
- d'évaluer les performances du responsable du programme budgétaire conformément à sa lettre de mission ;
- de faire des recommandations à l'attention du Chargé de projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du projet ;
- d'approuver les états financiers du projet;
- d'approuver le rapport d'inventaire des biens du projet;
- d'examiner et d'adopter tout dossier soumis à son appréciation.

III.2.2.2 Composition

Le Comité de revue du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel 2-Burkina est composé comme suit :

- **Membres statutaires**

- Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques (SG, DGEAP/Programme 081, DGESS, SP-CVEL, DCMEF, DRH, 2 DRRAH),
- Le ministère de l'Économie et des finances (DGCOOP, DGEP, DGTCP);
- Le ministère en charge de l'Environnement;
- Le ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi;
- Le ministère en charge de l'Eau (DGRE);



- Le ministère de l'administration territoriale (DGPGC)
- Les collectivités territoriales (AMBF) ;
- Les projets et programmes intervenant dans le pastoralisme (PDPS, PRAPS, Projet mobilité SNV/Cop Suisse;
- Les OP/IP (pasteurs et commerçants) et ONG (2);

- **Les Membres observateurs avec voix consultative :**

- un représentant de la Banque mondiale ;
- un représentant de la Banque islamique de développement;
- un représentant de la coopération luxembourgeoise au développement (Lux-Dev);
- Un représentant de la grande muraille verte.

- **les personnes ressources**

Le ComRev peut faire appel à toute personne ressource susceptible de contribuer au succès de ses travaux. Toutefois, le nombre de personnes ressources ne saurait dépasser 3 par session

III.2.2.3. Modalités de fonctionnement du ComRev

Le ComRev du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase 2 – Burkina Faso se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire, soit une fois par semestre (décembre et juillet au plus tard) sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

Le Président veille à la régularité des sessions du Comité et à la bonne gestion du projet. A ce titre, il s'assure de :

- la tenue régulière des sessions du ComRev ;
- la cohérence des activités réalisées avec les orientations du projet ;
- la transmission dans les délais des rapports, des comptes rendus de réunions et de tout document devant faire l'objet d'examen au cours de la session du ComRev.

Le responsable du Programme budgétaire 081 est chargé de l'organisation des sessions du ComRev.

Les documents de travail devront être communiqués aux membres au moins quinze (15) jours avant la date de chaque réunion.

Les membres du ComRev font par écrit leurs observations qui feront l'objet de discussion pendant la session du Comité de Pilotage.

Les délibérations du ComRev sont constatées par des comptes rendus signés par le Président du Comité et le Coordonnateur du projet qui en assure le rapportage.



III.2.3. LE COMITE TECHNIQUE (CT)

Le CT du PRAPS II est chargé de l'examen de toutes les questions relatives au fonctionnement du projet et au suivi de la mise en œuvre effective des activités programmées.

Attributions

Il a pour missions :

- de s'assurer de la mise en œuvre du projet suivant la stratégie définie pour chaque composante et les activités ciblées et détaillées dans les documents de projet (notamment le manuel d'exécution)
- de suivre l'état d'avancement technique de chacune des activités,
- de suivre le respect des calendriers établis pour la mise en œuvre des activités,
- de suivre l'état d'exécution financière des crédits alloués à chacune des activités,
- de s'assurer de la mise en œuvre adéquate des mécanismes de gestion propres à chaque agence d'exécution,
- d'identifier les difficultés rencontrées et/ou potentielles dans la conduite des activités,
- de formuler des propositions de solutions palliatives aux difficultés rencontrées,
- d'approuver les rapports trimestriels consolidés du Projet à soumettre aux autorités compétentes et aux Bailleurs de fonds.

Composition

Le Comité Technique est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Coordonnateur National du PRAPS 2-Burkina

Vice-Président : le Directeur Général des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;

Rapporteur : le Directeur de Suivi évaluation et de la capitalisation de la DGESS ;

Membres :

- deux (02) représentants du Secrétariat Permanent chargé de la gestion des crises et vulnérabilité en Élevage (SP-CVEL) dont le point focal;
- deux (02) représentants de la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP) dont le point focal ;
- deux (02) représentants de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) dont le point focal;



- deux (02) représentants de la direction Générale des Productions Animales (DGPA) dont le point focal;
- le point focal de la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) ;
- un (01) représentant de la Direction du contrôle des Marchés et des engagements financiers (DCMEF) du MRAH ;
- un (01) représentant de la Direction des Marchés publics;
- un (01) représentant de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du MRAH ;
- onze (11) Directeurs régionaux des ressources animales et halieutiques (DRRAH);
- un (01) représentant du Projet d'Appui au Développement du secteur de l'Élevage au Burkina (PADEL-B);
- onze (11) points focaux régionaux du PRAPS II Burkina;
- les spécialistes du PRAPS II Burkina;
- un (01) représentant de l'Agence Nationale des évaluations environnementales (ANEVE) ex BUNEE du ministère en charge de l'environnement ;
- un (01) représentant du Système d'Alerte précoce (SAP) national;
- un (01) représentant de la Direction des ressources humaines (DRH) du MRAH;
- un (01) représentant des collectivités territoriales;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Formation professionnelle;
- un (01) représentant de la Grande Muraille Verte;
- un (01) représentant de la Direction Générale des ressources en eau du ministère en charge de l'Eau;
- un (01) représentant du Ministère en charge du genre;
- un (01) représentant de la cellule genre du Ministère des Ressources animales et Halieutiques

Le CT peut faire appel à toute personne ressource susceptible de contribuer au succès de ses travaux.

Fonctionnement

Le CT du PRAPS- Burkina

Le Comité Technique se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Les frais de fonctionnement du CT du PRAPS II Burkina sont assurés par le budget de la contrepartie nationale conformément aux textes en vigueur ;

Le président veille à la tenue régulière des réunions du CT du CT du PRAPS II Burkina à ce titre il s'assure de la transmission dans les délais des rapports des compte rendus des réunions et tout document devant faire l'objet d'examen au cours des réunions du CT.



Les documents de travail devront être communiqués aux membres au moins quarante-huit (48 H) heures avant la date de chaque réunion ordinaire.

Les délibérations du CT sont constatées par des comptes rendus datés et signés par le Président et les rapporteurs.

III.2.4 LES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

Les Cadres de concertation régionaux (CCR) assureront un suivi du PRAPS II-BF au niveau régional.

Les missions des CCR telles que définies par les textes sont les suivantes :

- donner des avis sur les plans et programmes de développement de la région ;
- faire des propositions en matière de coordination et d'harmonisation des activités de l'ensemble des acteurs de développement de la région ;
- dynamiser la concertation au niveau régional ;
- promouvoir le partenariat et l'harmonisation des approches et des outils de développement ;
- participer à la définition des priorités pour les investissements structurants en relation avec les niveaux central et décentralisé ;
- capitaliser les expériences et les pratiques utiles à la promotion du développement régional.

De façon spécifique, dans le cadre du PRAPS II-BF, les CCR auront les attributions suivantes :

- examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du PRAPS II-BF dans la région et les problèmes spécifiques ;
- renforcer l'harmonisation et l'alignement des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la région avec celles du PRAPS II-BF;
- formuler des recommandations et suggestions appropriées pour améliorer l'exécution du PRAPS 2 -Burkina.

La composition et le fonctionnement des CCR sont définis par des arrêtés pris par les Gouverneurs de régions.

N.B. Les points focaux logés dans les directions régionales des Ressources animales et halieutiques participeront aux sessions des CCR consacrées au PRAPS II-BF.



III.3 LES STRUCTURES ET LES AUTRES PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LE PRAPS II-BF

III.3.1 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES DU MRAH IMPLIQUÉES DANS LE PRAPS 2-BF

Étant un projet de catégorie 1, les entités administratives suivantes du MRAH seront impliquées dans la mise en œuvre du PRAPS 2-BF :

Direction /service	Attributions dans le Ministère	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
Le Secrétariat Général	Coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du MRAH.	Présidence du ComRev et aura sous sa coupe directe et hiérarchique l'Unité Nationale de Gestion du Projet (UGP).
La Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP)	Concevoir et veiller à l'application de la politique nationale en matière d'identification, d'aménagement, de valorisation, de sécurisation des espaces et aménagements pastoraux et de gestion durable des ressources pastorales.	Responsable de la mise en œuvre des composantes 2 « Gestion et gouvernance durables des paysages »
La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	Concevoir et veiller à l'application de la politique nationale en matière de santé animale, de santé publique vétérinaire, de réglementation de la profession et du médicament vétérinaires.	Responsable de la mise en œuvre de la composante 1 du projet « Amélioration de la santé animale »
La Direction Générale des Productions Animales (DGPA)	Concevoir et veiller à l'application de la politique nationale en matière d'accroissement des productions animales, d'appui à l'organisation et à la formation des acteurs ainsi que la valorisation des produits et sous-produits animaux.	Responsable de la mise en œuvre de la composante 3 du projet « Faciliter l'accès aux marchés »
La Direction des Ressources Humaines (DRH)	Veiller à l'alignement des activités de renforcement des capacités avec le plan de formation du MRAHH	Responsable de la mise en œuvre du volet renforcement des capacités des agents et des cadres



Direction /service	Attributions dans le Ministère	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
Le Secrétariat Permanent chargé de la gestion des crises et vulnérabilités en élevage	Chargé de la coordination de la prévention et gestion des crises et vulnérabilités en élevage.	Responsable de la mise en œuvre de la sous composante 5.3 du PRAPS 2
Inspection technique des services	Chargé du contrôle-inspection des services et du respect de l'éthique et de la déontologie.	Appui au contrôle-inspection des activités du PRAPS 2.
Direction des services informatiques	Elle est chargée : <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère ; • d'assurer l'administration des bases de données du Ministère ; • d'assurer la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du Ministère ; • d'assurer le développement des technologies de l'information et de la communication au sein du Ministère. 	Appui au développement de la digitalisation et à la constitution des bases de données dans le cadre du PRAPS 2
La Direction des Marchés Publics (DMP)	Gérer le processus de la commande publique du MRAH.	(i)apporter une assistance à l'UG/PRAPS 2-BF, pour l'élaboration des dossiers d'appel à la concurrence pour les travaux, équipements et fournitures ; (ii) veiller au lancement des appels à la concurrence desdits dossiers ; (iii) veiller à l'organisation de l'ouverture, du dépouillement, de l'analyse et du jugement des offres lancées par l'UGP (iv) veiller à la rédaction des procès-verbaux et soumettre les conclusions des travaux aux autorités compétentes ; (v) veiller à transmettre pour publication les résultats des



Direction /service	Attributions dans le Ministère	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
		appels à concurrence dans les revues concernées; (vi)participer aux réceptions des prestations.
La Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DCMEF/MRAH)	Contrôle à priori et à posteriori de l'engagement des dépenses du MRAH y compris les marchés publics	Viser les dossiers d'appels des marchés avant leur lancement et publication Approuver les résultats de l'analyse des offres avant l'envoi à la publication
La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)	Élaborer et mettre en œuvre la politique de communication du ministère.	Mise en œuvre de la communication du PRAPS 2-BF en collaboration avec le spécialiste en communication du Projet sur la base de la stratégie de communication globale qui sera préparée par le CILSS en lien avec les autres projets intervenant dans le domaine de l'élevage.
Les Directions régionales des ressources animales et halieutiques (DRRAH)	Appliquer la politique du MRAH, Coordonner les actions de développement et d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures déconcentrées sur toute l'étendue de leur ressort territorial	
L'École nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA)	Établissement de formation professionnelle d'agents techniques d'élevage, de techniciens supérieurs d'élevage et de conseillers d'élevage, des techniciens supérieurs de laboratoire et des aides laborantins	Le renforcement du capital humain notamment la formation des agents techniques



III.3.2 -AUTRES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (AUTRES MINISTERES) ET PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

III.3.2.1 Les services de l'Administration publique

Ces services sont les suivants

Direction/service	Ministère de rattachement	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE)	Ministère en charge de l'Environnement.	Surveillance et suivi environnemental externe liés aux activités du PRAPS-BF
Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)	Ministère en charge des Ressources Hydrauliques.	Appui technique à la réalisation /réhabilitation de boulis, de forages et de sur creusage de mares
Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)	Ministère en charge de la formation professionnelle.	Financement de la formation technique et professionnelle en milieu pastoral,
Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)	Ministère en charge de l'Action Sociale	Participation au dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires en synergie avec le SP-CVEL
Direction Générale des études et statistiques sectorielles du ministère en charge de l'agriculture/Système d'alerte précoce.	Ministère en charge de l'agriculture.	Supervision et coordination, animation des activités du volet pastoralisme du Système d'Alerte Précoce (SAP)
Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA)	Ministère en charge de l'agriculture.	Élaboration des plans d'intervention en situation de crise pastorale
Les Forces de la Sécurité	Ministère en charge de la Sécurité	Appui à la sécurisation des interventions.
Les Collectivités territoriales	Ministère en charge de l'administration territoriale	Inclusion des problématiques pastorales dans les Plans Communaux de Développement Implication dans la sécurisation des sites, la gestion des réalisations du PRAPS 2
Les Gouvernorats	Ministère en charge de l'administration territoriale	Animation des cadres de concertation régionaux Facilitation de la mise en œuvre des activités du projet au niveau déconcentré.



III.3.2.2 Les autres partenaires

Les autres partenaires nationaux du projet sont :

Acteurs	Domaines d'intervention	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
Collectif des Vétérinaires Privés (COVEP) et Ordre National des Vétérinaires (ONV)	Santé animale et santé publique vétérinaire	Appui à l'installation de professionnels de la santé animale notamment de vétérinaires privés dans les zones pastorales Appui au contrôle régalien en matière de services vétérinaires Participation au renforcement du système d'épidémio-surveillance passive et active
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Santé animale Gestion des ressources naturelles Gestions des infrastructures Inclusion sociale et économique des jeunes et femmes Système d'alerte communautaire	Appui à la sensibilisation et à la mobilisation sociale de leurs membres Plaidoyer pour une prise en compte des problématiques pastorales Veille citoyenne Appui à la gestion réelles des infrastructures Renforcement des capacités de leurs membres Appui à la mobilisation sociale de leurs membres pour le projet Facilitation de la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain
Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et Comités Locaux de l'Eau (CLE)	Gestion des points et plans d'eau.	Accompagnement à la mise en place des comités de gestion des infrastructures d'accès à l'eau Entretien et maintenance des infrastructures d'accès à l'eau Sensibilisation et renforcement des capacités des usagers
Bureaux d'études, ONG, Associations, d'intermédiation et d'ingénierie sociale dans le domaine du pastoralisme	Production de données	Appui à l'information et à la sensibilisation des acteurs Appui à la formation et à la dissémination d'outils de gestion des ressources naturelles.



Les partenaires internationaux

Acteurs	Domaines d'intervention	Responsabilités et tâches dans le PRAPS-BF
Laboratoire de Contrôle des Médicaments Vétérinaires (LACOMEV)	Santé animale et santé publique vétérinaire	Appui au contrôle des médicaments vétérinaires
Ecole Inter Etats des Sciences et médecine Vétérinaires	Enseignements vétérinaires	Formation initiale des docteurs vétérinaires et spécialisation
Centre Agrhymet	Suivi des ressources pastorales et enseignement	Formation des professionnels dans le pastoralisme
PANVAC		Appui au titrage des vaccins

III.4 LES ORGANES D'EXÉCUTION

III.4.1 L'UNITE REGIONALE DE COORDINATION DU PRAPS (URCP)

La coordination régionale du Projet dans les six pays sera assurée par une **Unité Régionale de Coordination du Projet (URC-CILSS)** au niveau du Secrétariat Exécutif du CILSS. L'URC CILSS du projet sera sous la tutelle du Programme Régional d'Appui en Sécurité Alimentaire, Lutte contre la Désertification et Population et Développement (PRA/SA-LCD-POP-DEV).

L'URCP assurera :

- la coordination des activités régionales, mais aussi le Suivi-évaluation des résultats et impacts du Programme,
- les synthèses régionales des Programmes de Travail Annuels (PTA) nationaux et des rapports de synthèses techniques et financiers du Projet,
- la cohésion et la cohérence entre les composantes pays et la composante régionale.

Cette coordination régionale couvre à la fois les actions de la composante régionale confiée au CILSS, mais aussi le suivi de la mise en œuvre globale des activités du projet dans les pays. Outre la gestion quotidienne, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, sous la supervision du Coordonnateur du PRA/SA-LCD-POP-DEV, l'URC a en charge les activités ci-après :

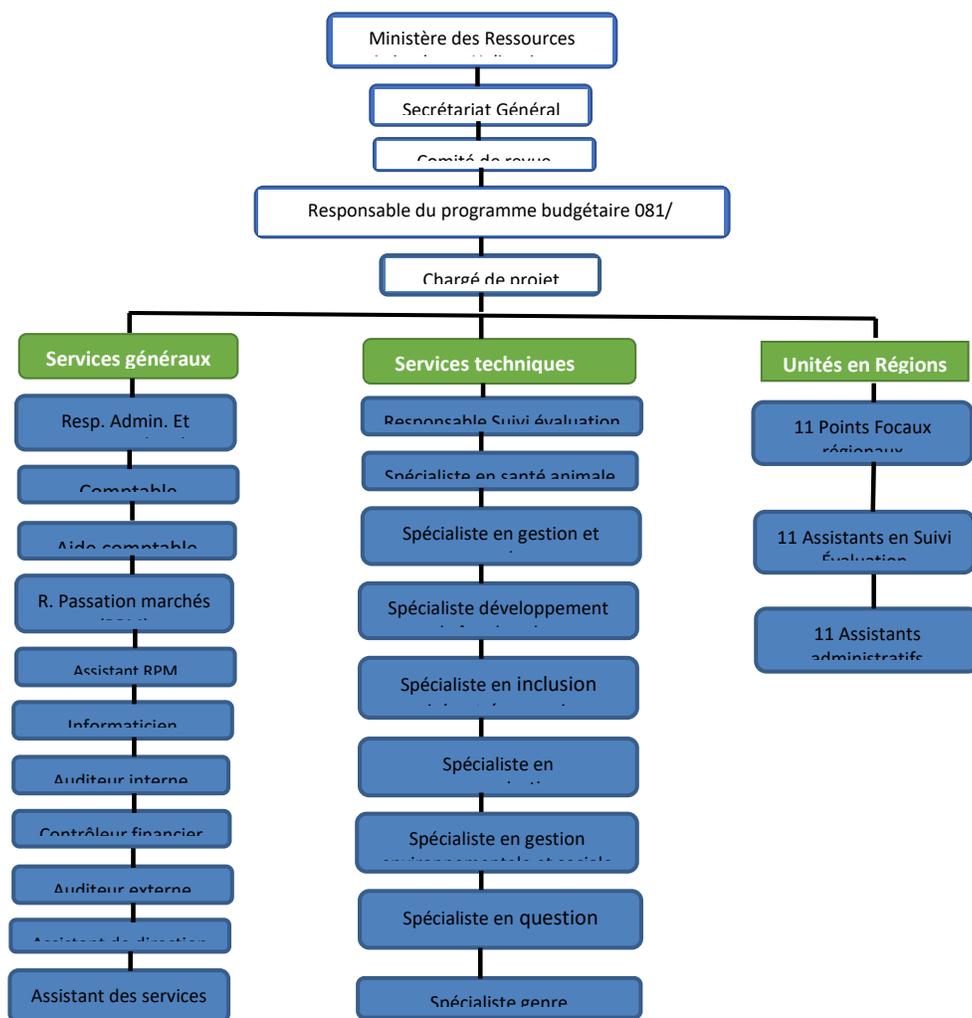
- l'exécution technique des activités régionales d'appuis aux pays et leur suivi-évaluation ;
- la mise en œuvre d'un plan de communication autour du PRAPS ;
- la gestion financière et administrative ;
- la recherche et la création de synergie entre le PRAPS et les autres initiatives similaires en cours dans la sous-région, notamment avec l'Alliance globale AGIR –SAHEL et les programmes régionaux coordonnés par le CILSS ;
- la participation et la contribution aux rencontres et concertations décisionnelles initiées aux niveaux régional, continental et international (PREGEC, RPCA, AGIR).



III.4.2 L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

III.4.2.1 Organigramme détaillé de l'UGP

L'organigramme de l'UGP est la suivante :



III.4.2.2 Rôle et responsabilités de l'UGP

L'Unité de Gestion du PRAPS-BF (UGP) est chargée de coordonner et superviser la conception, la préparation, l'élaboration, la mise en œuvre technique et financière et le suivi-évaluation des activités du Projet.

Outre cette fonction administrative qui lui est dévolue, l'Unité de Gestion du Projet assure la coordination des relations entre les directions techniques du MRAH chargées de la mise en œuvre des composantes du PRAPS 2-BF, des départements ministériels impliqués, les administrations décentralisées et déconcentrées de l'État, les Organisations de la société civile, le secteur privé et les différents partenaires techniques et financiers du projet.

De manière spécifique, l'Unité de Gestion du Projet a pour rôle de planifier en relation avec les agences d'exécution (directions techniques du MRAH chargées de la mise en œuvre du PRAPS 2-BF) l'ensemble des actions concourant à la mise en œuvre du projet, la gestion et le suivi - évaluation.

Dans le cadre du projet PRAPS 2 - Burkina Faso, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) aura pour missions :

- de mettre en œuvre le PRAPS-BF et veiller à la réalisation de ses objectifs par les différentes structures d'exécution;
- de coordonner les interventions du projet et assurer sa synergie avec celles des programmes nationaux et des PTF dans le secteur;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable du PRAPS 2-BF;
- d'assurer une bonne information des Agences d'exécution technique et des unités du projet en région sur la base de son Manuel d'exécution, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites Agences ;
- de planifier, organiser et coordonner les activités du projet,
- d'évaluer et valider les Plans de Travail Annuels et les budgets des Agences d'exécution technique et des unités du projet en région;
- de requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ;
- d'assurer le suivi de l'exécution physique et financière du PRAPS 2-BF et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements;
- de centraliser les rapports d'activités des agences d'exécution et préparer les rapports d'activités du PRAPS 2 BF,
- d'élaborer les rapports de suivi financier et les transmettre à l'IDA ;
- de coordonner les relations entre l'UGP, les Agences d'exécution, l'Administration publique et la Banque mondiale pour permettre une meilleure utilisation des ressources disponibles ;



- d'élaborer les plans de passation de marchés en vue de les soumettre à l'Avis de non objection de la Banque ;
- de participer aux Commissions d'attribution des marchés publics du MRAH pour les dossiers concernant le PRAPS 2;
- de s'assurer de la collecte des informations sur les indicateurs de résultats et les résultats intermédiaires en vue de leur transmission à l'URC-CILSS pour la synthèse.

III.4.2.3 Composition de l'équipe et modalités de recrutement

L'équipe de l'UG du PRAPS 2 BF se compose ainsi qu'il suit :

N°	Postes	Modalités de recrutement ⁸	Profils
1.	Coordonnateur National	Fonctionnaire nommé par arrêté ministériel	Responsable du programme budgétaire 081
2.	Chargé du projet	Contractuel recruté sur appel à candidature	Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine du développement rural Avoir au moins 10 années d'expérience dans les projets de développement, notamment les projets de gestion des ressources naturelles liées au pastoralisme.
3.	Responsable Administratif et Financier - RAF	Contractuel recruté sur appel à candidature	Titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures en gestion (Comptabilité et finances) de niveau Bac+ 5. Avoir au moins 10 années d'expérience dans l'administration et la gestion des projets.
4.	Responsable en Passation de marchés (RPM)	Contractuel recruté sur appel à candidature	Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4 ans minimum) en science de gestion (administration financière, administration publique, droit...); Avoir au moins 10 années d'expérience dans la gestion et le suivi des marchés
5.	Assistant en Passation de marchés (APM)	Contractuel recruté sur appel à candidature	Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 2 ans minimum) en science de gestion (administration financière, administration publique, droit...), avec au moins 5 années d'expérience dans la passation des marchés.
6.	Responsable en suivi-évaluation	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) en statistiques, économie, socio-économie, gestion des projets, agroéconomie ou en développement rural;

⁸ Le personnel du PRAPS 1 sera soumis à une évaluation préalable. Seuls les postes dont les occupants actuels auraient été reconnus défaillants, seront ouverts à concurrence.

N°	Postes	Modalités de recrutement ⁸	Profils
			Avoir au moins 10 années d'expérience avérée dans le suivi-évaluation de projets et programmes avec une maîtrise des logiciels spécialisés.
7.	Spécialiste genre	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4 ans au moins) en sociologie, en développement rural avec spécialisation en genre et développement ou éducation des adultes. Avoir au moins 5 années d'expérience avérée dans la conduite des questions du genre.
8.	Spécialiste en questions sociales (chargé des VBG)	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4 ans au moins) en sociologie ou domaines apparentés + avoir des connaissances/une expérience avérée sur les VBG. Avoir au moins 5 années d'expérience avérée dans la gestion des questions sociales.
9.	Spécialiste en gestion environnementale et sociale	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans les domaines du développement rural ou social. Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine des évaluations environnementales et sociales.
10.	Spécialiste en communication	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins dans un domaine approprié des sciences de l'information et de la communication et principalement de la communication pour le développement. Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de la communication pour le développement.
11.	Spécialiste en santé animale pour le suivi de la composante 1	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire du Doctorat en Sciences et médecine vétérinaires (ou de tout autre domaine apparenté). Avoir une expérience avérée de 10 ans dans le domaine des programmes de lutte contre les pathologies majeures animales.
12.	Spécialiste en gestion et gouvernance des paysages pour le suivi de la composante 2	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine du développement rural (agronomie, élevage, foresterie, agroéconomie), ou tout autre profil similaire,



N°	Postes	Modalités de recrutement ⁸	Profils
			Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, notamment pastorales ;
13.	Spécialiste en développement des chaînes de valeurs pour le suivi de la composante 3	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine du développement rural (agronomie, élevage, foresterie, agroéconomie, socio-économie, sociologie rurale), ou tout autre profil similaire. Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de développement des chaînes de valeurs des produits agrosylvopastoraux fauniques et halieutiques
14.	Spécialiste en inclusion sociale et économique pour le suivi de la composante 4 (chargé des crises pour le compte de la sous composante 5.3)	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine de la sociologie ou tout autre diplôme équivalent notamment socio-économie, sociologie rurale, en travail social, ou tout autre profil similaire, avec des qualifications et/ou des expériences avérées dans le domaine de promotion et protection sociale et la gestion, la prévention des crises, notamment pastorales. Avoir au moins 10 ans d'expérience avérée dans les domaines de la protection, la promotion des groupes sociaux vulnérables et la planification d'urgence.
15.	Auditeur interne	Contractuel recruté sur appel à candidature	Diplôme supérieur (BAC+5) en audit, comptabilité et gestion ou tout autre diplôme équivalent. Avoir au moins 10 années d'expérience avérée dans l'audit.
16.	Contrôleur financier	Contractuel recruté sur appel à candidature	Diplôme supérieur (BAC+5) en finance, comptabilité, contrôle, droit et gestion ou tout autre diplôme équivalent. Avoir au moins 5 années d'expérience avérée dans le contrôle des procédures comptables et financières.
17.	Chef Comptable	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire, niveau BAC + 2 ans (DUT ou BTS) en comptabilité ou gestion financière Avoir au moins 10 années d'expérience avérée dans les procédures comptables
18.	Comptable	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme de BAC en comptabilité (BAC G 2)



N°	Postes	Modalités de recrutement ⁸	Profils
			Avoir au moins 5 années d'expérience avérée dans les procédures comptables.
19.	Assistant (e) de Direction	Contractuel (elle) recruté (e) sur appel à candidature	Être titulaire d'un DUT (BAC +2) option secrétariat Avoir au minimum cinq (5) ans d'expérience professionnelle ;
20.	Assistant (e) des services techniques	Contractuel (elle) recruté (e) sur appel à candidature	Être titulaire d'un BAC+2 option secrétariat ou comptabilité Avoir au minimum trois (3) ans d'expérience professionnelle en secrétariat.
21.	Point Focal régional	Fonctionnaire nommé par arrêté ministériel	Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 ans minimum) dans le domaine du développement rural (élevage, foresterie, agroéconomie), des sciences vétérinaires. Être en service dans une structure du MRAH (autre que les projets) et âgé d'au plus 45 années au 1 ^{er} Janvier 2022
22.	Assistant en Suivi Évaluation	Contractuel recruté sur appel à candidature	Être titulaire d'un diplôme universitaire, niveau BAC + 4 en économie, agroéconomie, statistiques ou développement rural, maîtrises des logiciels spécifiques (traitement des données et cartographie)
23.	Assistant administratif	Nommé	Être titulaire d'un diplôme universitaire, niveau BEP au minimum en gestion financière, comptable et administrative.
24.	Informaticien	Contractuel à temps partiel recruté sur appel à candidature	Avoir un diplôme universitaire (BTS) en maintenance informatique et réseau. Avoir 5 ans d'expérience avérée dans le domaine de la maintenance informatique et réseau.

N.B. Un personnel d'appui au niveau central et au niveau régional sera recruté pour les besoins du PRAPS-BF sur la contrepartie nationale et comprendra en particulier les chauffeurs, les agents de liaison, les gardiens, le personnel des services d'entretien, etc.



III.4.3 LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES D'EXECUTION DU PROJET

III.4.3.1 Les agences d'exécution technique

Les agences d'exécution technique sont des structures administratives chargées de la mise en œuvre opérationnelle des activités du projet relevant de leur domaine de compétence. À ce titre elles participent :

- à l'élaboration des plans de travail et budgets annuels du Projet;
- à la supervision et à l'élaboration des activités des programmes ;
- à l'élaboration et à la préparation des termes de références des études et des dossiers d'appels d'offre;
- à la sélection des fournisseurs et autres prestataires pour la mise en œuvre des activités dont elles ont la charge;
- à la préparation des programmes et modules de formation;
- à la compilation et à l'analyse des données statistiques;
- au suivi environnemental et social du Projet;
- aux évaluations internes et externes du Projet.

Les différentes Directions Techniques et Services rattachés du MRAH suivants constituent les Agences d'Exécution du Projet :

- la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP);
- la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV);
- la Direction Générale des Productions Animales (DGPA);
- la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS);
- La Direction des Ressources Humaines (DRH);
- la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM);
- le Secrétariat permanent chargé de la gestion des Crises et Vulnérabilités en Élevage (SP-CVEL);
- les Directions Régionales des Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH).

Chaque agence d'exécution désigne en son sein un point focal pour assurer le suivi détaillé de la mise en œuvre des activités du projet.



III.4.3.2 Les points focaux au niveau central

Pour assurer la mise en œuvre des activités du PRAPS 2 BF et leur suivi, des points focaux seront responsabilisés dans chacune des Directions centrales impliquée dans l'exécution du Projet (Agence d'exécution/Structure Technique). Ces points focaux seront nommés par arrêtés du MRAH pour des conventions annuelles renouvelables après évaluation. Ils seront chargés :

- d'assurer le suivi de l'exécution des activités du PRAPS 2-BF du MRAH au sein de la structure technique concernée et avec le niveau régional;
- d'élaborer les comptes rendus périodiques de l'avancement du PRAPS 2-BF au sein de l'agence d'exécution ;
- d'assurer l'élaboration des programmes et des rapports d'activités à l'attention du responsable de l'agence d'exécution avant transmission au PRAPS 2;
- de participer aux sessions du comité technique et aux autres réunions de suivi du projet en cas de besoin.

Commenté [UW1]: S'assurer pour le Comité Technique

Les directions techniques suivantes désigneront des points focaux :

DIRECTION/SERVICE	Nombre de points focaux	Composante et sous composante concerné
La Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP)	Un (01) point focal	Composantes 2 « Gestion et gouvernance durables des paysages »
Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	Un (01) point Focal	Composante 1 du projet « Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires »
La Direction Générale des Productions Animales (DGPA)	Un (01) point focal	Composante 3 du projet « Amélioration des chaînes de valeur du bétail »
Direction des Ressources animales (DRH)	Un (01) point Focal	Composantes 1, 4 et 5 du projet « renforcement des capacités », « Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes »
La Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	Un (01) point focal	Mise en œuvre du suivi évaluation du PRAPS 2-BF
Le Secrétariat Permanent chargé de la gestion des Crises et Vulnérabilités en Elevage (SP-CVEL)	Un (01) point focal	Sous Composante 5.3 : prévention et réponse aux crises
TOTAL	6 points focaux	



III.4.3.3 Les Directions Régionales des Ressources Animales et Halieutiques

- Les DRRAH seront les répondants du PRAPS II-BF au niveau régional. Ainsi, les Directeurs régionaux assurent la liaison avec les tiers dans les régions. Ils sont responsables de la gestion des ressources en lien avec le Point Focal et le SAF. Ils approuvent les rapports périodiques et tout autre document technique qu'ils transmettent à l'UGP ;
- Les DRRAH hébergent les Points focaux et les Assistants Suivi- Évaluation (ASE) ;
- Le partenariat entre la DRRAH et l'UGP est matérialisé par un protocole (revu annuellement).

III.4.3.4 Les Points focaux au niveau régional

Au niveau de chacune des 11 régions ciblées par le PRAPS II-BF un Point focal (Sélection sur dossier parmi les Ingénieurs d'Élevage et Docteurs Vétérinaires exerçant au MRAH) sera nommé par arrêté du MRAH pour une année. La reconduction annuelle des arrêtés sera basée sur les performances individuelles de chaque Point Focal, après évaluation de sa lettre de mission. Les Points Focaux dont les résultats sont jugés insuffisants seront remplacés par de nouveaux candidats sélectionnés selon les mêmes modalités que leurs prédécesseurs.

Le point Focal aura pour rôle de représenter les différentes composantes techniques pour la mise en œuvre du PRAPS 2-BF dans son ressort territorial et, particulièrement : -d'assurer :

- la programmation et le suivi-évaluation des activités du Projet dans les démembrements de la DRRAH (DPRAH, Zones Pastorales, ZATE, UATE, Postes Vétérinaires),
- le suivi des opérateurs et prestataires et ,
- la communication et le partage de l'information sur les activités du Projet.

Le Point Focal Régional est placé sous la supervision du Directeur Régional. Il supervise les activités de l'Assistant suivi-évaluation placé dans la région.

Les responsabilités des Points Focaux régionaux sont les suivantes :

- Responsabilités générales
 - diffuser l'information sur le PRAPS 2-BF ;
 - suivre et superviser l'exécution des composantes et activités du PRAPS 2-BF;
 - appuyer l'assistant suivi évaluation dans la collecte des données nécessaires à la formulation de toute base de données ;
- Responsabilités administratives
 - suivre (i) les missions d'évaluation (un à mi-parcours et un en fin de Projet) ; (ii) les audits financiers du PRAPS 2-BF et les contrats alloués aux prestataires de services;
 - participer aux sessions du Cadre de Concertation Régional consacrées au PRAPS 2-Burkina;



- Responsabilités opérationnelles
 - préparer les PTBA régionaux
 - produire un tableau de bord de suivi du PRAPS 2-BF;
 - assurer la supervision des activités transversales des composantes ;
 - participer aux missions d'appui technique de la mise en œuvre efficace du système de suivi- évaluation et de l'évaluation des indicateurs de résultats et impacts ;
 - accompagner l'organisation d'échanges d'expériences entre les organisations professionnelles, les interprofessions ;
 - accompagner l'organisation du suivi de la prise en compte des aménagements / dispositifs de mitigation et de l'évaluation des mesures de sauvegarde environnementale et sociale des investissements / infrastructures financés dans le cadre du projet (micro-projets);
 - coordonner la mise en œuvre quotidienne des activités du projet;
 - préparer les différentes missions d'appui en lien avec le DRRAH.
 - superviser les activités des ASE.
 - Toute autre tâche nécessaire à l'atteinte des résultats du PRAPS 2.

III.4.3.5 Les Assistants suivi évaluation (ASE).

Chacune des 11 régions ciblées par le PRAPS 2-BF sera dotée d'un Assistant Suivi-Évaluation recruté par voie de test et bénéficiant d'un contrat ;

Les ASE travaillent sous la responsabilité des Points Focaux et en lien avec les services régionaux chargés des statistiques avec un contrat d'objectif annuel qui est évalué ;

Les ASE participent à la mise en œuvre régional du PRAPS II notamment :

- la mise en œuvre quotidienne des activités du projet;
- l'organisation des différentes missions d'appui en lien avec le DRRAH.
- la préparation des PTBA régionaux
la production d'un tableau de bord de suivi du PRAPS 2-BF;
- le suivi transversal des composantes ;
- la participation aux missions d'appui technique de la mise en œuvre efficace du système de suivi- évaluation et de l'évaluation des indicateurs de résultats et impacts ;
- l'organisation d'échanges d'expériences entre les organisations professionnelles et, les interprofessions ;
- l'organisation du suivi de la prise en compte des aménagements / dispositifs de mitigation et de l'évaluation des mesures de sauvegarde environnementale et sociale des investissements / infrastructures financés dans le cadre du projet (micro-projets);
- Toute autre tâche nécessaire à l'atteinte des résultats du PRAPS 2.



IV.5 LES ORGANES DE CONTRÔLE

Les organes de contrôle du PRAPS-BF sont constitués par les intervenants suivants :

IV.5.1 LE CONTROLEUR FINANCIER DU PRAPS 2-BF

Dans le cadre du PRAPS 2- BF il est chargé :

- d'effectuer un contrôle a priori portant sur la régularité budgétaire, juridique et financière des opérations de dépense du Budget du projet;
- de donner son avis motivé sur les contrats et de tous actes soumis au contreseing ou à l'approbation du chargé de projet et ayant une incidence financière ;
- de participer à l'identification et la prévention des risques financiers ainsi qu'à l'analyse des facteurs explicatifs de la dépense et du coût des actions du projet ;
- de vérifier le caractère sincère des prévisions de dépenses du projet;
- de contrôler le document de plan de travail et budget annuel, les documents prévisionnels de gestion, leurs modifications en cours de gestion ainsi que les projets d'actes d'affectation de crédit d'engagement de dépenses du projet ;
- d'examiner les comptes rendus d'utilisation des crédits et des emplois;
- d'assurer le rôle de conseiller en cas de problèmes de gestion financière ou lors de procédures administratives;
- de s'assurer de la régularité et de la fiabilité des comptes, par rapport à la législation et aux normes comptables;
- de rédiger un rapport de synthèse dans lequel il formule toutes ses remarques et ses conseils concernant les comptes et les documents vérifiés.

IV.5.2 L'AUDITEUR INTERNE DU PRAPS 2-BF

Dans le cadre du PRAPS 2- BF il est chargé :

- d'animer le processus budgétaire en vérifiant le fonctionnement des outils de gestion nécessaires au pilotage, à la définition des objectifs, à l'élaboration des plans d'action et, procéder si cela est nécessaire à des ajustements ;
- de contrôler la régularité et la sincérité de l'information, organisationnelle et/ou financière, contenue dans les documents et situations administratives, financières et techniques ;
- d'assurer le contrôle a priori sur les transactions budgétaires et la trésorerie à travers les documents afférents;
- de veiller au respect des procédures opérationnelles techniques, comptables, informatiques, administratives et financières et à leur mise à jour périodique;
- d'évaluer les performances du système de gestion financière (personnel, procédures, etc.) sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs en début de période;
- de s'assurer que les activités du PRAPS 2-BF se déroulent normalement par rapport aux prévisions dans le cadre de la politique établie et des objectifs fixés;



- définir et mettre en œuvre un plan d’audit du projet et de ses démembrements;
- réaliser des missions d’audit (observation, entretiens avec les collaborateurs concernés par l’audit, formulation de pistes d’amélioration, rédaction de rapport de mission ...) du projet et de ses démembrements;
- Organiser et suivre les recommandations des missions d’audit externe du projet et de ses démembrements;
- définir et réaliser des actions de formation aux nouveaux outils au profit du projet , de ses démembrements et des agences d’exécution;
- d’élaborer et de transmettre régulièrement les rapports périodiques d’activités assortis de propositions de conseils dans le but d’anticiper sur les risques pouvant compromettre les enjeux stratégiques du projet.

IV.5.2 LES AUDITEURS EXTERNES

L’objectif des audits financiers et techniques est de permettre à des auditeurs indépendants d’exprimer des opinions professionnelles sur les rapports trimestriels et annuels d’exécution financière et technique des activités du projet.

A cet effet, il vise entre autres à :

- recommander toute mesure de correction pour assurer la conformité du projet en vertu des normes comptables;
- participer activement à l’élaboration des procédures de vérification et à l’évaluation des contrôles internes clés;
- aider l’auditeur interne à établir un plan de vérification interne annuel;
- élaborer les rapports périodiques de l’audit organisationnel et financier du projet;
- effectuer le suivi des résolutions des problèmes identifiés au cours de mandats d’audit
- collaborer à l’identification et à l’évaluation des risques afin de déterminer la nature, l’ampleur et la fréquence des procédures d’audit.

Les auditeurs exprimeront par ailleurs des opinions séparées sur les relevés de dépenses (États certifiés de dépenses), les Comptes Désignés et les Comptes de Projet pour les fonds reçus du Gouvernement et les dépenses effectuées au cours des exercices clos aux mêmes dates d’une part et l’état d’exécution physique des différentes activités programmées d’autre part.

Lors de la réalisation des audits, les auditeurs s’assureront que toutes les ressources ont été utilisées conformément aux dispositions de l’accord de financement, dans un souci d’économie et d’efficacité et que les activités ont été réalisées conformément au programme préétabli. Les auditeurs apprécieront également la pertinence et le suivi du système de contrôle interne mis en place de même que le système de suivi et d’évaluation du projet.



IV.5.3 LES ORGANES DE CONTROLE DE L'ÉTAT

Le contrôle de l'État regroupe un ensemble d'opérations de vérification (techniques, financiers et administratifs) destinées à s'assurer que l'exécution du projet se fait conformément aux règles de l'art, aux lois et règlements nationaux en vigueur et aux clauses de l'Accord de Financement. Il permet également de prévenir et de corriger les déviations éventuelles. Il pourrait s'exercer sur le projet de manière continue ou périodique par les organes suivants :

- L'Inspection Générale des finances sur l'exécution financière du projet quel que soit l'origine des fonds utilisés;
- L'Autorité Supérieure de Contrôle d'État sur l'exécution financière du projet à la demande du Gouvernement du Burkina Faso;
- L'Inspection Technique des Services du MRAH;
- La Cour des comptes;
- Le contrôle parlementaire.



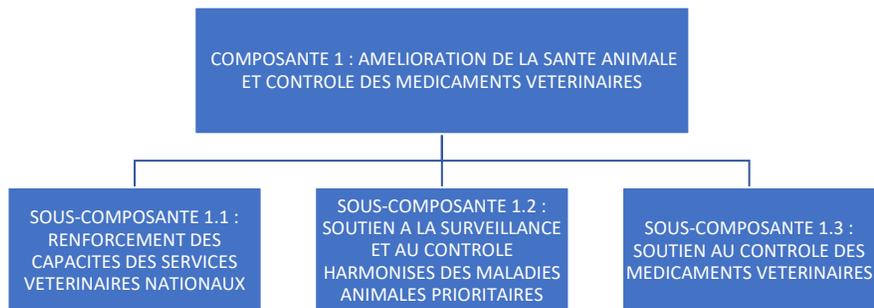
V. EXECUTION DES COMPOSANTES DU PROJET

Ce chapitre décrit de façon détaillée les modalités de mise en œuvre des composantes et sous-composantes du PRAPS 2-Burkina. Pour chaque sous-composante, il sera décrit :

- les bénéficiaires;
- le contenu;
- les rôles et responsabilités des principaux acteurs impliqués;
- les modalités de mise en œuvre de la sous-composante;
- les modalités de financement de la sous-composante.

V.1. EXECUTION DE LA COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE

Cette composante 1 se subdivise en trois sous-composantes : (i) Renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux; (ii) Soutien à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales prioritaires ;(iii) Soutien au contrôle des médicaments vétérinaires.



V.1.1. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 1.1

Sous-composante 1.1 : Renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux

Cette sous-composante comprend trois volets :

- le Volet A : Actualiser et mettre en œuvre les plans nationaux de formation (établis sous PRAPS-1).
- le volet B : Construire/réhabiliter des infrastructures vétérinaires.
- le volet C : Acquérir des équipements pour les services et les laboratoires vétérinaires.



V.1.1.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette sous composante sont :

- les éleveurs
- les cadres et agents du MRAH
- les vétérinaires privés

V.1.1.2. Contenu

La sous composante 1.1 vise à renforcer les capacités opérationnelles des services vétérinaires (publics et privés, selon les normes OIE) à travers les activités suivantes :

- **l'actualisation et la mise en œuvre des plans nationaux de formation (établis sous PRAPS-I).** Pour ce faire, le PRAPS II appuiera le renforcement des compétences en poursuivant la prise en charge des frais de formation des étudiants d'une part (cinq (05) vétérinaires en formation en l'EISMV de Dakar, sous financement PRAPS1) et d'autre part prendra en charge les frais de formation initiale de 10 nouveaux Docteurs vétérinaires, les formations de 06 spécialistes niveau Master en laboratoire, épidémiologie, pathologie des vaches laitières, pathologie des ruminants (ingénieurs et Vétérinaires) et formation continue de 20 cadres, 60 techniciens de laboratoire, 150 agents de terrain sur plusieurs thématiques (technique de prélèvement et de diagnostic, système de surveillance épidémiologique et collecte de données, pathologies de la vache laitière, nutrition animale etc.) ;
- la construction /réhabilitation des infrastructures vétérinaires. Sur la base d'un diagnostic, le projet soutiendra la construction/réhabilitation de 35 Unités vétérinaires : la construction de 25 postes vétérinaires de proximité et la réfection de 10 services vétérinaires (directions régionales, directions provinciales, postes vétérinaires et postes de contrôle vétérinaires aux frontières). Le projet financera également la réhabilitation de 05 cliniques vétérinaires privées impliquées dans la mise en œuvre des plans PPCB et PPR dans les zones de concentration du bétail, ainsi que la construction de 75 parcs de vaccination. Ces activités permettront d'assurer un meilleur contrôle transfrontalier (postes d'inspection frontaliers - PIFs). Dans le cas où des travaux auraient été engagés mais non achevés dans le cadre du PRAPS-1, la priorité y sera donnée;
- l'acquisition des équipements pour les services et laboratoires vétérinaires. Le projet soutiendra l'acquisition d'équipements dont 18 véhicules 4x4 (17 Pic Up et 01 Station Wagon), 12 motos, du matériel technique [équipements de froid (35 réfrigérateurs médicaux, 300 glacières médicales, 5 thermomètres USB) ; matériel de vaccination (1500 kits); équipements pour la codification des échantillons (3 lots) et de marquage des petits ruminants (400) ; trousses vétérinaires (100) au profit des cliniques vétérinaires publiques et privées, divers matériels de laboratoire et d'inspection, ainsi que des équipements de bureau, des ordinateurs de bureau et l'acquisition de logiciels informatiques pour appuyer la gestion du personnel et des ressources matérielles ou la collecte et l'analyse des informations et des données sur les



maladies, avec en particulier l'utilisation de KoBoToolbox (KBT)] Le détail des quantitatifs respectifs est décliné dans le tableau de budget. Par ailleurs, le projet conduira une étude d'évaluation interne de mise en œuvre des recommandations du rapport de performance des services vétérinaires (PVS). En outre, le projet assurera les charges récurrentes afférentes à la sous composante notamment la communication et le fonctionnement courant.

V.1.1.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, PV, Postes frontaliers)	Appui technique à la DGSV dans la mise en œuvre de la sous-composante.
UGP	Coordination des activités de la sous-composante. Gestion fiduciaire
ENESA	Formation du personnel du MRAH Appui à la mise en œuvre du volet A
EISMV	Formation du personnel du MRAH sur la base d'une convention signée avec l'UGP. Appui à la mise en œuvre du volet A
DRH	Gestion du processus de formation des stagiaires. Appui à la mise en œuvre du volet A
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour le recrutement du maître d'ouvrage délégué, et appui pour le volet B et C
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
ONV	Appui à la mise en œuvre du volet B
COVEP	appui à la mise en œuvre du volet B
OIE	Assistance technique Renforcement des capacités des agents des services vétérinaires Appui à la mise en œuvre des volets A et C
CILSS	Coordination régionale du projet ; Appui méthodologique ; Assistance technique pour le choix des postes frontaliers à construire et à réhabiliter ; Appui au renforcement des capacités des agents des services vétérinaires ; Appui au partage d'expériences entre pays.

V.1.1.4. Modalités de mise en œuvre de la sous-composante 1.1

La mise en œuvre de cette sous composante implique la réalisation des tâches suivantes :



V.1.1.4.1. Actualisation et mise en œuvre des plans nationaux de formation

Le processus comprend les sous activités suivantes :

- l'actualisation du plan de formation du MRAH;
- la formation de 15 Docteurs vétérinaires;
- la formation de 06 spécialistes;
- la formation continue de techniciens (public et privé) – laborantins (1 session/an);
- la formation continue des techniciens (public et privé) - agents du RESUREP (1 session/an);
- l'appui à la formation des agents en épidémiologie de terrain (ISAVET), trois cohortes.

Chacune de ces sous activités sera réalisée de la façon suivante :

- élaboration des TDR par la DGSV en collaboration avec la DRH et l'UGP;
- approbation des TDR par l'UGP et obtention de l'avis de non objection de la Banque mondiale;
- contractualisation avec les structures de formation ciblées ou payement direct selon le cas;
- recrutement des candidats par un comité de sélection sur la base de critères définis;
- déroulement de la formation

Pour ce qui est des formations continues, la mise en œuvre de la formation tiendra compte des différentes catégories professionnelles ciblées. Les formations diplômantes et qualifiantes pour le dispositif du MRAH et des vétérinaires privés seront confiées aux institutions spécialisées de formation existantes (ENESA, ELAT, EISMV, etc.). S'agissant de la formation spécialisée, l'UGP après avoir pris connaissance des besoins en formation procèdera par une demande de renseignement aux différentes institutions ci-dessus citées afin de connaître les curricula de formation, les modules et les modalités de mise en œuvre. Ces informations seront analysées par une commission ad hoc (DRH, UGP, DGSV, etc.) pour identifier les institutions qui offrent les meilleures possibilités de formation répondant aux besoins spécifiques des candidats mais également tenant compte des impératifs suivants :

- la stratégie de mise en œuvre du plan de formation doit être axée sur le développement des compétences à partir de l'expérience et orientée vers l'intervention, reposant ainsi sur le principe de l'adéquation entre la formation et le poste de travail ;
- outre les modules théoriques, la formation devra comprendre une phase pratique de même que des visites ou stages de courte durée dans les structures à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ;
- l'ingénierie de la formation favorise les synergies avec d'autres institutions incluant la recherche pour encourager les échanges d'expérience.



Les institutions retenues signeront avec l'UGP un protocole, s'il y a lieu, de formation qui précisera les modalités de mise en œuvre. En plus des engagements des deux parties, les accords seront assortis d'un programme de formation budgétisé et planifié avec des indicateurs de suivi.

V.1.1.4.2. Construction/réhabilitation d'infrastructures vétérinaires:

Les infrastructures seront réalisées sur des sites identifiés dans la zone d'intervention du projet en priorité et en cas de force majeure, des sites hors zones d'intervention du projet pourraient être retenus.

Le processus de sélection des sites commence par l'expression des besoins des services techniques déconcentrés en collaboration avec les municipalités, les organisations de producteurs et les autorités coutumières des localités concernées. Ensuite une négociation foncière est déclenchée pour se poursuivre par une sélection environnementale et sociale. La validation de ces sites est obtenue après analyse du screening environnemental et social.

Pour la construction/réhabilitation d'infrastructures vétérinaires, il sera procédé dans un premier temps, au recrutement d'un prestataire privé pour préparer les cahiers des charges, les spécifications techniques et des DAO. Ce prestataire participera également au recrutement des intervenants sur les chantiers (bureaux conseil /étude et contrôle), entreprises de BTP, etc.), la gestion et le suivi global des chantiers de même que la réception des ouvrages se fera en présence des représentants du MRAH et du PRAPS 2. En collaboration avec l'UGP et les services techniques impliqués dans le projet, le prestataire privé aura les attributions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié, exécuté et suivi ;
- réalisation des Avant-Projets Sommaires (APS) et des Avant-projets Détaillés (APD)
- soumission des avant-projets (APS et APS) au PRAPS;
- préparation du choix du MOD, du bureau de contrôle et de l'entrepreneur;
- réception de l'ouvrage en collaboration avec l'UGP et la DGSV.

Le processus d'appel d'offres sera donc entièrement géré par le MRAH (préparation technique des dossiers par l'UGP, élaboration des DAO et lancement des marchés par la DPM) et respectera la réglementation nationale des marchés publics et les directives de passation des marchés de la Banque mondiale. L'exécution des travaux impliquera aussi au préalable la réalisation d'Étude d'impact environnementale (EIES) et la mise en œuvre de PGES et de PAR s'il y a lieu.



V.1.1.4.3. Acquisition d'équipements pour les services vétérinaires

Les tâches suivantes seront réalisées :

- la préparation du cahier des charges / spécifications techniques par la DGSV avec l'appui des spécialistes au niveau de l'UGP;
- la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres par le spécialiste en passation des marchés du PRAPS 2 en collaboration avec la DGSV et la DMP/MRAH;
- la gestion du processus de sélection des fournisseurs par l'UGP en collaboration avec la DMP/MRAH, la DGSV;
- La réception des équipements par l'UGP en collaboration avec la DGSV et les autres services bénéficiaires.

V.1.1.5. Organisation de la gestion et de l'entretien des infrastructures et des équipements :

Après la réception définitive des travaux de construction des infrastructures qui intervient à la fin de la période de garantie, il est procédé au transfert aux collectivités territoriales par le MRAH. La gestion et l'entretien des bâtiments seront à la charge du MRAH ou des collectivités. Durant l'exécution du projet l'entretien et la réparation des véhicules et équipements mis à la disposition des structures du MRAH seront pris en charge par le projet notamment dans son volet fonctionnement. Ces biens seront dans les immobilisations du projet et feront l'objet d'un suivi selon les dispositions de la procédure comptable administrative et financière du projet.

V.1.1.6. Études et consultations

Il s'agira principalement pour le projet de financer une évaluation interne du niveau de mise en œuvre des recommandations du rapport de performance des services vétérinaires (PVS). A cet effet, il sera procédé chronologiquement à :

- l'élaboration des TDR par la DGSV en collaboration avec l'UGP;
- l'approbation des TDR par l'UGP après avoir requis l'avis de non objection de la Banque mondiale;
- la contractualisation avec le consultant;
- l'organisation de la restitution en conseil de cabinet suivi de sa validation en atelier;
- la mise en œuvre des recommandations.

V.1.1.5. Modalités de financement de la sous-composante

L'UGP prendra en charge les activités suivantes :

- l'actualisation et la mise en œuvre des plans de formation (formation initiale de Docteurs vétérinaires, Formation de spécialistes, Formation continue des techniciens (public et privé) – laboratins, Formation continue des techniciens (public et privé) -agents du RESUREP)
- la construction et/ou la réhabilitation des postes vétérinaires;



- la réfection des services vétérinaires;
- la construction des parcs de vaccination mixtes;
- l'acquisition d'équipements techniques pour les services vétérinaires;
- l'acquisition des équipements de bureau;
- l'acquisition d'équipements roulants;
- des études et consultations

V.1.2. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 1.2 : SOUTIEN À LA SURVEILLANCE ET AU CONTRÔLE HARMONISÉS DES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Cette sous-composante comprend trois volets :

- le volet A : l'actualisation régulière des programmes nationaux stratégiques d'éradication de la PPR, et de contrôle de la PPCB établis dans le cadre du PRAPS-1;
- le volet B : l'organisation de campagnes nationales de vaccination contre les maladies animales prioritaires (PPR et PPCB);
- le volet C : Surveillance épidémiologique des maladies prioritaires.

V.1.2.1. Bénéficiaires

Dans cette sous-composante, les bénéficiaires sont :

- la DGSV;
- les services techniques déconcentrés (DRRAH, DPRAH, PV)
- les vétérinaires privés;
- les pasteurs et agropasteurs;
- les OP;
- les ONG.

V.1.2.2. Contenu de la sous-composante

Cette sous-composante vise à intensifier la lutte initiée dans le cadre du PRAPS-1 contre la PPCB et la PPR, deux maladies prioritaires régionales du fait des conséquences néfastes sur le cheptel. Cela se fera à travers:

- l'actualisation régulière des programmes nationaux stratégiques d'éradication de la PPR, et de contrôle de la PPCB établis dans le cadre du PRAPS-1. L'appui au fonctionnement des comités nationaux de suivi des PNS sera pris en charge par le projet. Les plans et leur programmation devront indiquer clairement les répartitions budgétaires entre programmes et projets (gouvernement, PRAPS II, autres projets appuyés par la BM, le PADEL-B, autres partenaires, notamment le CICR etc.);



- l'organisation de campagnes nationales de vaccination contre les maladies animales prioritaires (PPR et PPCB). Poursuivant les efforts engagés par le PRAPS-1 pour l'éradication de la PPR et la contrôle de la PPCB, le PRAPS 2 contribuera (en synergie avec le PADEL-B, avec le budget de l'État et d'autres partenaires et la contribution des bénéficiaires) au financement des campagnes annuelles de vaccination contre les maladies animales prioritaires (PPR et PPCB). Dans ce cadre, le projet apportera un appui aux actions de sensibilisation des éleveurs sur les bienfaits de la vaccination en finançant la stratégie de communication de masse élaborée par les services vétérinaires et s'appuyant sur des supports et canaux divers (spots télé et audio, affiches, informations digitalisées). Il contribuera aussi à l'acquisition de 7 500 000 de doses de vaccins contre la PPCB et 25 000 000 de doses contre la PPR, en plus des acquisitions qui seront faites avec les ressources issues du budget national et des autres projets ayant des volets élevage (santé animale) pour assurer une disponibilité et des quantités suffisantes de vaccins. L'organisation des campagnes de vaccination comprendra également la logistique afférente aux campagnes de vaccination, la prise en charge du personnel public et privé impliqué dans les campagnes, les équipements de froid, d'inspection et de marquage ;
- la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires. Le projet appuiera, en complémentarité avec les autres projets concernés, le renforcement et le fonctionnement du réseau national de surveillance des maladies animales prioritaires. Il financera également la préparation d'un plan de surveillance des PPR et PPCB ainsi que l'actualisation annuelle des plans d'intervention d'urgence PPCB et PPR et la réalisation d'enquêtes régulières (en années 2, 4 et 6) de (séro-)prévalence de la PPR et PCB. En outre le projet contribuera à renforcer la communication au sein du RESUREP à travers la prise en charge des frais de fonctionnement de la plateforme (flotte, connexion internet des agents). Le projet soutiendra des campagnes de prélèvements et d'analyses de 12 000 échantillons au laboratoire pour la surveillance passive de la PPCB, de la PPR et de la Fièvre Aphteuse (FA) afin d'évaluer l'évolution du statut sanitaire et l'efficacité des campagnes de vaccination. Dans le but de rechercher une efficacité optimale, les stratégies et calendriers de vaccination et de surveillance soutenus par le projet feront l'objet d'une concertation préalable pour leurs mises en œuvre, animée par l'échelon régional.



V.1.2.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	Agence d'exécution technique de la sous composante 1.2
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, PV, Postes frontaliers)	Appui technique à la DGSV dans la mise en œuvre de la sous-composante notamment dans la mise en œuvre des plans de surveillance épidémiologique
RESUREP/Préleveurs	Mise en œuvre des plans de surveillance active et passive sur le terrain
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour l'acquisition des vaccins et des réactifs
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
DCPM/MRAH	Appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication sur la surveillance épidémiologique
LNE et LRE	Collecte et analyse des échantillons et des résultats
LACOMEV/Dakar	Contrôle qualité des médicaments vétérinaires
PANVAC	Contrôle qualité des vaccins
Forces de Sécurité	Appui à la gestion et à la maîtrise des foyers de maladies
ONV	Appui au contrôle régalién en matière de services vétérinaires Participation au renforcement du système d'épidémiologie-surveillance
COVEP	Appui à la surveillance des maladies Appui aux campagnes nationales de vaccination
Vétérinaires privés	Prélèvements d'échantillons pour les analyses Participation aux campagnes de vaccination Participation à la mise en œuvre des plans de surveillance et/ou d'urgence
ONG	Appui à la mise à jour des plans de surveillance Appui à la sensibilisation
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Appui à la sensibilisation et à la mobilisation de leurs membres notamment en matière d'adoption de bonnes pratiques
CILSS/CRSA/OIE	Coordination régionale du projet Appui méthodologique Assistance technique pour l'élaboration des plans de surveillance et des plans d'urgence Appui en matière d'ingénierie technique et financière sur l'activité d'approvisionnement en vaccins Appui au partage d'expériences avec les autres pays
FAO	Formation ISAVET



V.1.2.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante

V.1.2.4.1. Actualisation régulière des programmes nationaux stratégiques d'éradication de la PPR, et de maîtrise de la PPCB

Ce volet sera mis en œuvre par l'actualisation de PNS/PPCB et de PNS/PPR. Pour l'actualisation des PNS, le projet appuiera des sessions de comités internes chargé de cette mise à jour des deux PNS. Le processus sera conduit par les services techniques du MRAH. Ainsi donc chaque maladie surveillée aura son plan de surveillance spécifique. Chaque plan décrira : (i) le système de collecte des données, (ii) le mécanisme de transmission des données, (iii) la méthode et le processus de traitement des données, (iv) le mécanisme de diffusion des résultats et d'élaboration du plan d'actions. Par ailleurs, il doit comporter également :

- la définition précise du champ d'observation et des objectifs;
- le choix et la définition des modalités de la surveillance (protocole de surveillance);
- la standardisation qui permet d'assurer que toutes les données collectées sont comparables;
- l'organisation institutionnelle;
- le système de suivi-évaluation;

Par ailleurs un calendrier annuel sera élaboré pour le suivi.

L'appui au fonctionnement des comités nationaux. Il s'agit d'appuyer le fonctionnement du comité national de planification et de suivi du PNS/PPCB. Cet appui sera également développé pour le fonctionnement du comité national relatif au PNS/PPR

V.1.2.4.2. Appui à l'organisation de campagnes nationales de vaccination contre la PPCB et la PPR

L'Appui à l'organisation de campagnes nationales de vaccination contre la PPCB et la PPR se fera à travers les activités suivantes :

- l'acquisition de 25 000 000 de doses de vaccin contre la PPR et 7 500 000 doses de vaccin contre la PPCB;
- la préparation des campagnes nationales de vaccination. Afin de maximiser les objectifs des campagnes de vaccination, le projet appuiera l'organisation des rencontres de programmation annuelle de la campagne de vaccination PPCB et bilan PPCB - niveau national et régional. Il en sera de même que pour la PPR. Il sera aussi apporté un appui à travers l'approvisionnement des DRRAH et vétérinaire sanitaire en vaccins. En outre, le projet va assurer un renforcement de capacités aux acteurs de vaccination à travers la Formation/recyclage des agents sur le marquage, le traitement des animaux malades et l'inspection ante et post mortem et la formation des agents sur la conservation des vaccins et la maîtrise du calendrier vaccinal.



- la réalisation des campagnes de vaccination. La DGSV va assurer la responsabilité de la mise en œuvre des campagnes de vaccination en collaboration avec les DRRAH, les DPRAH et les postes vétérinaires. Le projet accompagnera cette étape par l'appui au lancement officiel des campagnes. Pour le bon déroulement des campagnes, le projet interviendra à travers des appuis divers apportés aux acteurs que sont les équipes de vaccination, le Mandat Sanitaire, les équipes de supervision nationale et du niveau déconcentré.

Les activités de préparation et de démarrage des campagnes seront soutenues par une stratégie de sensibilisation et d'information des acteurs, des éleveurs.

- la Sensibilisation et communication des éleveurs. Les activités de sensibilisation des éleveurs sur la vaccination des animaux visent à mobiliser le maximum d'adhésion d'éleveurs afin de faciliter l'immunisation du cheptel contre les maladies ciblées. Cela nécessite la diffusion de messages pertinents et clairs par les moyens de communication les plus efficaces auprès de populations cibles. Un plan de communication et de sensibilisation liés aux maladies, à la vaccination et aux textes réglementaires liés à la santé animale sera élaboré et mis en œuvre. Les principales tâches seront les suivantes :

- la conception, la réalisation de spots audio et leur diffusion;
- la conception, la réalisation de spots télé et leur diffusion sur trois chaînes de télévision;
- la diffusion par les TIC des informations digitalisées sur la campagne PPR;
- la confection et la diffusion d'affiches;
- et l'appui à l'animation des séances de sensibilisation.

V.1.2.4.3. Appui à la surveillance épidémiologique des maladies prioritaires

Le projet appuiera, l'élaboration des plans de surveillance de la PPR et de la PPCB, l'actualisation des plans d'intervention d'urgence, le renforcement de la communication au sein du RESUREP. Il soutiendra notamment les campagnes de prélèvements, d'acheminement et d'analyses de 12 000 échantillons au laboratoire pour la surveillance passive de la PPCB, la PPR, la FA destinées à évaluer l'évolution du statut sanitaire (et efficacité des campagnes de vaccination). Enfin, le Projet financera les enquêtes sur la prévalence de la PPCB et la séroprévalence de la PPR.

V.1.2.5. Modalités de financement de la sous- composante

Les coûts de fonctionnement seront directement financés par l'UGP qui gèrera l'ensemble des dépenses de fonctionnement et de formation, le transport des échantillons financés par le PRAPS 2- Burkina.

V.1.3: EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 1.3: SOUTIEN AU CONTROLE DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

Cette sous-composante comprend les volets suivants :



- A. Appui au dispositif national de contrôle des médicaments vétérinaires ;
- B. Appui à la lutte contre l'antibio-résistance ;
- C. Appui à la sécurité sanitaire des aliments.

V.1.3.1. Bénéficiaires

Dans cette sous-composante, les bénéficiaires sont :

- la DGSV;
- les services techniques déconcentrés (DRRAH, DPRAH, PV, ZATE, UATE);
- les vétérinaires privés;
- les pasteurs/agropasteurs;
- les OP;
- les ONG;
- les consommateurs.

V.1.3.2. Contenu de la sous-composante

Cette sous composante vise à répondre à la préoccupation croissante liée à l'utilisation inappropriée de médicaments vétérinaires, en particulier les antimicrobiens, qui a des nombreuses répercussions négatives sur la santé (animale et humaine) et sur l'économie. Pour ce faire, le PRAPS II appuiera :

(i). le dispositif national de contrôle des médicaments vétérinaires. Ainsi le projet financera l'élaboration/l'actualisation d'un plan national stratégique de contrôle des médicaments vétérinaires. Par ailleurs, le projet financera l'organisation de campagnes régulières de sensibilisation des professionnels du médicament vétérinaire (importateurs, producteurs, distributeurs) et des pasteurs et agropasteurs par la production de : spots (240 diffusions en raison de 48 diffusions par an pendant 05 années), 5 000 affiches de sensibilisation sur les médicaments vétérinaires, ainsi que l'opérationnalisation du système de contrôle incluant la consolidation du corpus réglementaire). Le PRAPS II financera aussi 02 sessions de formation des inspecteurs, la définition et la mise en œuvre de plans de contrôle et la mise à niveau des laboratoires de contrôle (ressources humaines et équipements). Le projet accompagnera l'élaboration/actualisation de la nomenclature des médicaments vétérinaires ainsi que sa reproduction et sa diffusion. En outre, 32 missions de contrôle et d'inspection des établissements vétérinaires seront organisées par la DGSV (dans les établissements agréés et lieux de vente). Au niveau déconcentré, chaque direction régionale mènera de façon conjointe 4 missions conjointes de contrôle par région, soit au total 52 missions conjointes de contrôle (une fois par an dans chacune des 13 régions pendant quatre ans, et ce, à partir de la 2^{ème} année) ;

(ii) la lutte contre l'antibio-résistance. Les recommandations pertinentes pour le projet du Programme d'action mondial de lutte contre la résistance antimicrobienne adopté par l'OMS et appuyé par la FAO et l'OIE seront soutenus. En particulier, le projet financera des campagnes de sensibilisation des pasteurs et agropasteurs sur le bon usage



des antimicrobiens et la réduction des risques encourus, pour la santé humaine et animale. Il soutiendra l'élaboration et la réalisation de plans de surveillance dans les troupeaux et en abattoirs, le renforcement des capacités des laboratoires d'analyse, pour contribuer aux évaluations en cours sur l'importance du phénomène dans le pays (acquisition de réactifs, élaboration de rapports), recommander et soutenir les actions de lutte contre l'utilisation abusive des antibiotiques, notamment la mise en œuvre du plan national de lutte contre la RAM (formation des formateurs, formation de vétérinaires para professionnels, guide de bonnes pratiques d'utilisation des antimicrobiens); (iii) l'appui à la sécurité sanitaire des aliments sera soutenu à travers : l'élaboration du manuel d'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA), l'élaboration de guide de bonnes pratiques d'hygiène, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de contrôle sanitaire des aliments.

V.1.3.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV)	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, PV, Postes frontaliers, ZATE, UATE, Postes vétérinaires)	Appui technique à la DGSV dans la mise en œuvre de la sous-composante notamment dans la mise en œuvre des plans de surveillance épidémiologique
RESUREP/Préleveurs	Mise en œuvre des plans de surveillance active et passive sur le terrain
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DCPM/MRAH	Appui à la mise en œuvre de la communication sur la surveillance épidémiologique
LNE et LRE	Analyse des échantillons et des résultats
LACOMEV/Dakar	Contrôle des médicaments vétérinaires avant la mise en marché
Forces de Sécurité	Appui à la gestion et à la maîtrise des foyers de maladies et la lutte contre l'utilisation des faux médicaments.
COVEP et ONV	Participation au renforcement du système d'épidémiologie-surveillance
Vétérinaires privés	Prélèvements d'échantillons pour les analyses Participation aux campagnes de vaccination Participation à la mise en œuvre des plans de surveillance et/ou d'urgence



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
ONG	Appui à la mise à jour des plans de surveillance Appui à la sensibilisation
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Appui à la sensibilisation et à la mobilisation de leurs membres notamment en matière d'adoption de bonnes pratiques
CILSS	Coordination régionale du projet Appui méthodologique Assistance technique pour l'élaboration des plans de surveillance et des plans d'urgence Appui en matière d'ingénierie technique et financière sur l'activité d'approvisionnement en vaccins
FAO	Formation RAM

V.1.3.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante

V.1.3.4.1. Appui au dispositif national de contrôle des médicaments vétérinaires

Ce volet sera mis en œuvre à travers les tâches suivantes :

- élaboration d'un plan national stratégique de contrôle des médicaments vétérinaires par un groupe de travail mis en place par le Secrétaire Général du MRAH. Ce groupe exécutera les travaux après l'ANO de la Banque mondiale. Le plan ainsi actualisé sera validé en interne.
- organisation de campagnes de sensibilisation sur les médicaments vétérinaires. Les séances de sensibilisation seront animées avec l'appui des OPE à travers plusieurs canaux (réunions, radios communautaires, crieurs publics, etc.).
- missions de contrôle et d'inspection des établissements vétérinaires et de répression contre la vente de faux médicaments. Des missions de contrôle seront organisées aux niveaux national, régional, provincial et communal pour s'assurer de la qualité des produits vétérinaires proposés à la vente. Ces missions s'exécuteront avec l'appui des forces de sécurité.

V.1.3.4.2. Appui à la lutte contre l'antibio-résistance

Cet appui concerne :



- la formation des vétérinaires et para professionnels vétérinaires praticiens sur la RAM. Des formateurs endogènes assureront l'animations de 15 séances de formation au profit des vétérinaires praticiens et para- professionnels;
- la sensibilisation des producteurs sur les risques liés à la RAM se fera à travers des activités de sensibilisation via les radios communautaires, réunions, spots audio, etc.
- la mise en œuvre du plan de surveillance dans les troupeaux et dans 07 abattoirs. La surveillance dans les troupeaux et abattoirs se feront par des prélèvements d'échantillons et d'analyses d'échantillons.

V.1.4. FONCTIONS DE LA COMPOSANTE « 1 » TRANSFEREES AU NIVEAU REGIONAL (CILSS)

Au niveau des activités régionales (CILSS) du PRAPS 2 en appui à la composante 1, deux grands volets d'activités seront mis en œuvre en complément des activités nationales : (i) la fourniture d'une assistance technique ciblée et de formations pour aider les pays à réaliser leurs activités, mises en œuvre par l'OIE, et (ii) l'intégration régionale des politiques, l'harmonisation des réglementations et la coordination entre les pays en matière de gestion de la santé animale, mises en œuvre par le Centre régional de santé animale (CRSA) de la CEDEAO.

Dans le cadre de (i), le PRAPS II fournira un soutien ciblé aux pays pour assurer une planification et une mise en œuvre plus efficace des stratégies de contrôle et d'éradication des deux maladies prioritaires, ainsi que celle relative aux médicaments vétérinaires, en intensifiant l'utilisation du KBT, entre autres outils pour améliorer les performances des services vétérinaires (SV).

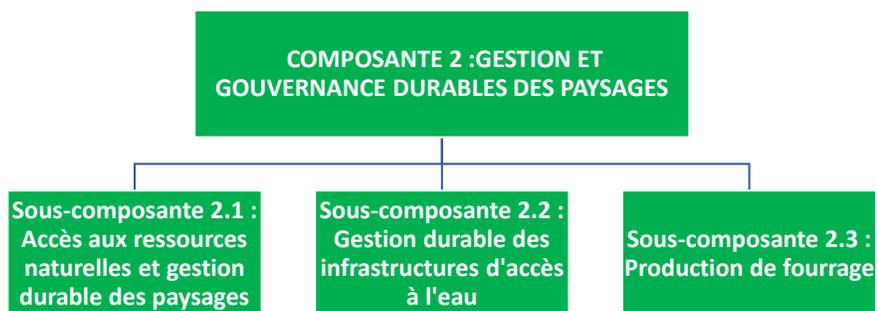
Au titre du point (ii), le PRAPS II soutiendra des activités régionales stratégiques, notamment (a) les réseaux vétérinaires de laboratoire et d'épidémiologie-surveillance visant à normaliser et à harmoniser les procédures, (b) la coordination transfrontalière du contrôle des maladies prioritaires, (c) le fonctionnement du comité vétérinaire régional qui oriente les décisions sur les politiques et stratégies régionales, (d) l'harmonisation des réglementations relatives au commerce transfrontalier du bétail, (e) le suivi de la mise en œuvre des réglementations régionales existantes en matière de médicaments vétérinaires (à savoir celles de l'UEMOA) et (f) le soutien au renforcement des institutions régionales de référence telles que l'École inter-Etats des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV).



V.2. COMPOSANTE 2. GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES DES PAYSAGES

Cette composante vise à accroître les superficies faisant l'objet d'une gestion durable des paysages et de renforcer la gouvernance des terres pastorales et la mobilité du bétail dans le respect des lois agro-sylvo-pastorales

La composante 2 se subdivise en trois (03) sous-composantes : (i) Accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages ; ; (ii) Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau; (iii) Production de fourrage



• V.2.1. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 2.1 : ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET GESTION DURABLES DES PAYSAGES

Cette sous composante comprend quatre volets :

- Le Volet A : Elaboration d'outils de gestion concertée des ressources naturelles;
- Le volet B : Promotion des mécanismes de médiation et de résolution des conflits;
- Le volet C : Sécurisation des ressources pastorales et des infrastructures d'élevage;
- Le volet D : Aménagement des pâturages.

V.2.1.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de la sous-composante sont :

- les communautés rurales,



- les collectivités territoriales,
- l'administration publique/locale et la société civile impliquées dans les questions (conflits, protection, amélioration, etc.) de gestion durable des ressources naturelles (pastorales).

V.2.1.2. Contenu de la sous-composante

La sous composante 2.1 vise à créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable à travers *des appuis aux actions suivantes* :

- *l'élaboration d'outils de gestion concertée des ressources naturelles.* Le PRAPS-1 a lancé des activités visant à renforcer les capacités des différents acteurs (aux niveaux local et national) pour assurer un accès apaisé et durable aux différentes ressources pastorales (pâturages, eau, etc.). A cet effet, il a contribué à la sécurisation des pistes et couloirs pour réduire les conflits d'accès aux ressources pastorales dans des zones ciblées et à l'amélioration de la disponibilité en fourrage et de l'accès à l'eau pour les ménages pastoraux et agro-pastoraux et leurs troupeaux dans les différentes zones ciblées. Si l'apport à l'amélioration de l'accès à l'eau est visible, le PRAPS-1 a été beaucoup éprouvé dans la sécurisation des parcours pastoraux. Tirant les leçons des expériences du PRAPS-1 au niveau national et dans les autres pays, le PRAPS II contribuera à l'élaboration/actualisation de : 04 plans d'aménagement et de gestion de zones pastorales, 06 cahiers de charges spécifiques de zones pastorales et 06 chartes foncières locales de zone de pâture ;
- *la promotion des mécanismes de médiation et de résolution des conflits à travers un appui au fonctionnement des cadres de concertation sur les ressources naturelles* Le PRAPS II facilitera la dynamisation des cadres de concertation existants (tant au niveau national que déconcentré) par le financement de la tenue des sessions nationales/déconcentrées de: 20 sessions de cadre de concertation au niveau communal et provincial, 13 sessions de cadres de concertation au niveau régional, 04 sessions de cadres de concertation au niveau national (CONAT) et 06 sessions de cadres de concertation au niveau transfrontalier. En outre, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs sur la résolution des conflits, le projet financera la réalisation d'un sketch suivi de 20 séances de sa représentation, la réalisation de 05 lots de prospectus par thématique, la réalisation de 06 lots d'affiches par thématique, l'organisation de 20 sessions de formation des acteurs sur la GRN et la transhumance, la réalisation de 02 films documentaires, la reproduction de 5.000 exemplaires de la LORP, la reproduction et de 2.000 exemplaires des outils de prévention et gestion des conflits (PASSHA) et la diffusion des outils de prévention et gestion des conflits (PASSHA) à travers l'organisation de 5 ateliers ;
- *la sécurisation des ressources pastorales et des infrastructures d'élevage.* A la suite des actions entamées depuis la phase 1 du projet, le PRAPS 2 ambitionne d'appuyer la sécurisation des zones pastorales, des pistes à bétail et des zones de pâture à travers le balisage de 500 km de pistes à bétail, la délimitation et balisage de 20.000 ha de zones de pâture et d'aires de repos. Il s'agira également pour le PRAPS 2, pour ce qui concerne la



sécurisation des ressources pastorales et des infrastructures, de procéder au renforcement des capacités des acteurs sur la sécurisation des espaces et des infrastructures à travers 04 sessions de formation des agents sur des thématiques diverses liées à la sécurisation des espaces, la mise en place et le renforcement des capacités de 50 COGES des zones pastorales et des pistes à bétail. Pour le développement des outils/applications digitales adaptés pour l'information des éleveurs, le projet prendra en charge l'acquisition d'un (01) lot d'équipements de collecte de données. Il financera également la collecte des données actualisées dans les 13 régions. En outre, le projet appuiera le renforcement de la plateforme à travers l'organisation d'un (01) atelier, et la tenue de 05 sessions de renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation des outils adaptés ; (iv) *aménagement des pâturages*. Dans le domaine des aménagements pastoraux, le projet soutiendra la récupération de 500 ha de terres dégradées à des fins pastorales, ainsi que l'appui à 50 COGES des espaces pastoraux récupérés et végétalisés sous la forme de travaux communautaires rémunérés. La production de ces espaces récupérés pourra être une source de revenus pour les ménages vulnérables et les COGES. Cette sous composante prendra en charge le plan de communication et le plan d'actions genre en lien avec la mise en œuvre de ses activités.

V.2.1.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Le tableau ci-dessous décrit les acteurs et leurs rôles :

Tableau 1 : Présentation synoptique des acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.1
DGEAP	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du MRAH (DRRAH, DPRAH, Zones pastorales, ZATE, UATE)	Appui technique à la DGEAP dans la mise en œuvre de la sous-composante notamment dans le diagnostic préalable de la situation.
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) notamment le recrutement des consultants de même que les acquisitions de matériels
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
DCPM	Coordination de la mise en œuvre des actions de sensibilisation via la production d'émissions radio, de prospectus, d'affiches et de sketches



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.1
Ministère en charge de la sécurité	Appui à la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles. Contribution au diagnostic participatif
Collectivités territoriales	<p>Collaboration avec l'UGP, pour intégrer dans le dispositif, le mécanisme de négociation et adopter les outils de gestion proposés ;</p> <p>Mise à la disposition du PRAPS II BF les documents de planification et de gestion de l'espace ;</p> <p>Désignation des représentants locaux pour participer au processus de mise en place des outils de gestion ;</p> <p>Contribution à l'information et à la sensibilisation des populations en particulier des pasteurs et des agropasteurs ;</p> <p>Prévision dans leurs budgets des ressources financières pour l'entretien et la maintenance des infrastructures (droit de générer des ressources à partir de l'exploitation des ressources naturelles) ;</p>
ONG	Fourniture de services d'ingénierie sociale
<p>Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)</p> <p>COPET, CORET, CONAT</p>	<p>Sensibilisation des agropasteurs et des pasteurs en vue de s'assurer de leur participation au processus de mise en place des mécanismes de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>Appropriation des mécanismes et outils de gestion de l'espace pastoral ;</p> <p>Animation des émissions radios, télévisions sur la gestion des ressources naturelles ;</p> <p>Mise en place des organes de gestion des espaces pastoraux, notamment des comités de gestion,</p> <p>Suivi de l'application des dispositions prévues dans le plan de gestion, en relation avec l'UGP, la Commune et les Autorités Administratives locales</p>
CILSS	<p>Coordination régionale</p> <p>Appui technique</p> <p>Appui à la formation et à la capitalisation d'expérience.</p>



V.2.1.4. Modalités de mise en œuvre

V.2.1.4.1. Modalités de mise en œuvre du Volet « A » Élaboration d'outils de gestion concertée des ressources naturelles.

Les principales tâches à exécuter dans ce volet sont :

- l'élaboration de cahiers de charges ou de plans d'aménagement d'espaces spécifiques dans les régions de départ (Nord, Est et du Sahel), le long des axes de transhumance (zone de transit), les zones d'accueil ciblées en vue de faciliter l'accès aux ressources naturelles;
- l'élaboration de plans de gestion et/ou des chartes foncières des espaces pâturables (**cf. guide d'élaboration des chartes foncières**);
- la promotion d'itinéraires techniques en utilisant les bonnes pratiques locales (capitalisation sur les savoir-faire locaux à travers des ateliers régionaux, des ateliers provinciaux, des ateliers communaux et des ateliers inter-États en lien avec le CILSS).

La mise en œuvre de ce volet va se fonder sur les procédures déjà existantes au niveau de l'Administration et se basera notamment sur celles définies par la LORP et ses textes d'application. Elle s'appuiera sur le *Guide Méthodologique pour l'Aménagement, la Sécurisation et la Valorisation des Espaces Pastoraux et des Pistes à Bétail* (élaboré en 2013 dans le cadre du Projet National du Partenariat pour la Gestion Durable des Terres avec l'appui de GEF et du PNUD sous la supervision du MRAH).

De ce fait, les différentes activités dans ce volet seront initiées par la DGEAP en collaboration avec l'UGP, les services techniques déconcentrés (DRRAH, DPRAH, ZATE, ZAP, UATE) du MRAH et les services fonciers ruraux (SFR) des collectivités territoriales.

Le processus commencera par l'élaboration de termes de référence à soumettre à la Banque mondiale pour la demande d'ANO. Suivront chronologiquement, l'identification du prestataire pour l'élaboration des plans d'aménagement de gestion et des chartes foncières, la conduite du diagnostic participatif et la cartographie de l'espace. Le rapport diagnostic est examiné et validé par la commission provinciale d'aménagement et de développement durable du territoire. Le Haut-commissaire ou le MRAH adopte l'outil. Quant à l'élaboration de cahiers de charges spécifiques, le processus est conduit jusqu'au bout par la DGEAP après obtention de l'ANO de la Banque mondiale.

V.2.1.4.2. Modalités de mise en œuvre du Volet B « Promotion des mécanismes de médiation et de résolution des conflits »

Les principales tâches seront les suivantes :

- l'appui au fonctionnement des cadres de concertations sur les ressources naturelles;
- le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion des conflits.



Pour l'appui au fonctionnement des cadres de concertation, le projet apportera un appui pour l'organisation des concertations à différentes échelles (communale, provinciale, régionale, nationale et transfrontalières). Ces activités seront menées dans les zones où des difficultés sur la gestion des ressources naturelles subsistent.

La tenue de ces concertations sera enclenchée par la DGEAP après approbation des TDR. Les échanges porteront sur tous les aspects qui permettent la dynamisation des mécanismes de gestion endogènes pertinents. Quant aux concertations transfrontalières le CILSS facilitera la mobilisation des parties prenantes.

Pour le renforcement des capacités, il s'agira de réaliser des sketches et assurer leur représentation, de réaliser des affiches et d'assurer la formation des acteurs sur la GRN et la transhumance, de réaliser des films documentaires par thématiques, d'assurer la reproduction de la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP), de reproduire et diffuser les outils de prévention et de gestion des conflits promus par le PASSHA.

Les sketches aussi seront produits et représentés par des troupes théâtrales de la place recrutée par le projet. Les affiches, les films documentaires, et la reproduction de la LORP seront réalisés par des prestataires.

➤ **V.2.1.4.3. Modalités de mise en œuvre du Volet C « Sécurisation des ressources pastorales et des infrastructures d'élevage »**

Les principales tâches seront les suivantes :

- l'appui à la sécurisation des zones pastorales, pistes à bétail et aires de pâture : cet appui se fera à travers la délimitation et le balisage de sites. L'identification des sites potentiels se fera par les services techniques déconcentrés du MRAH et des OP pastorales. Les négociations sociales des sites se feront à travers l'ingénierie sociale par des opérateurs ou des ONG. La validation de ces sites se fera par l'UGP en conformité avec les dispositions des sauvegardes environnementales et sociales.

A la suite de ce processus, un arrêté d'affectation est délivré par les collectivités concernées. La validation des sites permettra à l'UGP d'engager les procédures de passation de marchés pour le recrutement des entreprises afin d'enclencher les travaux de matérialisation physique. Pour ce faire une assistance technique sera recrutée pour l'élaboration des DAO et pour le suivi des travaux. Pour les pistes à bétail, il va consister à la pose des balises sur les limites et à la réalisation des points de pacage. La largeur des pistes devra être de 100 m au maximum, l'espacement entre les balises devra être de 200 à 250 m. Pour les zones pastorales et les aires de pâture, il va consister à la pose des balises sur les limites et à la réalisation d'infrastructures. L'espacement entre les balises devra être de 200 à 250 m.

- le renforcement des capacités des acteurs sur la sécurisation des espaces et infrastructures : il se fera à travers la formation des agents techniques, des projets, ONG, Associations,



collectivités sur cette thématique. Cette activité sera menée par la DGEAP en collaboration avec les DRRAH. Les TDR validés et approuvés par la Banque mondiale déclencheront la mise en œuvre de l'activité ;

- le développement des outils/applications digitales adaptés pour l'information des éleveurs : il s'agira de doter les services techniques en équipement de collecte de données numériques, apporter un appui financier pour la collecte de données actualisées, faciliter l'accès de la plateforme aux OP pastorales par le paiement d'une subvention au profit des utilisateurs, et renforcer leur capacités.

V.2.1.4.4. Modalités de mise en œuvre du Volet D « Aménagement des pâturages »

Il s'agira d'identifier au préalable les terres mortes à récupérer. Cette identification va se faire selon les critères suivants:

- le degré de dégradation du site,
- l'acceptation et l'engagement des populations bénéficiaires à affecter la zone au pâturage.
- les terres sont situées dans la zone de concentration des activités du PRAPS

L'activité qui sera menée dans le cadre de la recherche développement concerne la réhabilitation de pâturages dégradés dans les zones agro écologiques nord et sud Sahélien (régions du Nord et du Sahel) par des techniques de CES/DRS et la mise en place d'un dispositif de suivi écologique des pâturages en lien avec le système d'alerte précoce prévu en composante 4.

Dans le cadre de ce volet, les tâches suivantes seront réalisées :

- la DGEAP en collaboration avec les services déconcentrés du MRAHH (DRRAH, DPRAH, ZATE) organisera des concertations avec les populations riveraines des zones identifiées afin de les sensibiliser et d'obtenir leur accord pour l'affectation desdites terres à des fins pastorales. Par la suite des PV de cession de sites à vocation pastorales seront signés avec les différents acteurs en cas d'accord. Les zones ayant fait l'objet d'accord seront par la suite délimitées.
- Dans le domaine des aménagements pastoraux, le projet soutiendra la récupération de 500 ha de terres dégradées à des fins pastorales, ainsi que l'appui à 50 COGES des espaces pastoraux récupérés et végétalisés sous la forme de travaux communautaires rémunérés. La production de ces espaces récupérés pourra être une source de revenus pour les ménages vulnérables et les COGES

Les travaux communautaires rémunérés pour la restauration et la préservation des aires de pâturages dégradés. Modalités de sélection. Mise en place de comité par zone, sur la base de 16 comités de gestion des territoires (6-7 membres/comité) au niveau de chacune des dix (10) zones pastorales identifiées et des aires inter villageoises, pour la récupération de 500 ha de terres



dégradées, pour mettre à disposition des populations vulnérables les semences (fournies par l'UGP), qui seront chargées de faire le reboisement (espèces utilitaires) / ensemencement par les populations.

Les listes des bénéficiaires seront établies par les comités des zones transmis à l'UGP qui assurera le paiement direct (via OP, Orange Money...) aux bénéficiaires identifiés. Les critères de sélection seront définis dans le MEP et comprendront le niveau de vulnérabilité, y/c les personnes affectées COVID-19, etc.

Modalités de financement : Barèmes applicables retenus payé aux personnes et sur la base des pratiques et conformément aux textes nationaux en vigueur. Les détails seront précisés par le manuel et la note administrative y afférente.

- Signature de convention avec les Directions provinciales en charge de l'Environnement pour l'appui /suivi technique.
- Paiement direct par l'UGP des bénéficiaires des travaux communautaires rémunérés sur la base de listes fournies par les comités et validées par la Direction provinciale en charge de l'Env.
- Paiement cash et recourir aux moyens de paiement électronique s'il y a lieu.

Mise en œuvre : comités de zones : L'identification des bénéficiaires des travaux communautaires rémunérés sera assurée par les comités de zones avec l'assistance des structures déconcentrées (précision des critères d'éligibilité) ; **Prestataires/opérateurs :** (i) expérience du PRAPS-1 reconduite en faisant appel à un opérateur privé (contrat) pour assurer le travail de préparation des terres (Scarification, retournement, etc.). (ii) convention avec la direction provinciale en charge de l'Env. pour appui/suivi technique et établissement et validation de listes de présence des bénéficiaires des travaux communautaires rémunérés identifiés chargés du reboisement/ensemencement, couverture végétale ; **UGP :** - Pilotage et organisation de la sélection des sites prioritaires avec les structures concernées et collectivités régionales / locales.

- Paiements des bénéficiaires selon les modalités convenues dans les conventions.
- Mise en place d'un système de suivi des travaux et d'évaluation des impacts des aménagements.

Activités concernées : Travaux de préparation de la terre - Réalisation de travaux de semis directs de graminées et de ligneux dans les aires de pâturages, -autres Travaux de restauration des terres pastorales dans les aires de pâturage s'il y a lieu : cordons pierreux pour favoriser l'infiltration de l'eau, couverture végétale et paillage des sols des zones dunaires, bouturages du bourgou dans les terres inondables, ouverture de pare-feu, etc.

V.2.1.5. Modalités de financement de la sous-composante

Le projet financera directement :

- l'élaboration des outils de gestion concertée des ressources naturelles;
- la mise en place d'un dispositif d'appui à la dynamisation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits sur les ressources naturelles



- la diffusion de la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP), ses textes d'application et autres textes règlementant la gestion des ressources naturelles
- l'identification et la sécurisation des aires de pâture inter-villageoise à travers les processus de négociation, délimitation, balisage, cartographie.
- l'aménagement des pistes d'accès aux ressources naturelles
- la délimitation des aires de repos
- la régularisation du statut juridique des zones pastorales et des aires de pâture de la zone d'intervention du projet
- la récupération et gestion des terres de pâturages dégradées
- le suivi écologique des pâturages et dynamisation du système d'alerte précoce
- la formation de cadres et techniciens du MRAH

V.2.2. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 2.2 : AMENAGEMENT ET GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES D'ACCES A L'EAU

Cette sous-composante comprend un seul volet : **Réalisation/réhabilitation des infrastructures d'hydraulique pastorale**

V.2.2.1. Bénéficiaires

- Pasteurs et agro-pasteurs
- Autres utilisateurs des ressources hydriques (femmes.....)

V.2.2.2. Contenu de la sous composante 2.2

Cette sous-composante vise à appuyer l'opérationnalisation de la stratégie d'hydraulique pastorale validée en 2019. Elle va permettre d'améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité aux points d'eau pour les éleveurs transhumants et aux agro-pasteurs sur les axes classiques de mobilité, les pôles de concentration économiques et sur les nouveaux parcours. La stratégie de mise en œuvre sera fondée sur des *actions de Réalisation/réhabilitation des infrastructures d'hydraulique pastorale, réévaluées sur un plan stratégique sur la base du réseau de points d'eau et des exigences de gestion durable des paysages en lien avec la sous-composante 2.1.*

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la sous-composante 2 appuiera la gestion durable des infrastructures d'hydraulique pastorale et développera des innovations techniques adaptées aux ressources en eau disponibles. La mise en œuvre s'appuiera sur l'actualisation de la base de données d'hydraulique pastorale qui sera financée par le projet. Le projet financera : (i) la réalisation/réhabilitation des ouvrages. Cela se fera sur la base d'études techniques et de sauvegardes qui précéderont la réalisation de 82 nouvelles infrastructures (25 Boullis/mares ; 10 forages pastoraux manuels ; 47 forages pastoraux avec système solaire) ; (ii)



l'appui à la gestion durable des infrastructures à travers : l'actualisation de la base de données sur l'hydraulique pastorale (niveau national, niveau régional), la gestion base de données sur l'hydraulique pastorale, la mise en place et le renforcement des capacités a formation de 82 structures de gestion (COGES) des infrastructures. (iii) l'acquisition d'un (01) véhicule 4X4 SW qui permettra d'assurer un meilleur suivi supervision des activités de la composante ; (iv) La mise en œuvre sera soutenue par une (01) assistance technique à travers le recrutement d'un (01) consultant pour la préparation des dossiers techniques et le suivi-contrôle de la réalisation des infrastructures.

V.2.2.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.2
DGEAP	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, Zones pastorales, ZATE, UATE)	Appui technique à la DGEAP dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAHH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) notamment le recrutement des prestataires
DCMEF/MRAHH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du ME	Appui technique dans l'aménagement et la gestion des infrastructures d'accès à l'eau
Collectivités territoriales	<p>Contribution à l'information et à la sensibilisation des populations en particulier des pasteurs et des agropasteurs notamment par rapport à la gestion durable des infrastructures;</p> <p>Désignation des représentants locaux pour participer au processus de mise en place des comités de gestion;</p> <p>Prévision les budgets des ressources financières pour l'entretien et la maintenance des infrastructures (droit de générer des ressources à partir de l'exploitation des ressources naturelles) ;</p>
Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et Comités Locaux de l'Eau (CLE)	Appui à la mise en place des comités de gestion des infrastructures d'accès à l'eau



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.2
	Appui à la maintenance et à l'entretien des infrastructures et équipements
ONG	Fourniture de services d'ingénierie sociale
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Sensibilisation des agropasteurs et des pasteurs pour la gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau Appropriation des mécanismes et outils de gestion de l'espace pastoral ; Animation des émissions radios télévisions sur la gestion des ressources naturelles ; Mise en place des organes de gestion des espaces pastoraux et des infrastructures, notamment des comités de gestion, Suivi de l'application des dispositions prévues dans le plan de gestion, en relation avec l'UGP, la Commune et les Autorités Administratives locales
CILSS	Coordination régionale Appui technique Appui à la formation et à la capitalisation d'expérience

Réalisation des infrastructures : Les infrastructures d'hydrauliques ciblées seront réalisées dans les zones de concentration du PRAPS-BF soit tout au long des axes de transhumance notamment dans les zones dépourvues de sources d'eau et dont les pâturages sont sous exploités. Le ciblage des infrastructures d'hydraulique sera assuré en plusieurs étapes et impliquera les investissements prioritaires identifiés dans le cadre des schémas d'aménagement avec les Associations regroupant l'ensemble des usagers des ressources dans la région. La signature d'une entente précisant le site, le lien avec le schéma d'aménagement de la zone et le mécanisme de gestion convenu est conditionnelle au démarrage des travaux.

La coordination de la mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée par la DGEAP en collaboration avec le Ministère en charge de l'Hydraulique notamment la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) dans le cadre d'une convention avec l'UGP. Au niveau régional, les



services techniques de deux ministères (MRAH et MARHASA) seront chargés de la supervision technique en collaboration avec les autorités administratives et les Organisations Pastorales.

Au préalable, un consultant sera recruté pour élaborer un diagnostic pour la mise en place des investissements pour identifier les sites des réalisations et les protagonistes autour des différentes ressources et contractualisation formelle des partenariats sera réalisée. Ce diagnostic permettra également de définir les critères pour le choix des sites en lien avec les schémas / plans d'aménagement et le maillage cible entre les points d'eau

Le diagnostic préalable permettra de déterminer avec précision les types d'infrastructures à privilégier dans les zones cibles.

Les critères /conditions pour le choix des types d'infrastructures seront les suivants :

- les zones de déficits en eau;
- les zones de concentration;
- une étude technique positive;

Avant le démarrage des travaux, un consensus sur la gestion des infrastructures devra être trouvé avec les futurs utilisateurs. C'est pourquoi :

- Des réunions de concertation seront réalisées avec les populations riveraines des aménagements afin de les sensibiliser et obtenir leur adhésion.
- Des organes de gestion (comité de gestion) seront mis en place pour assurer la gestion et l'entretien des aménagements.

Le consultant recruté par l'UGP pour l'exécution des travaux de se chargera de :

- la réalisation préliminaire des études techniques sur les aménagements à faire,
- le suivi et le contrôle des travaux;
- d'entreprises de génie civil, de travaux publics et aménagement rural pour l'exécution des travaux;

L'exécution des travaux impliquera aussi au préalable la réalisation d'Études d'impact environnemental et sociale (EIES) de même que la mise en œuvre de PGES et de PAR.

V.2.2.5. Modalités de financement de la sous-composante

Le PRAPS 2 prendra directement en charge

- Les consultations et ateliers de validation régionale et nationale
- la réalisation /réhabilitation des boullis, des puits pastoraux et
- le surcreusement des mares
- l'appui conseil formation à la gestion des points d'eau



Les frais d'entretien et de maintenance des infrastructures seront pris en charge par les usagers sous la responsabilité des communes

• **V.2.3. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 2.3 : PRODUCTION DE FOURRAGE**

Cette sous-composante comprend un seul volet : . Promotion de la production du fourrage grossier de qualité

V.2.2.1. Bénéficiaires

- Pasteurs et agro-pasteurs
- Commerçants de bétail

V.2.2.2. Contenu de la sous composante 2.3

Cette sous composante vise à accroître la disponibilité et l'accès aux fourrages cultivés pour compléter l'approvisionnement des parcours et des pâturages, et à améliorer les pratiques d'alimentation du bétail, augmentant ainsi la résilience au changement climatique pendant la saison sèche et les périodes de chocs climatiques. Il s'agira pour le projet de soutenir la production fourragère à travers la promotion de la production du fourrage grossier de qualité. Pour ce faire, il appuiera la production de fourrage cultivé (culture fourragère) à travers la prise en charge des comités de sélection des bénéficiaires (communication, prise en charge du comité de sélection) et le suivi et appui conseil aux promoteurs et la dotation en matériels de protection (10 bâches en démonstration).

V.2.2.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.3
DGPA	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, Zones pastorales, ZATE, UATE)	Appui technique à la DGEAP dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DCMEF/MRAHH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
Direction Générale des aménagements hydroagricoles	Appui technique dans l'accès et l'aménagement des parcelles
Collectivités territoriales	Contribution à l'information et à la sensibilisation des populations en particulier des pasteurs et des agropasteurs notamment par rapport à la production de fourrage



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.3
Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et Comités Locaux de l'Eau (CLE)	Appui à l'accès et la prise d'eau pour les parcelles Appui à la sensibilisation des acteurs
ONG	Fourniture de services d'ingénierie sociale
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Sensibilisation des agropasteurs et des pasteurs Appropriation des mécanismes et outils de gestion de des parcelles Animation des émissions radios télévisions sur la gestion des ressources naturelles ; Mise en place des organes de gestion des espaces
CILSS	Coordination régionale Appui technique Appui à la formation et à la capitalisation d'expérience

V.2.3.4. Mise en place des parcelles

Le projet appuiera la production de fourrage cultivé (culture fourragère) à travers la prise en charge des comités de sélection des bénéficiaires (communication/information, prise en charge du comité de sélection) et le suivi et appui conseil aux promoteurs et la dotation en matériels de protection (10 bâches en démonstration).

V.2.3.5. Modalités de financement de la sous-composante 2.3

Le PRAPS 2 prendra directement en charge les frais inerrant à :

- l'appui à la production de fourrage cultivé (semences, petit matériel....)
- la sélection des bénéficiaires (communication, prise en charge du comité de sélection)
- le suivi et l'appui conseil

V.2.4. FONCTIONS DE LA COMPOSANTE « 2 » TRANSFEREES AU NIVEAU REGIONAL (CILSS)

Le CILSS a été identifié pour la mise en œuvre des activités régionales de cette composante tout en mobilisant, lorsque c'est justifié, d'autres institutions plus spécialisées pour traiter certaines d'entre elles.

Trois grands types de fonctions de niveau régional présentant de l'intérêt en matière de gestion des ressources naturelles ont été retenus :



➤ **Fonction d'appui technique :** Observatoire Régional de la Transhumance (suivi des ressources pastorales, des mouvements de transhumance, des feux...); revue/harmonisation éventuelle/appui aux systèmes d'informations, de surveillance et d'aide à la décision ; coordination transfrontalière et facilitation de la mobilité (suivi et appui à la mise en application des accords CEDEAO et entre la Mauritanie et le Tchad et leurs pays voisins, appuis sur demande aux concertations transfrontalières bi/trilatérales) ; dialogue politique régional sur les problématiques pastorales (analyses, ateliers thématiques...) ; autres appuis techniques ciblés (organisation des usagers, appui bilans fourragers,...)

➤ **Formation, capitalisation d'expérience :** analyse de l'offre et des besoins de formation en GRN pastorale dans la région ; plan de renforcement de l'offre de formation ; échanges d'expérience entre pays de la région (visites croisées, ateliers) : gestion des feux, gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale, pratiques d'amélioration des pâturages, mise en place de plateformes de concertation locales, mécanismes de prévention et traitement des conflits, mécanismes d'incitations à une gestion locale durable et concertée des RN...

Afin de faire les choix d'activités régionales au sein de ces grandes fonctions, plusieurs grands critères ont été retenus pour toutes les composantes du PRAPS-CILSS :

- Respecter le principe de « subsidiarité ». Les actions doivent être identifiées avant tout à partir de besoins exprimés par les pays (et éventuellement certains acteurs régionaux tels que les Fédérations d'OP régionales et la CEDEAO/UEMOA) en appui à leurs propres actions.
- Valoriser les complémentarités et synergies possibles entre programmes et projets du CILSS : certaines propositions du menu ci-dessus apparaissaient déjà prises en compte dans le cadre d'autres programmes, au moins en partie.
- Générer une valeur ajoutée nette régionale, en tenant compte notamment des coûts de coordination et « d'opportunité » pour le CILSS.
- Veiller à la capacité d'absorption du CILSS : le menu ci-dessus envisagé pour la GRN est probablement trop ambitieux pour être mis en œuvre efficacement dans sa totalité, même en recrutant des consultants permanents (assistance technique).

En complément aux activités ci-dessus, le PRAPS, à travers sa composante régionale (CILSS), financera l'actualisation annuelle de la base de données sur les ouvrages hydrauliques accessibles aux pasteurs et agro-pasteurs., notamment à travers sa composante régionale qui soutiendra en outre l'examen et/ou la finalisation des stratégies hydrauliques pastorales nationales et la préparation d'une stratégie hydraulique pastorale régionale afin de mieux identifier les opportunités d'investissement pour le PRAPS II (et au-delà). Elle



favorisera les échanges de connaissances et les innovations dans la gestion et la maintenance des infrastructures hydrauliques

Le projet aidera principalement les pays à institutionnaliser et à renforcer leur capacité à mieux mesurer la disponibilité des aliments pour animaux (y compris le fourrage et les aliments), sur la base de la méthodologie et des directives améliorées de bilan alimentaire élaborées par la FAO. Le bilan alimentaire sera utilisé par les pays comme un outil prospectif pour évaluer les ressources alimentaires - y compris le fourrage grossier et les aliments concentrés - sur la base de données satellitaires et de terrain, pour les comparer aux besoins du bétail et pour anticiper et remédier aux déficits. Il permettra de mieux planifier et cibler les investissements dans le domaine de l'alimentation animale dans le cadre des deux sous-composantes susmentionnées⁹ et contribuera à améliorer la résilience des communautés pastorales, plus particulièrement pendant la saison sèche.

⁹ Les bilans alimentaires sont également des outils essentiels pour les systèmes d'alerte précoce et l'adaptation au climat (voir composante 5).

V.3.EXECUTION DE LA COMPOSANTE 3. AMÉLIORATION DES CHAÎNES DE VALEUR DU BÉTAIL

La composante 3 comporte trois (03) sous composantes : (i) Développement d'une infrastructure de marché stratégique pour le commerce régional ; (ii): Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales de producteurs pastoraux ; (iii): Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets.



- **V.3.1. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 3.1 : DEVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE MARCHE STRATEGIQUE POUR LE COMMERCE REGIONAL**

Cette sous-composante comprend un seul volet : **Renforcement du parc des infrastructures structurantes de mise en marché**

V.3.1.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de la sous-composante sont :

- les communautés pastorales détenteurs d'animaux;
- les commerçants et transporteurs de bétail;
- les collectivités territoriales;
- les services publics en charge de la sécurité sanitaire des aliments, du commerce et de l'élevage,
- les consommateurs.



V.3.1.2. Contenu de la sous composante 3.1

Cette sous composante vise à renforcer le maillage des infrastructures structurantes stratégiques de mise en marché, dans les zones de brassage des troupeaux le long des couloirs de transhumance et des grands axes commerciaux régionaux (et) dans les zones transfrontalières. Il s'agira pour le PRAPS 2 de renforcer le parc des infrastructures structurantes de mise en marché à travers (i) la réhabilitation et l'équipement de 05 marchés à bétail (dans les régions suivantes : Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Nord, Sud-Ouest), (ii) la construction de 07 marchés à bétail à la troisième et quatrième année de vie du projet sur 05 sites déjà négociés (Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest, Nord, Sahel) par le PRAPS-1 et 02 nouveaux sites à identifier le long des axes de commercialisation transfrontaliers (dans les régions des Cascades et des Hauts-Bassins), (iii) la construction de 12 aires d'abattage (de préférence dans les mêmes localités ciblées pour les marchés) et le long des couloirs de transhumance, par la mise en place d'infrastructures comprenant entre autres : forage, conditionnement des cuirs et peaux, séchage de la viande, (iv) la mise en place et le renforcement des capacités des différents comités de gestions. Ces actions stratégiques seront soutenues par (v) la mise en œuvre des activités des plans d'actions de communication et de genre en lien avec la composante, (vi) l'acquisition d'un (01) véhicule 4X4 SW qui permettra d'assurer un meilleur suivi supervision des activités de la composante ; (vii) la mise en œuvre des activités du plan d'actions genre en lien avec la composante; (viii) le recrutement de consultant pour apporter au projet une assistance technique dans la mise en place des infrastructures (ix) le recrutement de consultant pour le suivi contrôle des travaux. En outre, le projet assurera les charges récurrentes afférentes à la sous composante notamment les frais de communication (téléphone, fax, internet, poste) et le fonctionnement courant.

V.3.1.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DGPA	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, ZAP, ZATE, UATE)	Appui technique à la DGPA dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) notamment le recrutement des consultants



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
DGESS	Participation à la mise en œuvre et à la gestion des données
Collectivités territoriales	<p>Contribution à l'information et à la sensibilisation des populations en particulier des pasteurs et des agropasteurs notamment par rapport à la gestion durable des infrastructures ;</p> <p>Identification et formalisation de la sécurisation des sites;</p> <p>Désignation des représentants locaux pour participer au processus de mise en place des comités de gestion;</p> <p>Prévision dans leurs budgets des ressources financières pour l'entretien et la maintenance des infrastructures (droit de générer des ressources à partir de l'exploitation des ressources naturelles);</p>
ONG	Fourniture de services d'ingénierie sociale
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	<p>Sensibilisation des agropasteurs et des pasteurs pour la gestion durable des infrastructures de mise en marché</p> <p>Appui à la mise en place des organes de gestion des infrastructures, notamment des comités de gestion,</p>
CILSS	<p>Coordination régionale</p> <p>Diagnostic préalable du SIM-Bétail</p> <p>Encadrement méthodologique d'ensemble</p> <p>Appui technique</p> <p>Appui à la formation et à la capitalisation d'expérience</p>



V.3.1.4. Modalités de mise en œuvre

Le renforcement du parc des infrastructures structurantes de mise en marché se fera suivant les étapes suivantes :

V.3.1.4.1. Démarche participative préalable avant la réalisation des infrastructures

Le PRAPS-BF accordera une importance primordiale aux consultations de toutes les parties prenantes, (structures administratives, communales, coutumières, Organisations Pastorales/Inter Profession, Services techniques déconcentrés (STD), mais aussi les ménages ou des individus, qu'ils soient propriétaires fonciers ou personnes affectées, acteurs du marché) dans le choix des sites et des équipements des marchés à construire ou à réhabiliter (types d'infrastructures et équipements).

La stratégie s'appuie également sur le développement de réseaux de marchés actifs et efficaces le long des grands axes de commercialisation du bétail dans le pays et les pays frontaliers jusqu'aux marchés de côtières, grands consommateurs du bétail sur pied.

La réalisation des infrastructures se fera en concertation avec les populations riveraines. Les spécialistes en charge des sauvegardes E&S du PRAPS2-BF, se chargeront à travers des consultants d'engager le processus de dialogue et de consultation en vue de l'identification et la sélection des sites et d'anticiper sur les futures modalités de gestion des infrastructures (réalisation de diagnostic pour la mise en place des investissements et pour identifier les sites des réalisations des nouvelles infrastructures).

La coordination de la mise en œuvre de cette sous-composante sera assurée par la DGPA

V.3.1.4.2 Gestion du processus d'appel d'offres et réalisation des infrastructures : Comme dans les autres cas de construction d'infrastructures du projet, il sera procédé dans un premier temps, au recrutement d'un consultant pour apporter une assistance technique au projet dans la mise en place des infrastructures. Il sera chargé de préparer les cahiers des charges / des besoins spécifiques et des DAO, du recrutement des intervenants (entreprises) sur les chantiers, de la gestion et le suivi global des chantiers de même que la réception des ouvrages en présence des représentants du MRAH et du PRAPS 2-BF. Le processus d'appel d'offres respectera la réglementation nationale des marchés publics et les directives de passation des marchés de la Banque mondiale. Un autre consultant sera recruté pour le suivi contrôle des travaux.

L'exécution des travaux impliquera au préalable la réalisation d'études d'impacts environnementale (EIES) et la mise en œuvre de PGES et de PAR s'il y a lieu. Les études techniques incluront les mesures de mitigation des effets / impact négatifs. Une évaluation environnementale et sociale des travaux d'infrastructures (constructions et réhabilitation) sera réalisée en tenant compte de la catégorisation des sous-projets. Les conclusions de cette évaluation



seront intégrées dans les dossiers techniques. Les dossiers techniques incluront également les mesures de gestion des chantiers (phase des travaux)..

Le processus de réalisation des marchés à bétail sera le suivant :

- identification des sites
- aménagement sommaire des sites d'accueil temporaire (pour les marchés à réhabiliter)
- réalisation d'une étude pour la construction et/ou la réhabilitation des marchés y compris le mode de gestion et APS des constructions et des réhabilitations
- recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des APD et DAO de la réhabilitation
- recrutement d'un cabinet de suivi contrôle
- réalisation des travaux de construction et de réhabilitation
- recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des spécifications techniques des équipements et les DAO des acquisitions
- acquisition et installation des équipements
- mise en place et opérationnalisation du dispositif de gestion
- supervision des travaux par le consultant

V.3.1.4.3 Organisation de la gestion des marchés à bétail : La mise en place des comités de gestion des investissements, l'adoption de cahiers de charges, la signature de conventions (entre la commune et les l'Interprofession représentée par les opérateurs du marché) seront une condition préalable pour le démarrage des travaux de construction ou de réhabilitation dans le cadre du PRAPS 2-BF.

La gestion des marchés à bétail sera donc assurée par les collectivités locales avec l'appui des organisations des usagers et bénéficiaires (COGES). Le projet appuiera les collectivités bénéficiaires à déterminer un mode de gestion approprié.

Les membres des comités de gestion recevront des formations afin de **les outiller en techniques de gestion de management**. En effet, pour de meilleures performances et de durabilité des infrastructures, les COGES seront accompagnés pour la **bonne application des textes et des engagements inscrits dans les accords négociés pour la gestion et la gouvernance des marchés à bétail : transparence de la gestion, respect des droits, renforcement de la traçabilité du bétail pour lutter contre le vol, entretien, investissements issus des taxes de marchés, délégation de gestion**, etc.

V.3.1.4.4 Organisation de la gestion des aires d'abattage. Ces infrastructures seront gérées par des Comités de Gestion (COGES) qui seront mis en place par les Collectivités locales comme dans le cas des marchés à bétail. En tout état de cause, le mode de gestion sera défini sur la base de larges concertations avec les usagers de l'infrastructure et les collectivités

V.3.1.5. Modalités de financement de la sous-composante



Le projet financera directement

- la réhabilitation des marchés à bétail
- la construction de marchés à bétail
- la construction des aires d'abattage
- la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestions
- la mise en œuvre du plan d'actions de la communication
- la mise en œuvre du plan d'actions genre en lien avec la composante;
- l'assistance technique pour mise en place des infrastructures
- le suivi-Contrôle
- l'acquisition d'un véhicule 4 x4 station wagon

Le financement de la maintenance et de l'entretien des infrastructures se fera à travers le prélèvement de ressources aux usagers de l'infrastructure conformément au cahier de charges sous l'égide des collectivités territoriales.

- **V.3.2. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 3.2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS NATIONALES ET REGIONALES DE PRODUCTEURS PASTORAUX**

Cette sous-composante comprend deux volets :

- A :Renforcement de la gouvernance des OP
- B : Renforcement de l'offre de services des OP à leurs membres

V.3.2.1. Bénéficiaires de la sous composante 3.2

Les bénéficiaires de cette sous-composante sont les suivantes :

- OP de producteurs pastoraux et agro pastoraux,
- Commerçants,
- Bouchers
- Transporteurs de bétail

V.3.2.2. Contenu de la sous composante 3.2

Cette sous-composante visera à consolider la structuration des organisations professionnelles d'élevage pastoral à la base et au niveau national en finançant : (i) le renforcement de la gouvernance des organisations pastorales (OP) à travers : les audits organisationnels de 10 OP autour des zones pastorales (contractualisation avec un consultant), l'organisation de 20 sessions



de renforcement des capacités organisationnelles et managériales des OP sur diverses thématiques au cas par cas (normes de l'Acte Uniforme de l'OHADA); (ii) le renforcement de l'offre de services des OP à leurs membres à travers : l'élaboration de 20 plans stratégiques de développement (diagnostic, élaboration/actualisation, validation assortie de plan d'actions opérationnel) en vue de la défense des intérêts des membres [sensibilisation, genre, plaidoyer, collecte de données statistiques de l'élevage (RGE, enquêtes socio-économiques technologies numériques innovantes autour de la finance numérique, la veille informative pour la mobilité et le commerce, Covid 19, assistance juridique, etc.)] ; le renforcement des capacités de plaidoyer et de lobbying. Ainsi, la composante appuiera l'organisation de 20 sessions au profit d'OP de base pour participer aux dispositifs de concertation inter-OP ou autres plateformes de dialogue politique.

La composante régionale facilitera le dialogue entre les OP régionales (APESS, RBM, ROPPA) afin de promouvoir une vision et un plan d'actions communs à moyen et long terme des OP.

Des formations sur le commerce transfrontalier seront organisées afin de renforcer les connaissances des OP en matière d'instruments juridiques, de droits et de politiques.

V.3.2.3.Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DGPA	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, ZAP , ZATE, UATE)	Appui technique à la DGPA dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) notamment le recrutement des consultants pour les audits et l'animation des formations
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Appui à la définition des besoins de formation Sensibilisation et mobilisation de leurs membres pour les formations Appui à la vulgarisation des textes
CILSS	Coordination régionale Renforcement des IP et des faitières sous régionales Atelier de capitalisation régionale Communication et partage des résultats



V.3.2.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
	Appui à la vulgarisation des principaux textes réglementaires sur le commerce régional de produits agropastoraux

V.3.2.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 3.2

Cette sous-composante sera mise en œuvre à travers une convention avec la DGPA et de protocoles annuels. Elle bénéficiera d'expertises appropriées.

V.3.2.4.1. Volet A. Renforcement de la gouvernance des OP

Compte tenu de la situation de référence des organisations pastorales et d'éleveurs, leur professionnalisation exigera des efforts de longue haleine. Les activités du PRAPS 2-BF s'inscriront dans cette perspective de longue durée. Le choix de ces activités qui portent sur l'audit organisationnel des OP autour des zones pastorales et le renforcement des capacités organisationnelles et managériales des organisations pastorales et agropastorales et de l'Interprofession bétail-viande.

L'audit organisationnel aura pour objectifs d'identifier les besoins de renforcement de capacités des acteurs et de proposer un plan d'actions. L'étude sera réalisée par un consultant recruté par l'UGP suivant les procédures de passation des marchés du PRAPS2-Burkina en collaboration avec la DGPA.

Les besoins de renforcement des capacités pourraient intégrer les thèmes suivants :

➤ Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

- vulgarisation des textes réglementaires régissant les OP et IP (acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives l'OHADA, loi 050/2012/AN) ;
- accompagnement des OP à se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur, et aux exigences d'une vie associative dynamique et créatrice de biens collectifs bénéfiques à tous les membres (règlements intérieurs, statuts, etc.);
- formation sur la vie associative, sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits à l'intérieur des organisations;
- soutien à la structuration et au renforcement des producteurs pastoraux et agropastoraux ;
- soutien en petit équipement et matériel de bureau pour l'interprofession bétail-viande.

➤ Renforcement des capacités techniques

- formations à la carte adaptée aux besoins des professions (éleveurs, bouchers/transformatrices), par exemple, technologie adaptée de transformation des produits, hygiène et qualité des produits d'origine animales, normes et vente des animaux au poids, technique de contention, transport approprié des animaux, etc. ;



- alphabétisation, et initiation à la comptabilité et à la tenue des comptes, préparation et tenue des procès-verbaux de réunion, archivage, etc. ;
- **Renforcement des capacités en gestion des affaires et facilitation du commerce**
- partenariat : préparation et suivi des petits contrats entre professions, et entre les professions et acteurs en dehors de la filière bétail-viande; etc. ;
- facilitation du commerce : appui à la préparation de décrets d'application de textes déjà adoptés et ayant un impact majeur sur la filière bétail-viande ; synthèse et dissémination des principaux textes régissant les activités de la filière bétail-viande (commerce, exportation, etc.) ; implication des acteurs privés dans le suivi et le rapportage des tracasseries et autres paiements illégaux sur les axes de commercialisation ; participation aux foires (nationales et régionales), participation aux foires et développement de partenariats avec les opérateurs des pays importateurs de bétail-viande (pays de la CEDEAO), etc.

Les formations seront assurées principalement par le personnel technique de la DGPA; compte tenu de son expérience pratique en la matière.

Toutefois, pour les formations pour lesquelles la DGPA ne possède pas de compétences, il sera fait recours à des prestataires externes. Ils seront recrutés par l'UGP sur une base compétitive en collaboration avec la DGPA conformément aux procédures de passation de marché décrit dans le manuel pour les prestations intellectuelles.

Un plan de formation annuel sera élaboré et diffusé à l'ensemble des organisations. Il sera intégré au PTBA. Un nombre fixe de participants par organisation sera défini pour prendre part aux formations.

V.3.2.4.2. Volet B. Renforcement de l'offre de services des OP à leurs membres

Ce volet permettra d'appuyer les actions suivantes :

- l'élaboration du plan stratégique de développement (diagnostic, élaboration/actualisation, validation, assortie de plan d'action opérationnel et de renforcement de capacités);
- le renforcement de capacité en plaidoyer et lobbying par la formation des membres des bureaux des OP pour leur participation aux instances de concertation locale, nationale et sous-régionale sur toutes les questions touchant à la mobilité et à la commercialisation du bétail, la recherche de partenariat et la mobilisation de ressources pour le financement des plans stratégiques des OP et des plans d'affaires individuels ou collectifs.

V.3.2.5. Modalités de financement de la sous-composante 3.2

Le PRAPS financera directement :

- Pour le volet Renforcement de la gouvernance des OP
 - Audits organisationnels des OP autour des zones pastorales



- Renforcement des capacités organisationnelles et managériales des OP
- Pour le volet Renforcement de l'offre de services des OP à leurs membres
 - Élaboration de plans stratégiques de développement
 - Renforcement des capacités de plaidoyer et de lobbying

V.3.3. FONCTIONS DE LA COMPOSANTE « 3 » TRANSFEREES AU NIVEAU REGIONAL (CILSS)

La composante régionale facilitera le dialogue entre les OP régionales (APESS, RBM, ROPPA) afin de promouvoir une vision et un plan d'actions communs à moyen et long terme des OP. Des formations sur le commerce transfrontalier seront organisées afin de renforcer les connaissances des OP en matière d'instruments juridiques, de droits et de politiques.

Deux principales catégories d'activités régionales qui conditionnent l'accès au marché liées en particulier au système régional d'information de marché de bétail, et la formation ont été identifiées. Ces catégories d'activités qui découlaient plutôt des deux sous-composantes ont été subdivisées en trois types d'activités correspondant aux fonctions critiques de la coordination régionale : (i) appui technique ciblé, (ii) formation, et (iii) capitalisation des informations et des connaissances.

V.3.3. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 3.3 : DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR ET FINANCEMENT DE SOUS-PROJETS

Cette sous-composante comprend deux volets

- Le Volet A : Journées promotionnelles
- Le volet B : Promotion des initiatives privées d'affaires le long de la chaîne des valeurs des filières animales

V.3.3.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de la sous-composante sont :

- les communautés issues des milieux pastoral et agro pastoral
- les promoteurs de projets business le long de la chaîne de valeurs bétail
- les commerçants de produits animaux ;

V.3.3.2. Contenu de la sous composante 3.3

Cette sous composante vise à accroître la productivité et la commercialisation des produits de l'élevage par les OP et les investisseurs privés à travers le financement des activités suivantes: (i) appuyer l'organisation des journées promotionnelles durant la vie du projet ; (ii) promouvoir des



initiatives privées d'affaires le long de la chaîne des valeurs des filières animales en finançant la sélection des bénéficiaires à travers la prise en charge du comité technique de revue de sélection au niveau déconcentré et central, l'élaboration du manuel spécifique de sélection des bénéficiaires sur la base d'un ensemble de critères pour encourager la sélection des sous-projets¹⁰ : contribution à des externalités environnementales positives, promotion de la fourniture locale de services productifs, contribution à l'amélioration de la nutrition humaine, promotion de technologies éprouvées pour combattre certaines contraintes qui minent les opérations le long de la chaîne de valeur élevage, notamment la production du fourrage cultivé, quelques jeunes ayant bénéficiés des formations en entrepreneuriat du PRAPS-1, etc. La promotion des initiatives privées se fera à travers le financement de 300 sous-projets (70%) : paiement direct par l'UGP aux promoteurs, appui conseil et suivi des promoteurs et contribution des bénéficiaires (30%)

V.3.3.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DGPA	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, ZAP, ZATE, UATE)	appui technique aux promoteurs, appui à l'identification des promoteurs
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) notamment le recrutement du MOD et des consultants
Collectivités territoriales	Contribution à l'information et à la sensibilisation des populations en particulier des jeunes et des femmes
Organisations Professionnelles du secteur de l'Élevage (OPE), /Organisations de Producteurs (OP) /Interprofessions (IP)	Sensibilisation
Institutions financières (IF)	Cofinancement et suivi des sous-projet Gestion des comptes dédiés
CILSS	Coordination régionale Études et enquêtes

¹⁰ Détails précisés dans les manuels d'exécution du Projet et la note spécifique sur le Matching grant.



V.3.3.4. Modalités de mise en œuvre

V.3.3.4.1. Modalités de mise en œuvre du volet A : Journées promotionnelles

En vue de favoriser des opportunités de contacts et d'établir des partenariats d'affaires entre des professionnels de l'élevage le projet appuiera l'organisation de voyage d'étude au profit des OP.

Le PRAPS2 appuiera également l'organisation de journées promotionnelles et/ou la participation des éleveurs à des journées promotionnelles organisées par les OP/IP ou de partenaires.

L'appui sera apporté à la demande et en fonction de la pertinence de l'activité

Outre cela le PRAPS2 soutiendra l'organisation de journées d'animation promotionnelles des marches à Bétail.

L'Unité Régionale de Coordination du projet (URC) apportera un appui pour la sensibilisation des acteurs et le partage des expériences régionales en matière de SIM bétail, de commercialisation transfrontalière, etc.

Un concours meilleurs produits d'élevage (bovins, ovins, caprins et activités connexes) pourrait être organisé pour encourager l'excellence en matière d'élevage.

V.3.3.4.2. Modalités de mise en œuvre pour le volet B : Promotion des initiatives privées d'affaires le long de la chaîne des valeurs des filières animales

L'approche de type « **Matching Grant (MG)** » ou « **Financements à coûts partagés** » sera retenue pour l'ensemble des activités productives du PRAPS 2, une approche qui est moins exigeante en termes de préparation, plus facile en termes de mise en œuvre, et déjà expérimenté au Burkina Faso.

Un manuel pour l'administration des financements à coûts partagés sera préparé pour préciser les procédures et conditions de mise en œuvre de ces financements.

Modalités de sélection des bénéficiaires : Les bénéficiaires seront des associations ou des promoteurs individuels disposant d'actifs ou ayant un potentiel productif et entrepreneurial. A cela s'ajoute les bénéficiaires des formations professionnelles et des AGR les plus performantes (composante 4).

La sélection des bénéficiaires se fera sur appels à Projets par l'UGP. Des campagnes de communication et de diffusion seront organisées à travers des rencontres et ateliers courants, les radios et journaux, le site web du Projet, les réseaux sociaux du Projet. Les chambres d'agriculture, les interprofessions et structures techniques etc seront également mises à contribution pour diffuser l'information

Les mécanismes de sélection des sous-projets : La sélection des sous projets se fera au niveau déconcentré et central.

- Pour le niveau déconcentré/local, il s'agira d'une pré-sélection des bénéficiaires et des propositions de sous-projets par de comités techniques de revue et de sélection des sous-projets existants (Comité technique provincial de sélection et Comité d'approbation/régional) suivant les critères de sélection définis dans le manuel opérationnel. Ce premier filtrage pourrait porter sur les données / socio-économiques (choix des bénéficiaires, principalement, et critères essentiels plus facilement vérifiables au niveau local.



- Au niveau central, il s'agira d'une sélection par un comité technique spécifique présidé par l'UGP et incluant les différents représentants des structures d'exécution, les représentants des organisations de producteurs (éleveurs).

Il est prévu d'organiser 1 à 2 réunions par an à cet effet

Critères de sélection des SP : les projets seront localisés de préférence dans les zones retenues par les composantes 2 et 4 et intéresseront les créneaux porteurs autour des marchés à bétail et le long des couloirs de transhumance (aires/zones de repos). Les critères d'éligibilité des sous-projets pourraient comporter des éléments qualitatifs comme : (i) contribution aux objectifs et indicateurs du projet ; (ii) générateurs de valeur ajoutée, de revenus et d'emplois durables ; (iii) directement lié à l'élevage pastoral et/ou aux filières des produits, (iv) Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles animales, (v) caractère innovant : utilisation de techniques, de technologies, de pratiques de production déjà éprouvées.

Modalités de financement : le paiement sera effectué par l'UGP aux promoteurs individuels / Associations sélectionnés conformément aux dispositions décrites dans le manuel de gestion des SP / Matching Grant qui sera préalablement soumis à la Non objection de la BM

Deux (02) fenêtres sont prévues pour le financement des sous projets (individuels et collectifs). Les seuils seront définis dans le manuel. – le financement sera conditionné à la signature d'une convention entre les promoteurs des Sous projets approuvés et le projet.

Les paiements seront effectués en fonction du plan de décaissement qui sera conforme de l'évolution de la mise en œuvre du sous-projet (Exemple : 40% première tranche, 50% après approbation des pièces justificatives/ rapports et 10% au dépôt du rapport final).

Mise en œuvre des sous projets : Les responsabilités dans la mise en œuvre seront partagées entre les bénéficiaires et l'UCP

- Chaque promoteurs individuel/Association est responsable de la préparation de son sous projet. Il en est de même de l'appui conseil qui peut être contractualisé avec tiers en cas de besoin. Le/la bénéficiaire procédera à l'ouverture d'un compte bancaire dédié matérialisant son apport personnel et dans lequel sera viré la subvention de IDA. Les bénéficiaires seront responsables du suivi financier/conservation de toutes les pièces comptables suivant les prescriptions du contrat.
- L'UGP est responsable de la gestion du guichet de financement des sous-projets. A ce titre elle est chargée :
 - du versement du don de contrepartie sur le compte bancaire des promoteurs/ OPs sélectionnés;
 - du suivi financier/vérification de toutes les pièces comptables suivant les prescriptions du contrat;
 - de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation technico-économique des sous-projets;
 - du suivi et évaluation de la performance des sous-projets;



- de la capitalisation;
- du suivi de la conformité des sous-projets avec les sauvegardes environnementales et sociales .

V.3.3.5. Modalités de financement de la sous-composante 3.3

Le projet financera directement

- La participation à des journées promotionnelles de technologies et/ou de produits animaux
- La prise en charge des frais relatifs à la sélection des bénéficiaires
- Le cofinancement des sous-projets par le PRAPS et le bénéficiaire

V.4.COMPOSANTE 4 : AMÉLIORATION DE L'INCLUSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, DES FEMMES ET DES JEUNES

Cette composante comporte trois sous composantes : (i) Accès à la formation professionnelle et technique ; (ii) Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil et (iii) Activités génératrices de revenus



V.4.1. EXECUTION DE LA SOUS COMPOSANTE 4.1 : ACCES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Cette sous-composante comprend deux volets :

- le volet A : Préparation de la formation ;
- le volet B : Accompagnement post-formation des femmes et des jeunes.

V.4.1.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette sous composantes sont les :

- Communautés et ménages pasteurs et agro pasteurs dont les jeunes déscolarisés et les femmes ;
- Services techniques engagés dans la formation professionnelle et la protection sociale.

V.4.1.2. Contenu de la sous composante 4.1

La sous-composante vise spécifiquement les femmes¹¹ et les jeunes ¹² vulnérables des ménages pastoraux et agropastoraux. Elle soutiendra leur insertion sociale et économique, en tenant compte de leur vulnérabilité face au changement climatique en vue de renforcer leur résilience aux chocs. Il s'agira pour le PRAPS 2-BF de :

- financer la préparation de la formation à travers :
 - le recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude d'identification des métiers porteurs en milieu pastoral. Le suivi-orientation de cette étude sera assuré par un comité technique de suivi (CTS) qui siègera en 2 sessions au moins et organisera l'atelier national de validation du rapport de l'étude ;
 - l'actualisation du manuel spécifique pour la formation professionnelle. Celle-ci se fera à travers le recrutement d'un consultant dont les travaux seront soumis à un comité technique de suivi (CTS) qui organisera l'atelier national de validation du rapport de l'étude;
 - l'identification des jeunes et des femmes éligibles à la formation professionnelle, par l'élaboration de critères de sélection des bénéficiaires qui sera validé en 33 ateliers communaux, la mise en place de comité de sélection qui se fera par arrêté des Comités régionaux (CR), la prise en charge des frais de fonctionnement de 72

¹¹ Dans la mesure du possible, le projet utilisera le registre social pour vérifier l'éligibilité des jeunes et des femmes

¹² Définis comme de jeunes adultes entre 18 et 35 ou 40 ans, avec un accent particulier sur les 18-24 ans

- sessions de comités de sélection (Information, communication, frais de participation) pendant les quatre (04) premières années de mise en œuvre du projet ;
- le placement de 1200 jeunes et femmes dans les structures/institutions de formation qui consistera au paiement des frais d'inscription des jeunes aux structures d'accueil et aux maîtres artisans et le paiement des allocations des jeunes et des formateurs ;
 - Procéder à l'accompagnement post-formation des femmes et des jeunes à travers :
 - la dotation de 1200 jeunes formés (es) en kits et fonds d'installation;
 - la signature de conventions avec les structures habilitées pour la mise en œuvre des mesures post-formation (29 sessions d'alphabétisation des bénéficiaires et leur Suivi);
 - le recrutement d'un assistant communication marketing pour l'accompagnement dans la création de petites entreprises pour les installer (création des petites entreprises : élaboration des plans d'affaires pour l'auto emploi, la formation sur le management et la gestion des affaires);
 - l'appui aux formés dans l'établissement de partenariats formels avec les institutions financières (IF);
 - le suivi des entreprises naissantes par des structures formatrices/coaches à travers des conventions.

Les charges récurrentes relatives aux frais de déplacement ainsi qu'à la communication (téléphone, fax, internet, poste) pour l'accompagnement des activités de la composante seront prises en charge par le projet.

V.4.1.3.Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DRH/MRAH	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, ZAP, ZATE, UATE)	Appui technique à la DGPA dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour le recrutement des consultants et autres prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous-composante
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
Les communes	Facilitation de la mise en place des comités de ciblage et de l'insertion des formés
ONG/OP	Appui à l'identification des candidats
Opérateurs d'animation	Identification des futurs bénéficiaires Accompagnement dans le montage et la réalisation de micro-projets d'AGR Renforcement des capacités des communes à intégrer les questions pastorales dans leur planification
Opérateurs de formations/Coaches	Formations pratiques
CILSS	Appui au démarrage des activités de la sous-composante Diagnostic initial Tenue d'ateliers de réflexion Appui au partage d'expérience Appui à la Capitalisation

V.4.1.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 4.1

V.4.1.4.1. Modalités de mise en œuvre du Volet A « Préparation de la formation »

Il s'agira pour le PRAPS 2 de financer le recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude d'identification des métiers porteurs en milieu pastoral. Le suivi-orientation de cette étude sera assuré par un comité technique de suivi (CTS) qui siègera en 2 sessions au moins et organisera l'atelier national de Validation du rapport de l'étude ; l'actualisation du manuel spécifique pour la formation professionnelle. Celle-ci se fera à travers le recrutement d'un consultant dont les travaux seront soumis à un comité technique de suivi (CTS) qui organisera l'atelier national de validation du rapport de l'étude; l'identification des jeunes et des femmes éligibles à la formation professionnelle, par l'élaboration de critères de sélection des bénéficiaires qui sera validé en 33 ateliers communaux, la mise en place de comité de sélection qui se fera par arrêté des Comités régionaux (CR), la prise en charge des frais de fonctionnement de 72 sessions de comités de



sélection (Information, communication, frais de participation) pendant les quatre (04) premières années de mise en œuvre du projet ; le placement de 1200 jeunes et femmes dans les structures/institutions de formation qui consistera au paiement des frais d'inscription des jeunes aux structures d'accueil et aux maîtres artisans et le paiement des allocations des jeunes et des formateurs ;

V.4.1.4.2. Modalités de mise en œuvre du Volet B « Accompagnement post-formation des femmes et des jeunes »

L'accompagnement post-formation des femmes et des jeunes se fera à travers : la dotation de 1200 jeunes formés (es) en kits et fonds d'installation, la signature de conventions avec les structures habilitées pour la mise en œuvre des mesures post-formation (29 sessions d'alphabétisation des bénéficiaires et leur Suivi), le recrutement d'un assistant communication marketing pour l'accompagnement dans la création de petites entreprises pour les installer (création des petites entreprises : élaboration des plans d'affaires pour l'auto emploi, la formation sur le management et la gestion des affaires), l'appui aux formés dans l'établissement de partenariats formels avec les institutions financières (IF), le suivi des entreprises naissantes par des structures formatrices/coaches à travers des conventions.

Les charges récurrentes relatives aux frais de déplacement ainsi qu'à la communication (téléphone, fax, internet, poste) pour l'accompagnement des activités de la sous composante seront prises en charge par le projet.

N.B. Le manuel d'opérations spécifique à la formation professionnelle du PRAPS 1 sera relu pour mieux préciser les nouvelles modalités d'exécution y compris le processus détaillé, le code de financement et les outils de suivi.

V.4.1.2. Modalités de financement de la sous-composante 4.1

Le PRAPS 2-BF va financer directement les rubriques suivantes :

- Pour le volet Préparation de la formation :
 - l'identification les métiers porteurs en milieu pastoral (Recrutement d'un consultant, Suivi des travaux de l'étude par un Comité Technique de Suivi et Validation du rapport de l'étude en atelier national) ;
 - l'actualisation du manuel spécifique pour la formation professionnelle (Recrutement d'un consultant, Suivi des travaux de l'étude par un Comité Technique de Suivi et Validation du rapport de l'étude en atelier national) ;



- l'identification des jeunes et des femmes éligibles à la formation professionnelle (Elaboration de critères de sélection des bénéficiaires, Mise en place de comité de sélection, Information et communication, Sélection des bénéficiaires) ;
- le placement des jeunes et femmes dans les structures/institutions de formation à travers le paiement des frais d'inscription, le paiement des allocations ;
- Pour le volet Accompagnement post-formation des femmes et des jeunes :
 - la dotation des formés en kits et fonds d'installation
 - des conventions pour la mise en œuvre des mesures post-formation avec les structures habilitées (Alphabétisation des bénéficiaires, Suivi des bénéficiaires)
 - le Contrat d'un (e)Assistant(e) en communication marketing
 - l'appui à la création de petites entreprises (Elaboration des plans d'affaires pour l'auto emploi des formés, Formation sur le management et la gestion des affaires, Appui aux formés dans l'établissement de partenariats formels avec les IF)
 - le suivi des entreprises naissantes (Suivi par les structures formatrices/coaches)
- Pour les charges récurrentes de mise en œuvre
 - les frais de déplacement et de communication.

V.4.2. EXECUTION DE LA SOUS COMPOSANTE 4.2 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX REGISTRES SOCIAUX ET D'ÉTAT CIVIL.

Cette sous-composante comprend deux volets :

- le volet A : Appui à l'acquisition d'un statut civil;
- le volet B : Amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base.

V.4.2.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette sous composante sont :

- les communautés et ménages pasteurs et agro pasteurs;
- les services techniques engagés dans l'accès à l'état civil;
- les ONG et organisations pastorales.

V.4.2.2. Contenu de la sous composante 4.2

Les organisations d'éleveurs de la région du Sahel continuent de réclamer un meilleur accès aux registres et programmes sociaux ainsi qu'aux registres d'état civil et aux droits y relatifs. La consolidation rapide de vastes registres sociaux soutenus par la Banque mondiale dans tout le Sahel - ainsi que les programmes de transferts sociaux qui en dépendent - représentent une opportunité



clé pour renforcer la résilience des pasteurs les plus vulnérables. Le PRAPS II financera des activités visant à faire progresser l'enregistrement des (agro) pasteurs dans les registres sociaux, en travaillant en partenariat avec les administrations et les programmes concernés, en vue de leur extension aux communautés pastorales, et à promouvoir l'inclusion des ménages de pasteurs vulnérables éligibles. Cette sous composante financera les activités suivantes : (i) l'appui à l'acquisition d'un statut civil. Il s'agira de financer la tenue de 99 sessions de sensibilisation dans les communautés cibles en vue du renforcement des capacités de négociation des leaders d'opinion et des responsables des OP pour l'ancrage des services sociaux de base en milieu pastoral, l'organisation de séances de sensibilisation des autorités locales à la nécessité de prise en compte des populations pastorales dans leurs offres de services sociaux de base pour la délivrance de documents d'état civil au profit de 70.000 personnes et l'appui à la délivrance de CNIB en milieu pastoral au profit de 15.000 personnes à travers une convention avec l'ONI ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base par la tenue de 6 sessions de renforcement des capacités de lobbying au bénéfice de 150 responsables/leaders d'opinion et d'OP, la tenue de 66 rencontres de sensibilisation avec les autorités locales des zones ciblées et la mise en œuvre de convention avec les services chargés de l'état civil.

V.4.2.3. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DRH/MRAH	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du MRAH (DRRAH, DPRAH, ZAP, ZATE, UATE), du MATD, du MFSN	Appui technique à la DRH dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour le recrutement des consultants et autres prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous-composante
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
ONI, collectivités territoriales et préfectures	Facilitation de l'octroi des pièces



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
ONG et OP	<p>Appui à l'identification des bénéficiaires</p> <p>Sensibilisation et mobilisation sociale des acteurs et bénéficiaires</p> <p>Identification des futurs bénéficiaires</p> <p>Plaidoyer auprès des services d'état civil et d'identification</p> <p>Accompagnement des services d'état civil et d'identification dans la conduite des opérations d'enrôlement</p>
CILSS	<p>Appui au démarrage des activités de la sous-composante</p> <p>Diagnostic initial</p> <p>Tenue d'ateliers de réflexion</p> <p>Appui au partage d'expérience</p> <p>Appui à la Capitalisation</p>

V.4.2.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 4.2

V.4.2.4.1. Modalités de mise en œuvre du Volet A « Appui à l'acquisition d'un statut civil »

Cette sous composante financera les activités suivantes :

- l'appui à l'acquisition d'un statut civil. Il s'agira de financer :
 - la tenue de 99 sessions de sensibilisation dans les communautés cibles en vue du renforcement des capacités de négociation des leaders d'opinion et des responsables des OP pour l'ancrage des services sociaux de base en milieu pastoral,
 - l'organisation de séances de sensibilisation des autorités locales à la nécessité de prise en compte des populations pastorales dans leurs offres de services sociaux de base;



- l'appui à la délivrance de documents d'état civil au profit de 70.000 personnes et l'appui à la délivrance de CNIB en milieu pastoral au profit de 15.000 personnes à travers une convention avec l'ONI ;
- L'amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base. Cela se fera à travers :
 - le renforcement des capacités de lobbying des organisations pastorales en 6 sessions en vue de leur pleine implication dans le processus d'inclusion sociale et économique des femmes et jeunes du milieu pastoral;
 - l'organisation de 66 sessions de rencontres de sensibilisation avec les autorités locales des zones ciblées;
 - la mise en œuvre de 250 conventions avec les services chargés de l'état civil.

V.4.2.4.2. Modalités de mise en œuvre du Volet B « Amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base »

L'amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base par la tenue de 6 sessions de renforcement des capacités de lobbying au bénéfice de 150 leaders d'opinion/responsables d'OP, la tenue de 66 rencontres de sensibilisation avec les autorités locales des zones ciblées et la mise en œuvre de convention avec les services chargés de l'état civil;

N.B. Un **manuel d'opérations spécifique** sera élaboré pour mieux préciser les modalités d'exécution y compris le processus détaillé, le code de financement et les outils de suivi.

V.4.2.5. Modalités de financement de la sous-composante :

Le PRAPS 2-BF va financer directement les rubriques suivantes :

- Pour l'appui à l'acquisition d'un statut civil.
 - l'appui à l'organisation de 33 sessions de sensibilisation dans les communautés cibles à travers le renforcement des capacités de négociation des leaders d'opinion et des responsables des OP pour l'ancrage des services sociaux de base en milieu pastoral ;
 - l'appui à la délivrance de documents d'état civil Sensibilisation des autorités locales à la nécessité de prise en compte des populations pastorales dans leurs offres de services sociaux de base au profit de 70.000 personnes
 - l'appui à la délivrance de la CNIB en milieu pastoral (Convention avec l'ONI) au profit de 15.000 personnes.
- Pour le volet Amélioration de l'accès des populations pastorales aux services sociaux de base
 - le renforcement des capacités en lobbying de 150 leaders d'opinion des responsables d'OP en 06 sessions ;



- l'appui à l'organisation de 66 sessions de rencontres de sensibilisation des autorités locales des zones ciblées ;
- la mise en œuvre de 250 conventions avec les services chargés de l'état civil.

V4.3 : EXECUTION DE LA SOUS COMPOSANTE 4.3 : ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Cette sous-composante comprend trois volets :

- le volet A : l'appui à l'identification et à la sélection des bénéficiaires;
- le volet B : l'actualisation du manuel de mise en œuvre;
- le volet C : l'appui à la réalisation des sous-projets.

V.4.3.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette sous composante sont :

- les ménages vulnérables des communautés pasteurs et agro pasteurs;
- les services techniques engagés dans la protection sociale.

V.4.3.2. Contenu de la sous composante 4.3

La sous composante 4.3 vise à améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux dispositifs d'appui à l'auto-emploi, par la mise en place d'AGRs. Le PRAPS-1 a financé 400 micro-projets AGR. Le PRAPS II devra permettre à 2000 femmes et jeunes d'intégrer les dispositifs d'appui à l'auto-emploi, par les AGR « sous-projets ». Pour ce faire, le projet financera la relecture/actualisation du manuel ayant servi de base au PRAPS-1 et appuiera la mise en place du comité de revu et d'approbation des sous-projets. Il mobilisera des opérateurs fournissant des services d'accompagnement des bénéficiaires. Les services fournis incluront l'appui à la préparation de « plans d'affaires », le montage d'AGR, des services de développement des entreprises. Ils pourront concerner des individus ou des groupes de femmes et de jeunes issus du milieu pastoral. Les sous-projets seront financés par une ligne budgétaire dédiée (fonds de subvention à coûts partagés). Les activités éligibles seront définies dans le manuel de mise en œuvre spécifique des AGR et pourront couvrir des investissements en lien avec la composante II (comme la production et la vente de fourrage, etc.) et la composante III (la collecte et la transformation du lait, la transformation de la viande, des cuirs et peaux, et autres produits animaux et non animaux du milieu agro pastoral, etc.). L'identification des bénéficiaires s'appuiera sur le registre social en construction, en complémentarité avec les mécanismes de ciblage de l'administration et les OP. La contribution des bénéficiaires au financement (05 à 10%) qui sera en nature, ne se limitera qu'aux tâches légères comme le ramassage d'agrégats, les fouilles, etc. les montants individuels des AGR varieront de 150 000 à 270 000 FCFA.

Le manuel spécifique aux AGR du PRAPS-1 sera actualisé (revue par un consultant en tirant leçon des faiblesses notées). Pour donner plus chance de réussite à ces opérations AGR, la remise des subventions sera précédée par l'organisation de 33 sessions de formation sur les thématiques techniques et de gestion. S'en suivra le suivi-conseil par contrat avec des opérateurs associatifs (OP.ONG) et sous convention avec



les services déconcentrés des ministères en charge de l'action sociale et de l'emploi. Les actions des AGR pourraient s'orienter vers les populations déplacées internes (PDI) provenant des communes frontalières du Mali et du Niger et les zones ciblées par les composantes II et III, afin non seulement de faciliter le suivi, mais surtout, favoriser la complémentarité des actions pour maximiser le cumul des effets bénéfiques pour les ménages les plus vulnérables.

V.4.3.3.Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
DRH/MRAH	Agence d'exécution technique de la sous composante
Services déconcentrés du Ministère (DRRAH, DPRAH, ZAP, ZATE, UATE)	Appui technique à la DRH dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Coordination des activités et gestion fiduciaire
DMP/MRAH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour le recrutement des consultants et autres prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous-composante
DCMEF/MRAH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
Les communes	Facilitation de l'insertion des formés
ONG et OP	Appui à l'identification des candidats Identification des futurs bénéficiaires Accompagnement dans le montage et la réalisation de micro-projets d'AGR Renforcement des capacités des communes à intégrer les questions pastorales dans leur planification
Opérateurs de formations/Coches	Formations pratiques
CILSS	Appui au démarrage des activités de la sous-composante Diagnostic initial Tenue d'ateliers de réflexion



Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
	Appui à la Capitalisation

V.4.3.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 4.3

V.4.3.4.1. Modalités de mise en œuvre du Volet A « Appui à l'identification et la sélection des bénéficiaires »

L'appui à l'identification et à la sélection des bénéficiaires se fera selon les étapes ci-dessous :

- l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation pour favoriser le ciblage des bénéficiaires. Ces sessions visent la diffusion de l'information, concernant les actions du projet en matière de sous projets à caractère social par voie de presse (radios, presse écrite) et de réseaux sociaux, dans les communes ciblées;
- la mise en place de comité d'approbation au niveau provincial. Cette étape vise à rendre les acteurs déconcentrés opérationnels à travers le renforcement des capacités des opérateurs d'appui et des membres des comités d'approbation;
- à l'issue des étapes d'information et de mise en place des comités provinciaux d'approbation, il sera procédé au ciblage à proprement dit des bénéficiaires. Le ciblage se fera à base communautaire au niveau des communes choisies (y compris les sites des déplacés internes). Il se fera selon des critères prédéfinis et prenant en compte les dispositions des structures de gestion de la protection sociale et de la vulnérabilité au Burkina Faso. A cet effet, il sera procédé à une priorisation des ménages inscrits au registre social lorsque ceux-ci couvrent les communes concernées à condition qu'il n'ait pas été bénéficiaire d'un appui similaire récent (01 an au plus);
- sur la base du ciblage communautaire, il sera procédé à la revue et à la validation des listes par les instances déconcentrées du PRAPS 2-BF .
- l'ensemble de ces instances déconcentrées de ciblage des bénéficiaires- doivent être animées durant tout le processus.

V.4.3.4.2. Modalités de mise en œuvre du Volet B « Actualisation du manuel de mise en œuvre (critères)»

Un consultant sera recruté pour une étude d'actualisation du manuel de mise en œuvre qui sera validé en atelier national. L'actualisation du manuel de mise en œuvre (constitution d'un répertoire contenant les procédures d'intervention ainsi que les critères de ciblage géographique et humain).



Le manuel de mise en œuvre mettra l'accent sur l'identification des zones et communes cibles sur la base de critères qualifiants (Exemple : taux de pauvreté, exposition aux risques, cartes de vulnérabilité, prise en compte des stratégies nationales)

A titre indicatif les critères pourraient inclure les aspects suivants :

- sélection des bénéficiaires sur base de la vulnérabilité en utilisant les registres sociaux (au besoin « ajustés » avec l'appui du projet pour s'assurer de la prise en compte des communautés pastorales);
- ciblage spécifique des femmes et des jeunes issus des milieux pastoraux;
- bénéficiaires individuels ou organisés en groupes / associations ;
- financement de sous-projets générateurs de valeur ajoutée, de revenus et d'emploi(s) durable(s) ;
- sous-projets au sein ou « en dehors » du pastoralisme ;
- contribution du projet comprise entre 90 % et 95 % du montant total autorisé par sous-projet ;
- Contribution des bénéficiaires comprises entre 05 % et 10% du montant total autorisé par sous-projet (pouvant être apportée en cash ou en nature);
- Montant des subventions compris entre 250 et 450 USD par bénéficiaire.

V.4.3.4.2. Modalités de mise en œuvre du Volet C « Appui à la réalisation des sous projets »

Le volet sera mis en œuvre à travers :

- l'organisation de 33 sessions de formation (une par commune ciblée) au profit des bénéficiaires;
- la facilitation de la signature de contrats par les bénéficiaires avec des partenaires hôtes des paiements;
- et au financement de 2000 AGR, tout en facilitant le Suivi/appui conseil de la réalisation des sous-projets et l'accompagnement de l'évolution d'AGR vers des projets et/ou plans d'affaires à travers l'identification des sous-projets éligibles à partir de la troisième année.

En outre le projet appuiera la formation des bénéficiaires identifiés (en organisant 80 sessions de formation) et apportera un appui financier à la réalisation des plans d'affaires. Pour ce faire, le projet contractualisera les services d'un Assistant en communication et marketing. Il en sera de même pour les opérateurs

Pour la mise en œuvre pratique des AGR, il sera procédé, avec les promoteurs comme acteurs principaux, chronologiquement à :



- l'identification ou choix préalable du domaine de l'AGR en relation avec l'environnement socio-économique du milieu. Sera retenue, toute activité génératrice de revenus évaluée économiquement viable dans le contexte local. **Les critères de viabilité économique, environnementale et sociale seront détaillés dans le manuel spécifique;**
- la préparation de l'AGR avec l'appui des structures déconcentrées;
- la mobilisation de la contrepartie en nature (au plus 10%) du bénéficiaire;
- la mise en œuvre et la gestion de l'AGR.

Dans cette dynamique de mise en œuvre des AGR, les structures déconcentrées seront fortement impliquées à travers l'appui apporté par les techniciens des structures déconcentrées aux promoteurs pour (i) la préparation de leur AGR, (ii) et la mise en œuvre technique des sous-projets d'AGR. Les structures déconcentrées fourniront des rapports de suivi de la mise en œuvre des sous projets AGR par les bénéficiaires.

Quant à l'UGP, elle assurera :

- le transfert des ressources IDA dans les comptes des bénéficiaires pour la mise en œuvre des AGR, la gestion centralisée du registre des bénéficiaires (à travers une base de données);
- la compilation et l'analyse des rapports des opérateurs à des fins de suivi évaluation;
- la réalisation de missions régulières de supervision technique (vérification de la mise en œuvre, contrôle qualité des prestations des opérateurs);
- la collecte des données sur les AGR ;
- le suivi des travaux des comités locaux ;
- le suivi de la conformité environnementale et sociale.

V.4.1.5. Modalités de financement de la sous-composante 4.3

Pour les besoins de bonne conduite des AGR il sera procédé :

- à l'ouverture de compte par les bénéficiaires;
- au transfert direct des ressources IDA sur les comptes des bénéficiaires ;
- aux acquisitions de matériels et équipement pour les AGR qui seront réalisées directement par les bénéficiaires avec au besoin l'assistance des structures déconcentrées.

Le PRAPS 2-BF va financer directement les rubriques suivantes :

- Pour le volet « Appui à l'identification et la sélection des bénéficiaires »
 - l'organisation du ciblage des bénéficiaires (Information et sensibilisation);
 - le renforcement des capacités des opérateurs d'appui et des membres des comités d'approbation (Mise en place de comité d'approbation au niveau provincial);
 - la sélection des bénéficiaires (Sélection des bénéficiaires sur la base des critères prédéfinis);
- Pour le volet « Actualisation du manuel de mise en œuvre (critères) »



- la réalisation de l'étude d'actualisation du manuel de mise en œuvre;
- la validation du manuel actualisé;
- Pour le volet « Appui à la réalisation des AGR »
 - les sessions de formation;
 - les activités de mobilisation des partenaires hôtes des paiements;
 - le financement des AGR;
 - le suivi/appui conseil de la réalisation des AGR;
 - (l'Accompagnement de l'évolution des AGR vers des projets et/ou plans d'affaires à travers (80 sessions de formation);
 - la prise en charge d'un assistant en communication et marketing;
 - la prise en charge du contrat des Opérateurs;
 - l'acquisition d'un véhicule SW 4x4).
- Pour les charges récurrentes liées à la mise en œuvre de la sous composante 4.3
 - la mise en œuvre du plan d'actions de la communication;
 - la mise en œuvre du plan d'actions genre.

Au niveau régional, le CILSS mobilisera des acteurs régionaux spécialisés directement impliqués dans le domaine de la formation professionnelle ¹³ permettant aux pays participant au PRAPS II de recevoir une assistance technique adaptée, et aux expériences et leçons tirées du PRAPS II d'être documentées et diffusées de manière adéquate.

NB : un manuel spécifique des sous projets sera élaboré pour faciliter la mise en œuvre des sous composantes 3.3 et 4.3.

¹³ Plate-forme d'expertise en matière de formation professionnelle : Pefop. <https://pefop.iiep.unesco.org/>



V.5 - COMPOSANTE 5 : COORDINATION DU PROJET, RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, ET PREVENTION ET REPONSE AUX CRISES

La composante 5 comprend trois (03) sous composantes:

- Coordination du projet
- Renforcement institutionnel
- Intervention d'urgence en cas de crise



V.5.1. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 5.1 : COORDINATION DU PROJET

V.5.1.1. Contenu de la sous composante 5.1

Cette sous-composante soutiendra les salaires du personnel de l'UGP, les activités de coordination du projet, l'équipement, les coûts de fonctionnement, le S&E, la passation des marchés, la gestion financière, la mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales, ainsi que les activités de prise en compte du genre et de la communication. Il soutiendra également les opérations des divers organes de pilotage (Comité de Revue (ComRev) et comité technique).

V.5.1.2. Rôle et responsabilités des principaux acteurs impliqués

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
SG/MRAH	Tutelle et pilotage administratif du PRAPS-BF
Le Responsable du programme budgétaire 081 « Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ».	Coordination du projet en lien avec les orientations du programme

UGP	unité d'exécution technique de la sous composante Coordination et gestion technique, administrative et financière du projet
DMP/MRAH	Gestion des processus de commande publique en relation avec l'UGP (recrutement des consultants, prestataires et des acquisitions) dans le cadre de la mise en œuvre du projet
DCMEF/MRAH	Contrôle à priori sur les opérations budgétaires du projet (légalité, régularité et moralité)
DGESS/MRAH	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet, des résultats à court, moyen et long termes
CILSS	Coordination régionale du Projet et supervision du suivi-évaluation

V.5.1.3. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 5.1

V.5.1.3.1. Sous-composante 5.1 « Coordination du projet »

Elle comprend les volets suivants :

- Coordination proprement dite du projet ;
- Sauvegardes environnementale et sociale ;
- Suivi évaluation du projet ;
- Genre ;
- Communication ;
- La gestion fiduciaire.

V.5.1.3.1.1. Volet Coordination du projet

La coordination du projet va consister à la mise en place de l'unité de gestion du projet au niveau central et déconcentré. Elle assurera la coordination des activités, la gestion du personnel et des biens du projet. Elle jouera un rôle de représentativité du projet auprès des différentes instances nationales et internationales.

La mise en œuvre et la coordination du projet.

- Mise en place de l'UGP et ses démembrements

Le projet est classé dans la catégorie 1 conformément au décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. De ce fait, le PRAPS 2 sera mis en œuvre par une *équipe pluridisciplinaire conduite par un chargé de projet placé* sous la supervision du Coordonnateur du projet. De ce fait, la constitution de cette équipe s'appuiera prioritairement sur le personnel du PRAPS 1 : il sera alors soumis à évaluation préalable et seuls les postes dont les occupants actuels auraient été reconnus défaillants seront ouverts à concurrence au même titre que les nouveaux postes.

L'équipe de mise en œuvre du Projet aura pour rôle : (i) la préparation et la mise en œuvre des programmes de travail et budgets annuels, (ii) le suivi de la mise en œuvre du projet en partenariat avec les différents acteurs impliqués, (iii) la préparation des sessions des comités de revue, (iv) la préparation des missions de supervision périodiques du projet, la revue à mi-parcours du projet et l'évaluation finale.

Au niveau déconcentré (régional), la mise en œuvre du projet sera conduite par une unité régionale au sein des 11 Directions régionales des ressources animales et halieutiques (DRRAH) de la zone d'intervention du projet. Cette unité sera animée par un Point focal choisi parmi les techniciens cadres supérieurs. Il sera nommé par arrêté du MRAH sur la base de contrat d'objectifs annuels renouvelable après évaluation. Toute défaillance notoire constatée entraînera le remplacement de l'intéressé.

Un personnel d'appui au niveau central et au niveau régional sera recruté pour les besoins du PRAPS-BF sur la contrepartie nationale et comprendra en particulier les chauffeurs, les agents de liaison, les gardiens, le personnel des services d'entretien, etc.

- ***Comité de revue/Comité technique***

Le comité de revue, présidé par le Secrétaire Général du ministère en charge de l'élevage, se tiendra deux (02) fois par an. La première session du Comité de Revue de l'année se tient au plus tard à la fin du mois de juillet, afin d'examiner et d'adopter la situation de l'exécution physique et financière de l'année N-1 du projet. La seconde session de l'année a lieu au plus tard en fin décembre de chaque année et a pour but d'examiner et d'adopter le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) de l'année N+1.

Le comité technique du PRAPS II est chargé de l'examen de toute question relative au fonctionnement du projet et au suivi de la mise en œuvre effective des activités programmées. Le Comité Technique se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

- ***Ateliers techniques initiaux du PRAPS-BF II***

Afin d'informer les différentes parties prenantes et susciter leur participation à la mise en œuvre du projet, l'UGP en lien avec les autorités déconcentrées organisera un atelier d'information et de sensibilisation dans chacune des onze (11) régions ciblées.

- ***Equipements de bureau, matériel informatique et transport/logistiques***

Le projet financera l'acquisition des biens et équipements pour l'UGP (équipements de transport/logistique, équipements de bureau et matériels informatiques), les structures centrales (DGPA, DGSV, DGEAP, DGESS, SP-CVEL, DRH, DMP) et déconcentrées (DRRAH). Les acquisitions se feront sur la base des spécifications techniques approuvées par la Banque mondiale à travers la plateforme STEP. Les procédures de passation des marchés en vigueur devront être observées pour toute acquisition.

- ***Renforcement des capacités de l'UGP***

Des formations à la carte seront financées au profit du personnel de l'UGP et de ses démembrés pour améliorer leur performance dans la mise en œuvre des activités du projet.

Ces formations seront identifiées sur la base d'une expression de besoin en lien avec les missions assignées aux différents postes.

En outre, il prendra en charge les coûts d'exploitation pour coordonner et superviser la mise en œuvre du projet, (iii) les ressources pour les audits périodiques, les études relatives à la coordination, la supervision et les missions de suivi-évaluation du projet ; (iv) la mise en place de l'UGP et de ses démembrements.

V.5.1.3.1.2. Volet Sauvegardes environnementale et sociale

Ce volet concerne :

- la mise en œuvre et le suivi du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES);
- la mise en œuvre et le suivi du Cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP);
- le développement, la mise en œuvre et le suivi d'autres outils de sauvegarde notamment le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) y compris le Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), le Plan d'engagement environnemental et social (PEES), le Plan de gestion des déchets dangereux (PGDD), Plan de gestion de main-d'œuvre (PGMO) ...

La mise en œuvre du volet sauvegardes environnementale et sociale.

La mise en œuvre de ce volet se fera en référence au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du PRAPS2-BF élaboré par le gouvernement du Burkina Faso en collaboration avec la Banque mondiale. Partie intégrante de l'accord juridique, il fixe les mesures matérielles et les actions nécessaires pour que le projet soit conforme aux normes environnementales et sociales (NES) sur la durée du projet.

Le PEES est la synthèse des principaux instruments de sauvegardes élaborés dans le cadre de la préparation du PRAPS 2-BF dont la mise en œuvre se traduira par :

- la mise en œuvre du CGES se fera sur la base de la NES 1, qui s'applique lorsque la réalisation d'une infrastructure engendre des risques et impacts environnementaux et sociaux importants, c'est-à-dire de modérés à irréversibles.
- la mise en œuvre du CPRP se fera sur la base de la NES 5, déclenchée lorsque la réalisation d'une infrastructure nécessite une acquisition de terre, une restriction d'accès à des ressources naturelles, la perte de revenus et/ou de biens, etc.
- le développement, la mise en œuvre et le suivi d'autres outils de sauvegarde se fera de façon intégrée aux CGES et au CPRP.

V.5.1.3.1.3. Volet Suivi-évaluation du projet

Ce volet sera exécuté à travers la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme qui intègre la mise à jour des bases de données dédiées, la préparation des missions d'appui État/Banque mondiale, la préparation des missions de Revue à Mi-Parcours et final, l'organisation et l'animation des Ateliers-bilans partages des bonnes pratiques.

La mise en œuvre du Suivi-évaluation du projet

Elle prendra en compte les niveaux interne et externe :

- **Le suivi interne ou d'exécution :**

Il sera assuré par l'UGP et les différentes institutions partenaires exécutant des activités et concernera (i) le suivi des activités programmées, (ii) le suivi de l'exécution des marchés, (iii) le suivi et l'évaluation des résultats (réalisations et effets) qui seront entrepris par chaque structure impliquée à travers son système interne de suivi-évaluation. Les différentes agences de mise en œuvre seront renforcées pour suivre et évaluer leurs propres activités et résultats. Les champs du suivi interne sont :

- le suivi des activités programmées : la section S&E du projet identifiera les sources de données et détaillera les méthodes de collecte de données en ce qui concerne : à la fois, les données primaires et secondaires, ainsi que les données quantitatives et qualitatives. Les données collectées et traitées par les agences de mise en œuvre seront transmises à l'UGP qui s'assurera que tous les résultats du S&E sont agrégés et présentés sous forme de documents détaillés sur toutes les activités du projet. Le projet se chargera de centraliser l'ensemble des données relatives aux différentes activités et de produire des rapports trimestriels (accompagnés des rapports financiers semestriels) contenant les indicateurs ainsi définis. Le suivi des activités vise à mesurer les moyens par lesquels les résultats sont atteints. Ceci inclut l'information sur le progrès des activités et la façon dont les activités sont menées. Il s'agit là du suivi systématique des activités programmées par chaque acteur à son niveau. Il est réalisé de façon régulière sur la base de la programmation annuelle. Il permet de répondre aux questions « les activités programmées sont-elles été menées à bien dans les délais et dans les limites du budget ? Quelles activités non programmées ont été mises en œuvre ? » ;
- le suivi de l'exécution des marchés : pour connaître la performance dans l'exécution des marchés ou contrats signés notamment en ce qui concerne le respect des délais d'exécution. Le suivi de l'exécution des marchés est réalisé sur la base d'une fiche renseignée au fur et à mesure ;
- le suivi des extrants (ou des réalisations) : pour mesurer l'efficacité d'exécution des différentes activités exécutées par les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ce suivi doit permettre de répondre à la question « quels sont les produits concrets directement obtenus comme résultats des actions menées par les différents acteurs ? » ;
- le suivi ou l'évaluation des effets/impacts : pour apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs d'objectifs et à mesurer ainsi les éléments qui concourent à l'obtention de changements de court ou moyen terme. Il sera possible de suivre et de mesurer certains effets immédiats et certains indices d'impact au travers des activités de suivi routinier mais, pour certains autres effets et surtout pour les impacts, il sera nécessaire de réaliser des évaluations spécifiques (études).

- **Le suivi-externe :**

Il interviendra à plusieurs étapes du projet et sera conduit de manière participative avec les bénéficiaires et partenaires qui seront associés à tout le processus. Ces étapes sont :

L'étude de la situation de référence s'il y a lieu pour certains indicateurs : en plus des données capitalisée par le PRAPS-1, des structures et projets intervenants tant sur le plan

national que sous-régional, il sera réalisé des études complémentaires en cas de besoin sur certains indicateurs clés.

Les missions de supervision semestrielle. Elles ont pour but de mesurer les progrès réalisés, relever les insuffisances et goulots d'étranglement afin d'y proposer des mesures correctives appropriées. Ces missions seront conduites par la DGESS/MRAH et sanctionnées par un rapport assorti de recommandations à reverser au comité technique.

Les missions d'appui État/Banque mondiale. Les supervisions conjointes périodiques seront conduites par le gouvernement et Banque mondiale, (tous les six mois). Ces missions d'appui devront impliquer pleinement les bénéficiaires et leur organisation, la FAO, l'OIE, la société civile et toute autre institution participant à la mise en œuvre du projet.

Les audits. Le projet fera appel à des institutions privées agréées pour procéder périodiquement aux audits techniques, administratifs et financiers.

L'évaluation à mi-parcours. Elle a pour objectif, au cours de l'exécution d'un projet, de mesurer le chemin parcouru, de capitaliser les acquis, d'évaluer les activités prévues non entamées en rapport avec la fin du projet et de proposer des mesures correctives le cas échéant pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. Dans le cadre du PRAPS 2, cette évaluation sera réalisée à partir d'indicateurs clés et permettra d'analyser le niveau de réalisation des activités et de mesurer les résultats intermédiaires. Le projet fera appel à un consultant international pour sa conduite.

L'évaluation finale : Elle permet à la fin du projet de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des objectifs fixés, de vérifier que les ressources mobilisées ont été utilisées pour produire les résultats dans le but de l'atteinte des objectifs, de capitaliser les acquis et d'envisager la suite éventuelle du projet. Elle sera conduite en Année 6.

L'évaluation d'impact : elle est réalisée quelques années plus tard pour vérifier la présence des effets induits par le projet sur les bénéficiaires en termes de changements, de renforcement et/ou d'amélioration par rapport à la situation initiale d'avant-projet. Cette évaluation permettra de voir si les effets sont encore visibles ou toujours ressentis quelques années après la fin du projet (pertinence des choix stratégiques et des mécanismes pour assurer leur durabilité).

Le manuel de S&E fournira les détails sur la définition du cadre de résultats, la méthodologie et les instruments à utiliser pour la collecte de données, les arrangements institutionnels pour les fonctions de S & E (identification des acteurs et définition de leurs responsabilités respectives), les Mécanismes de règlement des griefs (MRG), le Mécanisme de gestion des risques et les mécanismes à utiliser pour diffuser l'information. Il inclura une stratégie de communication qui sera développée et mise en œuvre par l'UGP. Un Responsable S & E coordonnera les activités de S & E. Le PRAPS II utilisera le même logiciel de S&E (TOMMONITORING) que le PRAPS-1. En outre, un mécanisme de S & E sera mis en place pour suivre les activités d'intervention d'urgence.

NB : le volet Suivi et évaluation du PRAPS 2 fera l'objet d'un Sous Manuel.

V.5.1.3.1.4. Volet Genre

Le projet prendra en charge les frais relatifs à :

- la mise à jour de la stratégie et du plan d'actions genre ;
- la mise en œuvre du plan d'actions genre ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions genre.

Modalité de mise à jour de la stratégie et du plan d'actions genre ;

Il sera procédé à une relecture/adaptation de la stratégie et du plan d'actions genre ayant servi au PRAPS1. Cette relecture/adaptation intégrera en contextualisant la note régionale élaborée dans le cadre de la préparation du PRAPS II.

Cela se fera avec l'appui d'un (e) consultant (e)

La stratégie et le plan d'action actualisés seront validés en atelier national et par la Banque Mondiale.

Modalité de mise en œuvre du plan d'actions genre

Le plan d'actions validé offrira aux acteurs du projet une feuille de route pour la prise en compte effective du genre à travers son intégration dans la programmation et la mise en œuvre des activités dans les différentes composantes du projet

Le Plan d'Action Genre du PRAPS2-BF sera mis en œuvre en s'appuyant sur le niveau déconcentré (mise en œuvre et le suivi des activités genre sur le terrain), le niveau national et le niveau régional (appui au renforcement approprié des capacités et pour une approche coordonnée des questions de genre).

Modalité d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions genre.

Des enquêtes ponctuelles seront menées au cours de la vie du projet et permettront d'apprécier la satisfaction des bénéficiaires hommes et femmes du PRAPS2 et l'impact du projet.

L'évaluation à mi-parcours du projet intégrera l'évaluation du plan d'actions en 2024. De même l'évaluation finale du projet couvrira celle du plan d'action en 2027.

V.5.1.3.1.5. Volet Communication

Il s'agira de financer :

- la mise à jour du plan de communication élaboré dans le cadre du PRAPS 1 ;
- la mise en œuvre du plan de communication (activités média, reportage d'initiatives, activités hors médias, etc.);
- l'évaluation de la mise en œuvre du plan de communication.

L'actualisation et mise en œuvre du plan de communication

Pour les besoins de communication du PRAPS 2, il sera procédé à l'actualisation de la stratégie et du plan de communication ayant servi au PRAPS1.

La mise en œuvre se fera à travers la stratégie de communication globale (interne et externe) du PRAPS 1. Toutefois, afin d'assurer la visibilité spécifique de certaines actions/composante, il sera procédé au développement d'activités de communication média et hors média à l'endroit de groupes cibles spécifiques.

Une évaluation à terme de la mise en œuvre du plan de communication sera conduite à l'interne de l'UGP.

Evaluation de la mise en œuvre du plan de communication

A développer

V.5.1.4. Modalités de financement de la sous-composante 5.1

Dans cette sous-composante le projet prendra directement en charge à travers les fonds IDA et le budget de l'État selon les clauses de la convention :

- les frais du personnel contractuel (salaires, indemnités, assurance...);
- les frais du personnel fonctionnaire (indemnités,...);
- les équipements de transport;
- le matériel informatique;
- le matériel de bureau;
- le fonctionnement courant;
- le fonctionnement des véhicules (assurance, entretien et carburant)
- les frais liés à la passation des marchés;
- les études et suivis;
- les ateliers, initiaux, bilans, partage des bonnes pratiques, rapports de capitalisation;
- les missions d'appui à la mise en œuvre du projet (supervision, revue à mi-parcours, évaluation finale).

V.5.2. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 5.2. : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

La sous composante 5.2 comprend 7 volets :

- Volet A« Appui institutionnel au MRAH »
- Volet B. « Plaidoyer »
- Volet C « Études/analyses sectorielles sur le pastoralisme »
- Volet D. « Établissement de bases de données et diffusion/Accès aux connaissances générées sur le pastoralisme »
- Volet E. Formations diplômantes et qualifiantes
- Volet F. « Appui au SAP et intégration aux systèmes d'information »
- Volet G. « Plan de contingence »

V.5.2.1. Bénéficiaires

- la DGESS/MRAHH,
- les DRRAH et les autres services techniques déconcentrés (PV, PF, ZATE, ZP, UATE)
- la DMP/MRAHH,
- la DCMEF/MRAHH,
- la DAF/MRAHH,

- la DRH/MRAHH
- l'UGP

V.5.2.2. Contenu de la sous composante 5.2

Cette sous composante vise à appuyer les institutions nationales à combler les lacunes critiques en matière de compétences, de données et de connaissances afin de développer des politiques et des stratégies saines liées à l'élevage (agro) pastoral aux niveaux national et régional, en complément des autres interventions de renforcement des capacités incluses dans chaque composante.

Cette sous composante appuiera (sur la base de protocole) les directions centrales du MRAHH (DGEAP, DGSV, DGPA et DGESS), régionales, provinciales, zones d'appui technique, pastorales et les postes vétérinaires à travers l'acquisition et la mise à disposition de matériels pour améliorer la santé animale, l'aménagement et le suivi pastoral, le commerce du bétail et la prise en charge de certains frais de fonctionnement liés aux activités ciblées.

V.5.2.3. Rôle et responsabilités des acteurs

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
UGP	Agence d'exécution technique de la sous composante Coordination et gestion fiduciaire
DMP/MRAHH	Gestion des processus d'appel d'offres (en relation avec l'UGP) pour des consultants et autres prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous-composante
DCMEF/MRAHH	Contrôle des dossiers d'appel d'offres et des résultats de ces appels à concurrence
DCPM/MRAHH	Appui à la mise en œuvre de la communication du projet
CILSS	Coordination régionale du Projet et appui à la communication

V.5.2.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 5.2

Volet A « Appui institutionnel au MRAH »

Les capacités des acteurs directement impliqués dans le PRAPS-BF seront renforcées, non seulement via la réfection de bâtiments (en sus des activités de la C1), l'acquisition de moyens de fonctionnement opérationnels -selon les procédures applicables de passation des marchés applicables au projet- comprenant notamment des équipements (ordinateurs et logiciels), du mobilier de bureau, des fournitures de bureau, du matériel roulant, etc., mais aussi des formations dans des domaines clé (passation des marchés, gestion financière, suivi-évaluation...) voire également d'autres aspects

identifiés durant la vie du Projet. Dans le cadre de cette sous-composante, certaines directions du MRAH bénéficieront d'appuis institutionnels et de renforcement de capacités en raison des faiblesses et déficits identifiés pendant la phase de préparation du projet et de leurs contributions à la mise en œuvre du PRAPS 2-BF.

Volet B. « Plaidoyer »

Le projet financera des Actions de plaidoyer envers les partenaires du projet au niveau international et apportera un appui aux OP dans la conduites des actions de plaidoyer en direction des partenaires du projet (PTF, responsables politiques, administratifs, chefs coutumiers, etc) en vue de leur soutien aux actions de leurs compétences

Volet C « Études/analyses sectorielles sur le pastoralisme »

Le projet appuiera le financement d'activités visant à améliorer la connaissance des systèmes pastoraux (enquêtes longitudinales, enquêtes filières etc.), afin de faire ressortir les éléments concrets et convaincants de l'importance de l'élevage et de la socio-économie pastorale à la réduction de la pauvreté, la croissance de l'économie, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaires et à l'émission des gaz à effets de serre (et potentiels de réduction).

Volet D. « Établissement de bases de données et diffusion/Accès aux connaissances générées sur le pastoralisme »

Mise en place une base de données sur le pastoralisme. Il conviendra dès le départ d'élaborer un plan de gestion des données (PGD) pour assurer le stockage, la sécurité et la sauvegarde des données et des connaissances du PRAPS 1 (et autres données sur le pastoralisme) et leur remobilisation dans le PRAPS2

Capitalisation des bonnes pratiques. Le projet financera également une série d'études techniques et analytiques, en utilisant des outils de référence mondiaux, tels que le *Livestock Sector Investment and Policy Toolkit* (LSIPT), utilisé pour développer des plans directeurs et des analyses sectorielles dans le secteur de l'élevage, le modèle mondial d'évaluation environnementale du bétail- interactif (GLEAM-i, pour estimer l'empreinte environnementale des investissements dans l'élevage), la méthode améliorée de la FAO pour les bilans fourragers (qui comprend l'utilisation de données satellites disponibles pour estimer la disponibilité d'aliments pour animaux), en développant l'expertise au sein du CILSS et dans les pays. En relation avec ces études, davantage de données et de connaissances seront générées sur l'importance sociale, économique et écologique du pastoralisme aux niveaux national et régional, qui seront largement diffusées et aideront à orienter et à calibrer les stratégies et les investissements futurs. Le renforcement des capacités des pays (y compris les ministères de l'élevage) et des institutions régionales en matière d'utilisation de ces outils de référence sera financé..

Volet E. Formations diplômantes et qualifiantes

Contribution à des formations diplômantes de **3 personnes /an à raison de 1500000 F/pers - les frais de recrutement, les billets d'avion, les frais pédagogiques, les allocations de subsistance**

Contribution à la mise en œuvre du plan de formation du MRAHH par la prise en charge de Formation à l'extérieur de 3 pers/an sur la contrepartie - les frais de recrutement, les billets d'avion, les frais pédagogiques, les allocations de subsistance

Volet F. « Appui au SAP et intégration aux systèmes d'information »

Ce volet sera mis en œuvre à travers :

- **le renforcement des capacités du dispositif sur l'alerte précoce.** Le PRAPS II poursuivra le renforcement du SAP par renforcement des capacités du dispositif national d'alerte précoce pour la prise en compte de la situation pastorale dans les bulletins et rapports du SAP (intégration de potentiels nouveaux indicateurs pastoraux dans les outils de collecte des données.) Ainsi, le PRAPS II supportera les études de caractérisation des risques (notamment les nouveaux risques comme la Covid-19) et définira les seuils d'alerte relatifs aux indicateurs pastoraux, de même que les articulations du SAP avec le système d'information intégrant des données multi sources, multi-acteurs et multisectorielles avec des services et produits informationnels adaptés aux parties prenantes de l'élevage, notamment pastoral, le suivi de la campagne en prenant en charge les frais d'organisation de 12 missions conjointes de suivi-évaluation de la campagne agropastorale, l'organisation de 13 sessions de formation des SAP Relais sur la collecte des données de suivi des indicateurs avec des tablettes numériques, l'organisation des sessions de la cellule technique d'animation du SIP ; l'appuyer à l'organisation d'une session annuelle du Comité technique de suivi de la situation pastorale (CTSP) (trois premières années du projet pour susciter de la prise de dispositions de durabilité).
- **la collecte, traitement, analyse et diffusion des alertes et l'information** Au titre de la collecte, traitement, analyse et diffusion des alertes et de l'information le projet supportera : les missions pour la mise en place des relais de veille communautaires (RVC) pour les régions du PRAPS 2 qui n'étaient pas couvertes par le PRAPS 1 (Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Sud-Ouest, Centre-Est), la production et la diffusion régulières de bulletins et autres supports (trois premières années du projet (durabilité, comme stipulé plus haut). Le PRAPS II contribuera à financer la collecte de données harmonisées dans les pays sur les indicateurs liés au pastoralisme, et leur intégration dans le processus du "Cadre Harmonisé (CH)" utilisé comme référence sur la prévention des crises dans la région et les bulletins ; les formations des membres du Comité sur les crises pastorales ; les événements sur le pastoralisme lors des réunions annuelles du CH. Afin de mieux préparer aux crises pastorales, le projet veillera également à ce que chaque pays soit équipé d'une liste d'experts accrédités en matière de normes et de directives d'urgence pour le bétail (LEGS), et à ce que les plans d'urgence pour les crises pastorales, y compris ceux liés aux événements climatiques, soient mis à jour et améliorés afin de mieux cibler les populations touchées.

Volet G. « Plan de contingence »

Ce volet s'opérationnalisera à travers :

- **la mise à jour du plan de contingence pastoral.** Le projet soutiendra l'actualisation du plan national de contingence pastorale en tenant compte des risques émergents et ré-émergents ;
- **l'élaboration annuelle du plan de réponse et de soutien aux éleveurs vulnérables.** Il s'agira d'élaborer annuellement le plan de réponse et de soutien aux éleveurs vulnérables, et d'appui aux régions pour l'élaboration des plans de contingence régionaux par la prise en charge des frais des rencontres d'élaboration et d'adoption des plans de contingentement des régions ;
- **L'évaluation initiale en cas de crise.** Le PRAPS 2-BF travaillera également à renforcer les mécanismes de financement des activités d'intervention d'urgence qui ont été mis en place lors du PRAPS I., l'organisation d'un (01) exercice de simulation d'intervention du plan national de contingence pastorale, l'élaboration de plan de réponse et de soutien dans le ciblage pour une prise en compte des pasteurs et agropasteurs vulnérables par le SE/CNSA.

V.5.2.5. Modalités de financement de la sous-composante 5.2

Le projet prendra directement en charge :

- les cérémonies de lancement .
- la réfection des bâtiments dans certaines directions .
- l'appui en suivi-évaluation de la DGESS/MRAH ;
- l'appui en équipements aux DRRAH ;
- le renforcement des capacités en suivi-évaluation (DGESS/MRAH, DRRAH, DRH, UGP);
- le renforcement des capacités en passation des marchés (DCMEF/MRAH, DMP/MRAH);
- le renforcement des capacités en gestion financière et comptable (DAF/MRAH).
- Les actions de plaidoyer envers les partenaires du projet au niveau international,...);
- Les actions de plaidoyer des OP en direction des partenaires du projet (PTF, responsables politiques, administratifs, chefs coutumiers,...);
- L'élaboration et mise en œuvre d'un Plan de communication national au niveau décentralisé;
- Les activités médias (couvertures factuelles, évènementielles,);
- Les reportages d'initiatives;
- Les activités hors médias (réalisation et diffusion des films documentaires, sketches, théâtre forum, plaquettes, page Web...).

En outre, le projet financera les charges récurrentes suivantes relatives à cet appui institutionnel :

- Salaires/indemnités (Responsable de programme budgétaire (Coordonnateur ou coordonnateur délégué, Assistants en charge de suivi évaluation/Région, Points focaux/DRRAH, Assistants administratifs/points focaux, Chauffeurs-coursiers pour points focaux...)

- Fonctionnement du comité de revue
- Fonctionnement des cadres de concertations au niveau déconcentré
- Frais de suivi des activités du projet/ protocoles

V.5.3. EXECUTION DE LA SOUS-COMPOSANTE 5.3 : INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE CRISE

Cette composante n'est pas dotée de ressources financières initiales. Toutes les dépenses du CERC seront conformes aux paragraphes 11, 12 et 13 de la procédure de la Banque mondiale (Financement de projet d'investissement). Elles seront évaluées et examinées avant tout décaissement afin de déterminer leur conformité aux exigences de la Banque mondiale. Les décaissements seront effectués en fonction d'une liste approuvée de biens, travaux et services nécessaires pour soutenir l'atténuation, la réponse, le rétablissement et la reconstruction des crises pastorales. Si cette composante doit être mise en œuvre sur la base des conditions en vigueur définies dans l'accord de financement, la diligence raisonnable sur une liste positive d'activités éligibles au titre du CERC sera évaluée par rapport à celles qui sont signalées dans le MEP afin de s'assurer que la couverture des activités du CERC est incluse dans le CGES. Aucun retrait ne sera effectué dans le cadre de cette composante tant que tous les documents de garanties requis pour lesdites activités n'auront pas été préparés et rendus publics et que les mesures à prendre en vertu de ces documents de garanties n'auront pas été respectées

V.5.3.1. Bénéficiaires

- Communautés pasteurs et agro-pasteurs
- MRAH
- l'UGP

V.5.3.2. Contenu de la sous composante 5.3

Cette sous composante n'est pas approvisionnée financièrement. Cependant, en cas de crise et suivant des conditions qui seront définies dans un manuel spécifiques des opérations d'urgences, des fonds pourront être mobilisée, à la demande du Gouvernement Burkinabè. Le manuel opérationnel (MO) d'urgence sera préparé conformément à l'accord de financement pour le PRAPS 2 au Burkina Faso. L'Accord de Financement (AF) prévoit la préparation et la soumission d'un manuel des opérations pour la partie Crise emergency respond component (CERC).

En outre, la CERC sera soumise à des conditions de décaissement pour son application. Les activités spécifiques devant être financées par les produits réaffectés à la CERC sont dictées par l'événement (la crise) et la demande. Le contenu de ce MO-CERC représente le cadre par lequel cette composante sera déclenchée et les activités approuvées seront coordonnées et mises en œuvre, conformément aux directives et procédures nationales et de la Banque mondiale.

V.5.3.3. Rôle et responsabilités des acteurs

Acteurs	Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre de la sous-composante
Cellule interministérielle de coordination (CIC) -CERC	<i>Identification des activités d'urgence</i>
MINEFID	<i>Décision de déclencher la CERC : Demande d'activation par voie officielle</i>
Banque mondiale	<i>Examen et avis de non-objection de la Banque mondiale</i> : la Banque mondiale, après examen favorable de la demande d'activation, donne son avis de non-objection. <i>Réaffectation</i> : la Banque mondiale traite la réaffectation des fonds des composantes du projet à la CERC.
UGP	<i>Mise en œuvre des activités d'urgence</i> <i>passation des marchés</i> <i>gestion financière et rapports d'avancement suivi et évaluation</i> Rapport final Capitalisation
SP-CVEL	Chargé de la planification d'urgence et de la coordination de la réponse dans le secteur de l'élevage ; Chargé du rapportage de la CIC

V.5.3.4. Modalités de mise en œuvre de la sous composante 5.3

Cette sous composante sera mobilisée en fonction de la situation de crise et en cas de nécessité. A cet effet, les étapes suivantes seront suivies :

- après avis de non-objection de la Banque mondiale, le MO-CERC sera annexé au Manuel d'exécution du PRAPS 2-BF et sera utilisé par l'UGP,
- l'établissement des liens de causalité entre l'urgence admissible et la nécessité d'activer la CERC par le Gouvernement afin de recevoir les fonds grâce à une déclaration d'urgence officielle du Gouvernement, conformément à l'article 35 de la Loi n° 012 - 2014 / AN du 22 Avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. L'établissement des liens de causalité entre l'urgence admissible et la nécessité d'activer la CERC peut l'être également par un état des faits acceptables à la Banque, sur la base d'une évaluation préliminaire des dommages et des besoins.
- l'établissement des faits à travers une déclaration d'urgence émanant d'une tierce partie, comme le Flash Appeal des Nations Unies (ONU). En cas d'urgence sanitaire, des déclarations de tiers seront envisagées, telles qu'au moins le niveau 2 du Cadre d'intervention d'urgence (ERF) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; ou une notation équivalente par d'autres agences internationales telles que l'Organisation

mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

- la requête du gouvernement adressée à la Banque mondiale afin de sélectionner une liste d'activités de financement dans le cadre de la CERC en se fondant sur la liste positive présentée dans la section de la passation des marchés, du manuel des opérations d'urgence et les priorités identifiées lors de l'évaluation préliminaire de l'impact de la situation d'urgence (dommages, besoins, les deux).
- la mise en œuvre des activités d'urgence, notamment de tous les aspects liés à la passation des marchés, à la gestion financière, au suivi et à l'évaluation, et à la conformité des mesures de sauvegarde par l'Unité de Gestion du projet (UGP) en sa qualité d'agence directrice au sein du Gouvernement chargée de la CERC.
- la livraison des résultats des activités d'urgence par le ministère en charge des finances qui se chargera également de la validité de ces résultats en facilitant la coordination entre les agences gouvernementales et les institutions participant à la mise en œuvre et en répondant aux problèmes de coordination au fur et à mesure qu'ils surviennent;
- l'examen par le MINEFID des rapports d'avancement tels que soumis par le coordonnateur de l'UGP et de prendre les mesures nécessaires, et de fournir des conseils si besoin.

V.5. 3.5. Modalités de financement de la sous-composante 5.3

Le financement de la sous composante « réponse d'urgence » sera fait à partir de l'avis de non objection de la Banque mondiale, ceci sur la base de la requête du Gouvernement burkinabè. Le PRAPS 2-BF mobilisera les fonds sur l'ensemble des composantes et à hauteur du montant demandé par le Gouvernement. Cette mobilisation de ressources entrainera sans nul doute une déstructuration du reste du projet. Cette déstructuration appellera forcément un exercice de restructuration de l'ensemble du projet, y compris son cadre de résultats.

VI. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES REQUISES

VI.1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET STRATEGIES

Le Projet comprend cinq (05) composantes dont quatre (04) techniques et une institutionnelle qui seront mises en œuvre par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les 11 Directions régionales des ressources animales et halieutiques (DRRAH) qui seront couvertes par le Projet à savoir les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Sahel, des Hauts Bassins, Centr-Nord, du Centre-Est, de l'Est, du Centre Sud et du Sud Ouest, des Cascades et du Centre-Ouest.

Les principales activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PRAPS2-BF sont principalement : Composante 1 : la construction d'infrastructures sanitaires (35 postes vétérinaires, 75 parcs de vaccination) ; composante 2 : la construction d'infrastructures telles que (10 forages manuels, 25 boullis et 47 forages pastoraux) ; composante 3 : la construction/réhabilitation de (12 marchés à bétail, 12 aires d'abattage, sous-projets multiples dans les chaînes de valeur de l'élevage) ; composante 4 (AGR, installation des jeunes formés aux métiers divers). dans le cadre de la mise en œuvre

La mise en œuvre des activités ci-dessus mentionnées soumises au financement de la Banque mondiale doivent systématiquement faire l'objet d'évaluations environnementales et sociales afin de prendre en compte les différents risques, impacts et préoccupations sociaux et environnementaux.

Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale y ont contribué les 20 dernières années. C'est pourquoi le 4 août 2016, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'adoption d'un nouveau « Cadre environnemental et social » qui élargit les mesures de protection des populations et de l'environnement dans les projets d'investissement financés par l'institution. Cette évolution s'inscrit dans un cadre plus vaste d'initiatives récemment lancées par la Banque mondiale pour améliorer l'impact de ses actions, notamment dans les domaines de la passation des marchés, du climat et de l'égalité des sexes.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du PRAPS II, le Projet s'est vu classé en catégorie de risque « substantiel » selon les critères de catégorisation environnementale et sociale de la Banque mondiale. Par conséquent, les huit (08) normes environnementales et sociales suivantes sont applicables : (i) NES n°1 « Évaluation et Gestion des risques et Impacts Environnementaux et Sociaux » ; (ii) NES n°2 « Emploi et Condition de travail » ; (iii) NES n°3 « Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution », (iv) NES n°4 « Santé et Sécurité des communautés » ; (v) NES n°5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire », (vi) NES n°6 « Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes », (vii) NES n°8 « Patrimoine culturel » et (viii) NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information ».

Le PRAPS2-BF se conformera par conséquent aux dispositions de tous les instruments environnementaux et sociaux requis en vertu du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et national, et visés dans le PEES assorti de calendrier d'exécution, tels que le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) comprenant un Plan d'Actions de l'exploitation et abus sexuel (EAS), harcèlement sexuel (HS) en annexe, le Plan de Gestion des Pestes et des Produits Dangereux (PGPPD), le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), les Procédures de Gestion de

la Main d'œuvre (PGMO), les Codes de Conduite et Plan d'actions pour la mise en œuvre des normes ESHS et HST, et la prévention de l'EAS/HS, et les violences contre les enfants (VCE) ainsi que les calendriers indiqués dans ces documents.

D'autres outils et instruments seront élaborés au besoin au cours de la mise en œuvre du Projet. Il s'agit entre autres, des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) assorties de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ou plans d'amélioration des moyens de subsistance, etc.

Les acteurs suivants seront impliqués dans la gestion environnementale et sociale du PRAPS 2-BF :

- le Ministère en charge de l'environnement (MEEVCC) ;
- le Ministère en charge de l'élevage (MRAH);
- le Ministère en charge de l'agriculture;
- le Ministère en charge de l'administration et de la décentralisation;
- le Comité de revue du projet;
- l'Unité de Gestion du PRAPS II BF ;
- les structures d'exécution ;
- les unités régionales du PRAPS II BF ;
- les collectivités territoriales de la zone d'intervention du PRAPS II BF ;
- les organisations pastorales ;
- les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (OCB);
- les prestataires (consultants, entreprises, bureau de suivi-contrôle, etc.).

VI.2. MESURES DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

VI.2.1. MESURES DE BONIFICATION ET DE RENFORCEMENT DES IMPACTS POSITIFS DU PROJET

Le PRAPS II BF intègre dans certaines de ses composantes des mesures de bonification de ses impacts positifs.

En effet, le Projet a prévu des mesures de restauration et de gestion de l'environnement à travers les actions suivantes : (i) récupération et gestion de pâturages dégradés par des techniques de CES/DRS (scarification, sous-solage, bourgouculture, ensemencement, etc.), (ii) appui à l'emblavement de cultures fourragères, (iii) diffusion de la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) et ses textes d'application et autres textes règlementant la gestion des ressources naturelles et la mise en place de dispositions pour leur application, (iv) organisation de sessions de formation en gestion des conflits et des ressources naturelles, (v) sécurisation des espaces pastoraux favorisant la conservation de la biodiversité dans certaines localités, .

En plus de ces mesures, le CGES a également recommandé : (i) l'appui des communes concernées par les activités du Projet dans l'actualisation de leurs plans communaux de développement, afin d'assurer l'intégration harmonieuse des investissements ; (ii) l'appui des communes concernées dans l'actualisation ou l'élaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) pour une gestion durable des ressources naturelles ; (iii) l'appui

à la mise en place et à la formation des comités de gestion des infrastructures financées par le Projet tels que les COGES des marchés à bétail, aires d'abattage, les boullis, les AEPS, etc.

VI.2.2. MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES IMPACTS NEGATIFS DU PROJET

Les impacts et effets négatifs potentiels des activités du PRAPS 2-BF seront, pour la plupart faibles à substantiels. Ainsi, le CGES a esquissé quelques mesures d'atténuation et de minimisation, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- la concertation dans le choix des sites devant accueillir les sous-projets ;
- le respect des clauses insérées dans les DAO et des mesures d'hygiène et de sécurité pendant les travaux de réalisation des infrastructures;
- la sensibilisation du personnel de chantier en matière d'hygiène, santé sécurité;
- la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités, d'information, de sensibilisation et d'implication des différents acteurs concernés sur la gestion des conflits et des ressources naturelles ;
- la réalisation de plantations de protection des berges des mares et retenues d'eau utilisées pour l'abreuvement du bétail;
- l'élaboration de plan de réinstallation pour accompagner l'expropriation éventuelle de terres dans le cadre de la réalisation des différentes infrastructures ;
- le contrôle du respect de la capacité de charge des zones pastorales et des autres aires de pâture ;
- l'application des bonnes pratiques en matière d'utilisation et gestion des ressources pastorales.

Toutefois, la mise en œuvre des différentes mesures de sauvegarde environnementale et sociale ne seront efficaces qu'après la réalisation d'évaluations environnementales spécifiques permettant d'identifier avec précision les impacts potentiels sur chaque site d'implantation des sous-projets du PRAPS susceptibles d'engendrer des impacts significatifs.

VI.2.3. LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES

Le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale décrit l'engagement de l'institution en faveur du développement durable à travers la Politique de la Banque et un ensemble de normes environnementales et sociales qui sont conçues pour appuyer les projets des Emprunteurs, dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir la prospérité partagée. Ces Normes Environnementales et Sociales (NES) sont entrées en vigueur en octobre 2018. Elles s'appliquent à tous les nouveaux financements de projets d'investissement de la Banque mondiale. Ces normes, au nombre de dix (10) définissent les obligations auxquelles les projets financés par la Banque devront se conformer tout au long de leur cycle de vie.

L'analyse de la pertinence de chacune des dix (10) NES a été faite sur la base de leur relation avec le PRAPS II BF en matière d'environnement. Au regard de la nature, des caractéristiques

et de l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du Projet, huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) sont jugées applicables. Il s'agit de : la NES n°01 « Évaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux »; la NES n°02 « Emploi et Conditions de travail » ; la NES n°03 « Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution »; la NES n°04 « Santé et Sécurité des populations » ; la NES n°05 « Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire », la NES n°06 « Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes » ; la NES n°08 « Patrimoine culturel » et la NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et Information».

La NES n°01 « Évaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux » a pour objectifs de :

- déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux du projet d'une manière compatible avec les NES;
- adopter une approche de hiérarchie d'atténuation consistant à : a) anticiper et éviter les risques et les impacts ; b) lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les impacts à des niveaux acceptables ; c) une fois que les risques et les impacts ont été minimisés ou réduits, les atténuer ; et d) lorsque les impacts résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser dans la mesure où cela est techniquement et financièrement faisable;
- adopter des mesures différenciées de sorte que les impacts négatifs ne touchent pas de façon disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement qu'offre le projet;
- utiliser, chaque fois qu'il convient, les institutions, lois, procédures, réglementations et systèmes nationaux en matière environnementale et sociale pour l'évaluation, la préparation et la mise en œuvre des sous projets;
- promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur.

L'élaboration du CGES s'inscrit dans le cadre de cette norme et servira de guide pour la préparation des études spécifiques en attendant que les sites exacts de réalisation soient connus.

La NES n°02 «Emploi et Conditions de travail» vise à :

- promouvoir la sécurité et la santé au travail;
- encourager le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les travailleurs du projet;
- protéger les travailleurs du projet, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les enfants (en âge de travailler, conformément à cette NES) et les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs contractuels, communautaires et les employés des fournisseurs principaux, le cas échéant;
- empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants;
- soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs du projet en accord avec le droit national;

- fournir aux travailleurs du projet les moyens d'évoquer les problèmes qui se posent sur leur lieu de travail.

La NES n°2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la génération de revenus dans la poursuite de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive dans le cadre des actions de développement. Elle s'applique aux travailleurs du Projet, y compris les travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. La mise en œuvre du PRAPS II va générer des emplois nécessitant le recrutement de travailleurs.

Pour se conformer à cette norme, le PRAPS II devra préparer les Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) à la satisfaction de la Banque mondiale.

La NES n°3 : «Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution» a principalement pour objectifs de :

- promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières;
- éviter ou minimiser les impacts négatifs du projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet;
- éviter ou minimiser les émissions de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie liées au projet;
- éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux.
- réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides.

Cette norme reconnaît que les actions de développement en particulier celles initiées par le PRAPS II, peuvent occasionner une pollution des milieux récepteurs (air, eau et sol) en sus de la consommation des ressources limitées d'une manière qui peut menacer les populations, les services des écosystèmes et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.

Pour adresser cette norme, le PRAPS II tiendra compte des conditions ambiantes et appliquera les mesures d'utilisation efficiente des ressources et de prévention de la pollution, faisables au plan technique et financier et ce, conformément à l'approche de hiérarchisation de l'atténuation. Les mesures seront alors proportionnelles aux risques et impacts associés au Projet et conformes aux bonnes pratiques internationales de l'industrie (BPII), et en premier lieu aux référentiels techniques ESS.

La NES n°4 : « Santé et Sécurité des populations » vise spécifiquement à :

- anticiper ou éviter les impacts néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, que ce soit en temps normal ou dans des circonstances exceptionnelles;
- encourager la prise en compte de considérations de qualité et de sécurité, et des questions de changement climatique dans la conception et la construction des infrastructures, y compris de barrages;

- éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses.
- mettre en place des mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence;
- veiller à ce que la protection du personnel et des biens permette d'éviter ou de minimiser les risques pour les communautés touchées par le projet.

La NES n°4 énonce le fait que les activités, les équipements et les infrastructures associés à un projet peuvent accroître les risques et les impacts auxquels sont exposées les communautés riveraines. Ces risques et impacts sur la santé et la sécurité des communautés affectées dans le cadre de la réalisation de nouvelles infrastructures pastorales prévues par le PRAPS II, méritent d'être évalués.

Le PRAPS II élaborera à ce titre, des évaluations environnementales et sociales spécifiques qui traiteront des aspects relatifs à la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines.

La NES n°5 «Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire» a pour but de :

- éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet;
- éviter l'expulsion forcée;
- atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite, grâce aux mesures ci-après : a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées de leurs biens et b) aider les personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir;
- améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables qui sont déplacées physiquement en leur garantissant un logement adéquat, l'accès aux services et aux équipements, et le maintien dans les lieux;
- concevoir et mettre en œuvre les activités de la réinstallation involontaire comme un programme de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour permettre aux personnes déplacées de tirer directement parti du projet, selon la nature de celui-ci;
- veiller à ce que l'information soit bien disséminée, que de réelles consultations aient lieu, et que les personnes touchées participent de manière éclairée à la planification et la mise en œuvre des activités de réinstallation;

Elle reconnaît que l'acquisition de terres en rapport avec le Projet et l'imposition de restrictions à leur utilisation peuvent avoir des effets néfastes sur les communautés et les populations.

Afin d'être en conformité avec cette norme, l'élaboration et l'adoption d'un CPRP pour encadrer l'acquisition des terres prévues par le PRAPS II est requise.

La NES n°6 «Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes» permet de :

- protéger et préserver la biodiversité et les habitats;
- appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité;
- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques;
- développer les moyens de subsistance des communautés locales, notamment des peuples autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

Elle reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité ainsi que la gestion durable des ressources naturelles biologiques revêtent une importance capitale pour le développement durable.

Le PRAPS II de par ses activités (ex : construction de nouvelles infrastructures d'hydraulique pastorale, marchés et aires d'abattage, etc.), devra éviter les impacts négatifs sur la biodiversité et les habitats.

Le Projet, à travers la NES n°1 énoncée plus haut, devra conduire une évaluation environnementale et sociale afin d'examiner les impacts directs, indirects et cumulatifs du Projet sur les habitats et la biodiversité qu'ils abritent.

La NES n°8 «Patrimoine culturel» vise à :

- protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation;
- considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable;
- encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel;
- promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.

Elle édicte des dispositions générales concernant les risques et les effets des activités d'un projet sur le patrimoine culturel. Elle énonce des mesures destinées à protéger le patrimoine culturel tout au long du cycle de vie du projet. Le PRAPS II, de par certaines de ses activités qui s'exécuteront à travers des excavations et des fouilles, pourra ramener en surface des découvertes fortuites.

Pour y faire face par anticipation, une procédure de gestion des découvertes fortuites sera développée et incluse dans le présent CGES.

La NES n°10 «Mobilisation des parties prenantes et Information» a pour objectifs de :

- établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive;
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir;
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet;
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

Cette norme reconnaît l'importance de l'engagement libre et transparent entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, les travailleurs du projet comme un élément essentiel de bonne pratique internationale.

En considération de cette norme qui est déclenchée, le PRAPS II devra élaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels.

Ces mesures de sauvegardes sont très importantes car le non-respect pourrait entraîner une suspension du financement

On s'attend à ce que le PRAPS ait essentiellement des impacts bénéfiques sur l'environnement, dans la mesure où il intègre des activités de gestion durable des ressources naturelles dans ses composantes. Cependant, compte tenu de la nature des micro-projets potentiels à financer dans le cadre des composantes 1, 2 et 3, des impacts négatifs pourraient survenir dans la mise en œuvre de leurs activités. Les microprojets, (surtout les infrastructures à réhabiliter ou à construire) devront inclure dans les dossiers techniques et l'organisation de la gestion, des mécanismes de mitigation / neutralisation des effets négatifs. Toutefois, ces impacts seront réversibles et localisés. De ce fait, le projet proposé a été classé dans la catégorie B dans le cadre de la politique de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale (OP 4.01), qui exige une évaluation environnementale partielle (EE). L'EE est nécessaire pour évaluer les impacts potentiels liés aux micro-projets.

VI.3.MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE DU PROJET

VI.3.1. METHODOLOGIE POUR LA PREPARATION, L'APPROBATION ET L'EXECUTION DES SOUS-PROJETS OU ACTIVITES DU PROJET

La prise en compte et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans

l'exécution du Projet se font en référence au nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale et du cadre environnemental et social national. En respect des dispositions du nouveau CES de la Banque mondiale, le plan d'engagement environnemental et social (PEES) constitue un,

Certaines activités du PRAPS2-BF notamment celles relatives à la construction des infrastructures (marchés à bétail, aire d'abattage, boullis, etc.) devront faire l'objet d'évaluations environnementales et sociales dont les différentes étapes sont ci-dessous décrites.

VI.3.1.1. Sélection environnementale et sociale des sous-projets

Cette activité s'exécutera sur la base du descriptif des sous-projets, des critères techniques de choix, des enjeux environnementaux, sociaux et culturels de milieu d'insertion, de la nature des travaux à exécuter par les entreprises.

La démarche sera basée sur une concertation interne dans la communauté cible à travers des séances de sensibilisation/information sur les exigences des normes environnementales et sociales applicables au Projet. Les acquis de l'ingénierie sociale seront pris en compte dans la démarche. Les communautés de base feront ainsi des propositions de sites.

Alors, le processus de réalisation du screening environnemental et social sera conduit sur le terrain sous la direction des spécialistes en sauvegardes et Genre pour déterminer la catégorie du sous-projet et du travail environnemental et social à réaliser.

L'équipe des spécialistes de l'UGP et de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) travailleront de concert pour valider la catégorisation et la détermination de la nature des études à réaliser. Plusieurs cas peuvent se présenter :

- Si le sous-projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale et sociale spécifique à l'issue du screening, des prescriptions environnementales et sociales sont formulées pour être prises en compte et mise en pratique au cours de l'exécution des travaux ;
- Si un projet doit faire l'objet d'étude environnementale et sociale spécifique, un consultant sera recruté pour la réaliser. L'étude environnementale et sociale spécifique pourrait être la réalisation d'une Notice d'impact environnemental et social (NIES), d'un plan d'action de réinstallation (PAR), d'un audit environnemental et social (AES) ou d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) simplifié.

NB : les sous-projets de niveau de risque « élevé » ne seront pas exécutables dans le cadre du PRAPS2-BF.

VI.3.1.2. Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Les spécialistes sauvegardes et de passation des marchés veilleront à l'intégration des clauses environnementales et sociales issues des évaluations environnementales et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et contrat d'exécution des travaux relatifs aux sous-projets par les entreprises.

VI.3.1.3. Surveillance et suivi environnemental et social

Le suivi de l'intégration des préoccupations environnementales dans les activités du PRAPS2-BF se fera de deux façons : (i) la surveillance et suivi environnemental et social interne qui sera assuré par les spécialistes du PRAPS2-BF. La surveillance/suivi permet de s'assurer du respect des clauses environnementales et sociales consignées dans le dossier d'appel d'offre et contrat d'exécution des travaux par les entreprises adjudicataires. L'équipe de sauvegardes environnementales et sociales prépareront les rapports de mise en œuvre et de suivi des PGES à transmettre à la Banque mondiale et à l'ANEVE; (ii) l'ANEVE sera chargée du suivi externe de la mise en œuvre des PGES des sous-projets de concert avec les services techniques déconcentrés en charge de l'environnement et de l'élevage dans les zones de couverture sur la base de protocoles d'exécution. Tout comme l'ANEVE, le CILSS assurera également un suivi

d Environnemental et social des activités des PRAPS2_pays.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous-projets du PRAPS2-BF.

Tableau 2 : Dispositif opérationnel de mise en œuvre du PCGES

Étapes	Structures responsables
1.Préparation du sous projet (dossiers techniques d'exécution)	Unité de Gestion du Projet
2.Classification du projet et détermination du travail environnemental et social	Spécialistes sauvegardes et Genre du PRAPS2-BF, en collaboration avec l'Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE)
3.Exécution du travail environnemental	Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du PRAPS2-BF
a. Choix du consultant	Unité de Gestion du Projet (spécialistes sauvegardes et Passation de marchés)
b. Réalisation des évaluations environnementales et sociales	Consultants
4.Examen et approbation des études environnementales et sociales	UGP (spécialistes du PRAPS2-BF, Banque mondiale et l'ANEVE)
5.Diffusion	Unité de Gestion du Projet, Administration, Collectivités
6.Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appel d'offre et d'exécution des travaux	Spécialistes sauvegardes et Passation de marchés de l'Unité de Gestion du Projet

Étapes	Structures responsables
7.Surveillance et Suivi-Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et suivi environnemental interne : spécialistes de l'UGP PRAPS2-BF (Sauvegardes), • Suivi externe : ANEVE, CILSS • Évaluation : Consultants, Banque mondiale

Tous les coûts de réalisation des évaluations environnementales et sociales, de leur mise en œuvre et suivi sont intégrés dans les coûts de réalisation des sous-projets sur fonds IDA. Les coûts inhérents à la réinstallation involontaire sont assurés sur la contrepartie nationale.

VII. ÉCHEANCIERS POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS

Les échéanciers de préparation des rapports du PRAPS-BF sont les suivants :

Nature du rapport	Responsables de l'élaboration	Périodicité	Échéancier	Destinataires des rapports
Rapports mensuels d'activités	Agences d'exécution Antennes régionales Experts de l'UGP	Mensuelle	Au plus tard le 10 du mois suivant	UGP
Rapports suivis financiers	UGP	Semestrielle	Au plus tard 45 jours après la fin du trimestre	Banque mondiale CILSS Gouvernement du Burkina Faso
Rapports semestriels	UGP	Semestrielle	Au plus tard deux mois après la fin du Semestre	Banque mondiale CILSS Comité de Pilotage
Rapports d'audits financiers et comptables	Auditeur externe	Annuelle	Au plus tard le 30 juin du mois suivant la fin de l'année auditée	UGP Banque mondiale Gouvernement du Burkina Faso
Rapports à mi-parcours	Consultant/UGP	Annuelle	31 Octobre de chaque année	Banque mondiale CILSS Gouvernement du Burkina Faso Comité de Pilotage

Nature du rapport	Responsables de l'élaboration	Périodicité	Échéancier	Destinataires des rapports
Rapports de clôture du projet	UGP	Fin du projet	Six mois après la clôture	Banque mondiale CILSS Gouvernement du Burkina Faso Comité de Pilotage

VIII.LA GESTION FIDUCIAIRE DU PROJET

Les procédures administratives, financière et comptable incluant la passation des marchés feront l'objet d'un sous manuel.

VIII.1. GESTION FINANCIERE DU PROJET

L'essentiel des opérations de trésorerie du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-BF) sont constituées des ressources issues :

- du Crédit & don IDA;
- de la contrepartie nationale ;
- de la contribution des bénéficiaires

Les décaissements concernent les dépenses de fonctionnement, d'investissement de financement de projets et de l'administration du PRAPS-BF

Les procédures de gestion financière du projet sont décrites dans le manuel de procédures administrative, financière & comptable, notamment ses modules spécifiques à :

- la gestion financière et de la trésorerie;
- la gestion administrative, financière et comptable;
- la gestion comptable et extra comptable;

VIII.2. PASSATION DES MARCHES

Les passations de marchés du PRAPS-BF seront réalisées conformément aux dispositions réglementaires de la Banque Mondiale sur les marchés publics applicable aux emprunteurs pour le Financement des Projets d'Investissement.

Les documents de référence et les dispositions applicables à la passation de marché sont décrits dans le manuel de procédures administrative, financière & comptable

VIII.1.3. AUDITS ET CONTROLES

Un dispositif de contrôle interne sera mise en place sous la responsabilité de l'Auditeur interne de l'UGP. Les mécanismes de mise en œuvre seront décrits en détail dans le Manuel de Procédures administratives, comptables et financières du PRAPS-BF.

Les audits externes des comptes du PRAPS-BF seront périodiquement vérifiés par un auditeur externe indépendant recruté à cet effet.-En dehors des rapports des auditeurs externes, IDA assurera également le contrôle des opérations du projet à travers des missions de supervision et des missions d'audit interne.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les corps de contrôle de l'État pourront diligenter des missions d'inspections au niveau du PRAPS-BF qu'ils jugeront nécessaires. Il s'agit notamment :

- de l'inspection technique des services du MRAH
- de l'Inspection Générale des Finances (IGF);
- de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État (ASCE);
- de la Cour des Comptes;
- l'Assemblée Nationale à travers les Commissions d'Enquêtes Parlementaires.